



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Comité technique académique

Séance du 3 novembre 2015

Comité technique académique Académie de Grenoble

Sommaire

I. Approbation des procès-verbaux des séances du 25 février 2015 et du 20 mars 2015	page 4
II. Bilan de la rentrée 2015	
- Effectifs constatés premier et second degrés publics	page 53
- Résultats aux examens	page 73
- Bilan de l'orientation et de l'affectation des élèves	page 78
- Bilan des moyens et des personnels	page 82
III. Projet d'évolution de la carte des formations professionnelles – Rentrée 2016	page 108
IV. Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) des corps de la filière administrative	page 112
V. Politique indemnitaire 2015	page 129
VI. Mouvement 2016 : postes spécifiques enseignants à l'inter académique	page 134
VII. Evolution de la carte comptable	page 140
VIII. Informations sur le CARMI	page 142
IX. Questions diverses	page 144

I – Approbation des procès-verbaux des
séances du 25 février 2015 et
du 20 mars 2015

Procès-verbal du 25 février 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Comité technique académique Académie de Grenoble

Procès-verbal de la séance du
25 février 2015

Sont présents :

Membres de l'administration

Monsieur Daniel FILÂTRE, recteur de l'académie de Grenoble, président de séance

Monsieur Bruno MARTIN, directeur des ressources humaines de l'académie de Grenoble

Experts invités de l'administration

Monsieur Dominique MARTINY, secrétaire général de l'académie de Grenoble

Madame Jannick CHRETIEN, secrétaire générale adjointe de l'académie de Grenoble

Madame Maria GOÉAU, secrétaire générale adjointe de l'académie de Grenoble

Madame Christine DODANE, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche

Madame Viviane HENRY, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Drôme

Madame Dominique FIS, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère

Madame Anne ACLOQUE, secrétaire générale de la DSDEN de la Haute-Savoie

Madame Caroline OZDEMIR, chef de la DOS

Madame Caroline COLLOMB, chef de bureau – DOS 3

Madame Céline ARABIAN, chef du SESPAG

Monsieur Emmanuel DELETOILE, chef de la DBF

Madame Marie-Laure FERREIRA, chef de la DIPER A

Monsieur Patrick FERRAND, doyen des IA IPR

Monsieur Emmanuel DIDIER, doyen des IEN ET-EG-IO

Madame Caroline COLLOMBAT, secrétaire de séance – Secrétariat général

Représentants des personnels

Pour la FSU

Membres titulaires

Madame Corinne BAFFERT

Madame Sophia CATELLA

Madame Françoise GUILLAUME

Monsieur Luc BASTRENTAZ

Madame Amélie AMIEL

Membres suppléants

Madame Catherine BLANC-LANAUTE

Monsieur Jacques AGNES

Pour le Sgen-CFDT

Membre titulaire

Monsieur Alexis TORCHET

Membre suppléant

Madame Florence DUBONNET

Pour l'UNSA-Education

Membres titulaires

Madame Karine AVVENENTI

Madame Marie-Pierre BERNARD

Membres suppléants

Monsieur Serge RAVEL

Monsieur Jean-Marie LASSERRE

Pour FO

Membre suppléant

Monsieur Pascal BONHOMME

Expert désigné

Monsieur Philippe BEAUFORT

Monsieur MARTINY ouvre la séance à 14 heures 45, le quorum étant atteint. Il excuse monsieur le recteur qui aura un peu de retard et propose que les déclarations liminaires soient lues à son arrivée.

Monsieur BASTRENTAZ est désigné secrétaire adjoint de séance.

Madame GUILLAUME souhaite aborder en questions diverses le groupe de travail sur la grille indiciaire des contractuels administratifs qui doit être mis en place.

I. Approbation du règlement intérieur du comité technique académique

Monsieur MARTINY demande aux membres du comité technique académique de donner leurs propositions de modifications au projet de règlement intérieur.

- Article 6

Monsieur AGNES souhaite des précisions sur le second alinéa :

« A l'ordre du jour visé aux deux premiers alinéas du présent article sont adjointes toutes questions relevant de la compétence du comité en application des articles 34 à 37 du décret du 15 février 2011 susvisé dont l'examen est demandé par écrit au président du comité par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel au moins cinq jours avant la date de la réunion. Ces questions sont alors transmises par son président à tous les membres du comité au moins quarante-huit heures avant la date de la réunion. »

En effet, il veut savoir si les questions évoquées sont en fait les questions diverses.

Monsieur MARTINY répond par la négative.

Selon **monsieur AGNES**, c'est pourtant la lecture que les organisations syndicales en font car l'administration demande à connaître les points divers à l'avance. Toutefois, d'après cet article si la moitié des représentants des personnels titulaires veut aborder un point, il faut que ce point apparaisse autrement qu'en questions diverses, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

Monsieur MARTINY explique que les services académiques demandent à recevoir les questions diverses au moins la veille de l'instance afin de travailler avec plus d'efficacité et pouvoir apporter une réponse concrète. Mais cela ne doit pas se dérouler dans le cadre formaliste de l'inscription d'un point à l'ordre du jour.

- Article 7

Monsieur TORCHET propose un amendement à cet article dont il propose de rédiger le premier alinéa ainsi :

*« Après avoir vérifié que le quorum est réuni, le président du comité ouvre la réunion en rappelant les points inscrits à l'ordre du jour. **La durée de la réunion ne pourra pas dépasser cinq heures et ne pourra débuter après 14 heures.** »*

Pour lui, cela apporterait de la sérénité aux débats. De plus, si la réunion durait trop longtemps, il faudrait prévoir une pause.

Monsieur MARTINY partage cette proposition sur le fond mais il paraît peu réaliste que le président de séance regarde l'heure et stoppe la réunion, pour la reprendre un autre jour.

Monsieur AGNES comprend les soucis exposés et il est parfois difficile d'aller au fond des choses rapidement. Cela impliquerait de contingenter le temps d'expression des représentants des personnels selon l'organisation syndicale en fonction de sa représentativité, sur chaque question et chaque prise de parole.

Monsieur MARTINY comprend et partage les différentes demandes mais lorsque des réunions sont fixées à 14 heures 30, c'est dans un souci de disponibilité de l'agenda du recteur ou du sien. Toutefois, on peut prendre l'engagement de commencer plus tôt les réunions, autant que possible.

Madame AVVENENTI fait remarquer que la densité de l'ordre du jour implique également la durée des réunions.

Monsieur MARTINY prend oralement l'engagement de commencer plus tôt les réunions, sans toutefois modifier l'article 7.

Monsieur AGNES demande également à ce que l'instance ne soit pas réunie toujours le même jour de la semaine.

Monsieur MARTINY répond qu'il n'y a pas de règle dans ce domaine.

- Article 17

Monsieur AGNES reprend l'article :

« L'avis du comité est favorable ou défavorable lorsque la majorité des membres présents s'est prononcée en ce sens. Les abstentions sont admises. A défaut de majorité, l'avis est réputé avoir été donné ou la proposition formulée.

L'abstention ne peut être décomptée ni comme un vote favorable ni comme un vote défavorable.

Il en va de même si un représentant du personnel ayant voix délibérative choisit, sans que le décret du 15 février 2011 ouvre cette possibilité, de ne pas participer au vote. »

Il voudrait savoir, sur dix membres ayant voix délibérative, il y a en termes de votes, quatre abstentions, quatre voix contre et deux voix pour, comment sera l'avis. De même, s'il y a cinq voix pour et cinq voix contre l'avis proposé.

Monsieur MARTINY indique que pour lui l'avis a été donné mais il va vérifier ce point.

Sous réserve de précisions sur l'article 17, il soumet à l'approbation des membres du comité technique académique, le règlement intérieur :

Pour : 6 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

Le règlement intérieur du comité technique académique de l'académie de Grenoble, sous réserve de précisions, est approuvé.

II. Préparation de la rentrée 2015

- BOP second degré public

Monsieur MARTINY présente le document à partir de la page 11. Il rappelle que le plafond d'emplois pour la rentrée 2015 est stable par rapport à la rentrée 2014 pour les filières administrative et de laboratoire. Concernant les personnels administratifs, page 12 du document, il indique que le lycée professionnel Le Salève est doublement doté par rapport au lycée professionnel Aubry, dont la dotation était la plus faible. Cela implique donc le redéploiement d'un poste de SAENES. Les quatre

transformations de postes, toujours à la page 12, sont dues à un souhait d'avoir une dotation plus qualitative pour les deux lycées grenoblois. Enfin, la suppression au GRETA se fait sur un poste gagé.

Madame GUILLAUME souhaite savoir s'il existe un classement des académies sur le BOP 141.

Monsieur MARTINY répond que ce n'est pas le cas mais répète que le plafond d'emplois ne change pas. En revanche, il existe un classement des académies sur le BOP 214.

Madame GUILLAUME remercie les services pour le tableau de répartition des moyens administratifs en collège qui apparaît à la page 20 du document. Toutefois, elle s'indigne du fait qu'il n'y ait aucune création d'emploi sur le BOP 141, alors qu'en établissement certaines tâches deviennent de plus en plus complexes. Il y a des ouvertures d'établissements et on reste tout de même à moyens constants en termes de personnels administratifs. Elle exprime donc son indignation, contre une dotation qu'elle estime de pénurie. La FSU continue de demander la mise en place d'un groupe de travail portant sur les barèmes, en adéquation avec les besoins. Ensuite, sur le BOP 214, elle remarque que sur toutes les créations de poste aucune n'est en catégorie C, ce qui est positif. Mais elle rappelle que les personnels de catégorie B et C ont en général un salaire qui ne correspond pas aux missions qu'on leur demande de réaliser. Il semble scandaleux que la moitié des personnels administratifs soient de catégorie C alors que 80% d'entre eux sont au moins bacheliers et accomplissent des missions relevant de personnels de catégorie B voire A.

Madame BERNARD revient sur le redéploiement d'un poste de SAENES en faveur du lycée professionnel Aubry. Elle signale que d'autres établissements sont moins bien dotés que lui.

Monsieur MARTINY répond qu'il s'agit d'un petit établissement. L'application stricte du barème n'aurait pas engendré le même résultat et il faut parfois regarder plus en détails, et apprécier les éléments de contexte de chaque établissement.

Madame BERNARD s'interroge maintenant sur l'enveloppe départementale des collèges et signale qu'il y avait dans les documents de l'an dernier, un tableau par département.

Madame OZDEMIR répond que ces documents sont communiqués en CTSD.

Monsieur MARTINY fait remarquer que la professionnalisation des missions fait qu'il n'y a pas toujours corrélation systématique entre les grades de B ou de C. C'est pourquoi un travail de transformations d'emplois de C en B et de B en A a été lancé au niveau national. L'évolution des structures d'emplois est aussi importante que leur nombre. De plus, il faut, concernant la non création de postes pour le BOP 141, se replacer dans un contexte budgétaire national contraint. Il rappelle la création de 60 000 emplois de personnels enseignants tout au long du quinquennat, financée par la suppression d'emplois dans d'autres ministères. Dans ce cadre, il n'était pas acquis que des emplois de personnels non enseignants ne soient pas supprimés mais il y a eu des mesures de sauvegarde, particulièrement pour l'académie de Grenoble.

Monsieur AGNES, au nom de la FSU, tient à dire que la priorité nationale doit être, au-delà des créations de postes enseignants, de donner à l'éducation nationale les moyens de vivre en revenant sur les coupes budgétaires qui ont concerné l'ensemble des personnels. A propos des barèmes, il indique qu'il s'agit d'une répartition de l'existant et la base de calcul est l'effectif des élèves ; or il fait la remarque que les effectifs élèves au sein des établissements ne sont pas les mêmes que dans les documents donnés pour les DGH.

Monsieur MARTINY précise que les DGH sont basées sur des prévisions alors que les barèmes s'appuient sur des constats d'effectifs.

Madame OZDEMIR ajoute que d'un corps à l'autre, les barèmes changent.

Madame BERNARD revient sur le poste gagé d'ADJENES supprimé au GRETA de Grenoble qui apparaît à la page 12 du document.

Madame GUILLAUME demande s'il est vacant.

Madame OZDEMIR répond que non mais la personne bénéficiera d'une mesure de carte scolaire, ce qui lui permettra de disposer d'un poste à Grenoble.

Madame BERNARD souhaite également savoir si les transformations se font sur des postes vacants.

Monsieur MARTINY confirme. Tous les postes concernés, page 12 du document, sont vacants sauf celui du GRETA.

Monsieur BEAUFORT s'interroge sur le poste d'ADJENES transformé en poste de SAENES au lycée Champollion à Grenoble.

Madame OZDEMIR précise qu'il y a sur ce poste un personnel de catégorie B, à titre provisoire, d'où la demande de transformation car ce poste nécessite les qualifications d'un personnel SAENES.

Monsieur BEAUFORT signale que cette personne aura la chance de rester sur son poste sans participer au mouvement.

Madame BERNARD souhaite savoir ce qu'il se passe lorsque des personnels titulaires à temps partiel reviennent à temps complet. Cela peut impacter les personnels qui sont sur des rompus de temps partiels.

Monsieur MARTINY indique qu'il n'y a aucun risque que cela arrive, compte-tenu de la continuité des rompus de temps partiel sur la durée.

Madame GUILLAUME ajoute qu'il n'y a que quatre personnes concernées. De plus, cela n'apporte pas de création de poste mais une « définitisation ». Ensuite, elle aborde le sujet des barèmes et indique qu'un travail est déjà en œuvre dans les départements. Elle demande s'il est possible de rediscuter des barèmes qui ont plus de quinze ans au sein d'un groupe de travail académique.

Monsieur MARTINY est d'accord. Cela avait d'ailleurs déjà été envisagé, mais les services de la DOS ont été pris par d'autres tâches.

Il passe maintenant à la répartition des moyens de personnels de laboratoire, page 22 du document. Le lycée Pierre du Terrail de Pontcharra bénéficie de la création d'un poste impliquant la suppression d'un poste au collège Raoul Blanchard à Annecy. Il précise que le lycée de Pontcharra bénéficiait du taux de couverture le plus faible en termes de personnels de laboratoire.

Monsieur BONHOMME signale que les lycées du bassin annécien sont également déficitaires.

Monsieur MARTINY fait remarquer que les services y sont attentifs mais il faut rester dans une vision académique et non une vision par bassin.

Madame OZDEMIR explique que tous les établissements avec un faible taux de couverture ont été étudiés mais, selon les corps d'inspection, le lycée de Pontcharra est particulier, étant donné que le laboratoire se situe sur deux étages. De tous les lycées, c'est celui le plus en difficultés sur ce point.

De plus, **monsieur MARTINY** fait part de l'augmentation des effectifs depuis plusieurs années qui implique une prévision d'extension immobilière dans cet établissement.

Monsieur AGNES rappelle à ce sujet que la FSU juge nécessaire la création d'un lycée au sud de l'agglomération chambérienne aux abords de Montmélian.

- BOP soutien services académiques

Monsieur MARTINY présente les documents, à partir de la page 32. Ainsi, le plafond d'emplois sur ce BOP est en augmentation de neuf emplois pour la rentrée 2015 entre la filière administrative et la filière des ITRF. Il fait part de la situation délicate de l'académie de Grenoble sur le BOP soutien des services académiques. En valeur absolue, l'académie est en 30^{ème} position, soit la dernière, s'agissant des postes administratifs. Il informe qu'en valeur relative, c'est l'académie de Montpellier qui est la plus mal dotée. Il fait part de la demande de l'académie que les postes créés soient des postes de catégorie A ou B. Les

mesures prises concernant, entre autre, la poursuite de la mise en place du service mutualisé pour la gestion des professeurs des écoles du public à la DSDEN de la Haute-Savoie et de la mise œuvre du service mutualisé de gestion des enseignants du premier degré privé à la DSDEN de l'Ardèche.

Madame ACLOQUE rappelle que la DSDEN de la Haute-Savoie a pris en charge les dossiers des enseignants du premier degré public du département de la Savoie depuis la rentrée scolaire. Il y a eu une formation préalable des personnels de cette plateforme pour pouvoir faire le versement de la paye du mois de janvier 2015. Au 1^{er} septembre 2015, seront concernés les dossiers des personnels enseignants du premier degré public des départements de l'Ardèche et de la Drôme, ce qui implique en moyenne une montée en charge de 650 dossiers.

Monsieur MARTINY ajoute que cela nécessite sept postes en plus à la DSDEN de la Haute-Savoie, comme on peut le constater à la page 33 du document.

Madame CHRETIEN fait remarquer qu'il n'y a aucune suppression sèche de postes dans les autres DSDEN, ce sont des transferts ou des créations. Les suppressions indiquées pour les autres DSDEN qui apparaissent sur le tableau récapitulatif de la page 34, se font uniquement sur des supports vacants. Un travail d'anticipation a été mis en œuvre afin d'avoir le moins de mesures de carte scolaire possible.

Monsieur BEAUFORT demande si le nombre de postes indiqué dans les tableaux, affecté aux services de mutualisations englobe le chef de division.

Madame CHRETIEN confirme et indique que ce sont des emplois équivalent temps plein.

Madame BERNARD s'interroge sur le fait que ces créations de postes apparaîtront au mouvement académique ou non.

Madame CHRETIEN explique qu'il s'agit d'un jeu de mouvement entre les plateformes de mutualisation du public vers celle du privé. Les quatre créations qui apparaissent dans le second tableau de la page 34 du document seront proposées au mouvement.

Monsieur MARTINY précise que les postes ne seront publiés que s'ils sont vacants.

Monsieur AGNES revient sur l'emploi supplémentaire de la filière ITRF alloué à l'académie au 1^{er} décembre 2014.

Monsieur MARTINY explique qu'il s'agit en effet d'une dixième création de poste. C'est un emploi d'ingénieur de recherche, implanté à la DSI du rectorat dans le but d'accompagner le développement des missions nationales et notamment les télé-services.

Madame GUILLAUME remarque que ce poste est finalement alloué en faveur du niveau national et non académique. Concernant le service mutualisé de gestion du premier degré privé à la DSDEN de l'Ardèche, elle demande si cela portera uniquement sur la partie financière des dossiers des enseignants.

Madame DODANE répond que cela concerne l'ensemble des opérations collectives et individuelles de gestion des emplois du premier degré privé. Les services de la DSDEN de l'Ardèche vont ainsi s'étoffer et selon les directives, un pôle académique de gestion sera mis en place pour ce département.

Madame GUILLAUME fait remarquer que dans les autres DSDEN, il n'y aura plus de dossiers pour les enseignants du premier degré privé.

Madame CHRETIEN confirme que toutes les opérations se feront à la DSDEN de l'Ardèche.

Monsieur BEAUFORT souhaite des précisions sur les postes qui seront créés au rectorat et qui apparaissent sur le premier tableau de la page 35.

Monsieur MARTINY lui répond que ces créations portent essentiellement sur :

- le développement du numérique ;
- le renforcement du système d'information (qui est une priorité nationale) ;
- la formation des personnels stagiaires et alternants ;

- la relation avec l'ESPE.

Ce sont les axes principaux. Le détail sera donné lors du premier comité technique spécial académique (CTSA).

Madame GUILLAUME constate qu'il n'y aura finalement que deux divisions impactées, la DSI et la DES.

Monsieur MARTINY n'est pas d'accord d'autres divisions le seront comme la DIFOR, la DAAF, la DRH, etc. Mais il répète que le détail sera donné en CTSA.

- Moyens de la filière médico-sociale

Monsieur MARTINY présente la situation, à partir de la page 38 du document. Ainsi, un poste d'infirmier a été créé, un demi-poste en faveur du collège Lucie Aubrac et un demi-poste en faveur du collège Vercors, induit par l'évolution de la carte de l'éducation prioritaire.

Madame AMIEL fait part de la satisfaction de son organisation syndicale, la FSU, de ne plus voir apparaître la notion de privé dans les indicateurs pour la construction des secteurs, page 40. Ensuite, elle s'interroge sur le fait que le collège Lucie Aubrac ne soit pas indiqué dans le tableau de la page 44.

Monsieur LASSERRE lui fait remarquer que le collège Lucie Aubrac fait partie d'un secteur de recrutement pour les postes d'infirmiers, comme on peut le voir à la page 52, avec le collège Olympique, tandis que le collège Vercors est une entité entière pour les indicateurs en recrutement.

Madame OZDEMIR va regarder cela en détail.

Monsieur MARTINY serait d'avis de simplifier les tableaux.

Le recteur entre en séance.

Monsieur MARTINY propose aux représentants des personnels de lire leurs déclarations liminaires.

Monsieur RAVEL fait une déclaration liminaire au nom de l'UNSA-Education (**annexe 1**).

Monsieur TORCHET fait une déclaration liminaire au nom du Sgen-CFDT (**annexe 2**).

Monsieur BONHOMME fait une déclaration liminaire au nom de FO (**annexe 3**).

Monsieur le recteur tient à s'excuser de son retard. Il répond aux déclarations qui viennent d'être lues. Tout d'abord, il souhaite que les représentants des personnels, membres du comité technique académique prennent conscience du fait que l'éducation nationale est une priorité au niveau de l'Etat.

Il reconnaît que l'académie de Grenoble est en sous dotation en termes d'emplois administratifs mais il rappelle que l'on est dans un budget global et contraint. Il fait remarquer que l'on conserve tous les emplois et il doit, pour cela, y avoir une solidarité interministérielle et interacadémique. Toutefois, il ne se satisfait pas de cette sous dotation en emplois administratifs.

Concernant les agences comptables, l'académie optimise et mutualise sans diminuer le nombre de postes.

Sur les personnels sociaux, il convient qu'il y a une absence de création, mais cela ne signifie pas que ce ne soit pas une priorité en termes de politique académique. Il explique qu'il fait du mieux qu'il peut avec les moyens qu'on lui donne.

Il fera part au cabinet du ministère de la demande des représentants des personnels de voir publiée la circulaire d'application des décrets d'août 2014.

Concernant la reconnaissance, il indique qu'en effet le positionnement d'un personnel administratif est parfois difficile en EPLE. Cependant, il tient à assurer toute sa considération aux personnels administratifs indispensables au bon fonctionnement de l'académie.

Sur la formation des personnels, il informe qu'un projet de rénovation est en cours et qu'il sera présenté en comité de direction. Ce projet porte sur la formation de tous les personnels, enseignants et non enseignants, de l'académie.

Il se réjouit que l'on sorte du modèle binaire, pour l'éducation prioritaire. Il informe avoir été en séminaire la veille sur ce sujet et indique qu'un dispositif est mis en place pour les établissements sortants.

Il aborde maintenant le sujet de la réforme territoriale. Les trois recteurs, les trois secrétaires généraux et les trois directeurs de cabinet des académies de Clermont-Ferrand, Lyon et Grenoble se sont réunis le 6 février dernier pour discuter de ce sujet primordial. Mais aucun scénario n'est écrit à ce jour. Il y a en premier lieu un diagnostic à faire, pour pouvoir notamment avoir la vision académique de chacun. Les questions se posent sur la manière de faire fonctionner trois académies au sein d'une même région. Il s'agit de toute façon d'un sujet important et il faut déjà montrer de quelle manière cela va pouvoir s'organiser.

Enfin, sur la transformation de lycées généraux et technologiques avec les lycées professionnels, en lycées polyvalents couplés à une SEP, il explique qu'il ne s'agit pas de faire des économies mais de limiter la séparation des publics d'élèves. Il est allé à Valence au lycée polyvalent Algoud-Laffemas et a pu constater que les familles attendent qu'il y ait une véritable considération pour les élèves quel que soit l'enseignement qu'ils suivent.

Monsieur MARTIN revient sur les propos de monsieur TORCHET, concernant la NBI pour les personnels administratifs du lycée Argouges et explique qu'un travail de mise en œuvre plus large pour les personnels en lycées classés en réseau d'éducation prioritaire est en cours.

Monsieur AGNES indique que le fait qu'il y ait des créations d'emplois d'enseignants est positif, mais si des postes de personnels administratifs, qui permettent de gérer tous ces enseignants au sein des EPLE, ne sont pas créés, cela pose bien évidemment des difficultés. Enfin, il remarque que l'on parle du nombre d'emplois administratifs, mais il s'agit également de bénéficier des requalifications d'emplois au regard des missions qui leur sont confiées.

Monsieur le recteur entend ce qui est dit, en termes de volume d'emplois et aussi de requalifications.

- *Evolution de la carte des formations*

Monsieur MARTINY explique que la décision d'ouverture du diplôme des métiers d'arts (DMA) « Art du bijou et du joyau » au lycée Amblard à Valence pour la rentrée 2015 est postérieure au dernier CTA, c'est pourquoi elle est présentée ce jour. Il s'agit d'une décision nationale et la qualité du dossier ne faisait aucun doute quant à l'acceptation de cette ouverture de formation.

Monsieur BASTRENTAZ s'interroge sur les effectifs d'élèves pour cette formation.

Monsieur MARTINY répond qu'une quinzaine d'élèves est prévue pour la première année.

- *Evolution de la carte comptable*

Monsieur MARTINY présente l'évolution de la carte comptable pour la rentrée 2015, pages 69 et 70 du document.

Madame GOËAU précise que la carte comptable est modifiée suite à la suppression de l'agence comptable du lycée du Diois à Die. L'hypothèse finale est que les comptabilités de la cité scolaire du Diois (collège et lycée) soient transférées sur l'agence comptable du lycée Emile Loubet à Valence. Ainsi, cela implique le transfert d'un poste de SAENES du lycée de Die vers le lycée de Valence. Ce poste est profilé et apparaît à la page 75 du document. L'agent comptable du lycée Emile Loubet aurait souhaité un personnel de catégorie A, mais ce n'est pas possible cette année.

Monsieur BEAUFORT fait remarquer que le trajet de Die à Valence est tout de même compliqué.

Madame GOËAU répond que la personne concernée sera bien entendu accompagnée, mais que la faible densité d'établissements dans ce secteur rend la situation difficile.

Madame GUILLAUME souligne le fait que ce poste est, de plus, un poste logé. Non seulement la personne sera touchée par une mesure de carte scolaire mais perdra également son logement.

Monsieur MARTINY ajoute que les services seront très attentifs. Certes, Die est une commune éloignée mais cet éloignement existe dans les deux sens. L'agence comptable de Die est petite et difficile à faire fonctionner. Il conclut en indiquant que l'on est arrivé au terme des restructurations des agences comptables de l'académie. La situation de Die illustre les situations délicates qui peuvent parfois survenir mais sur lesquelles les services sont extrêmement attentifs.

Madame HENRY croit savoir qu'il y a au sein de l'agence comptable de Die, un personnel à titre provisoire et un qui part à la retraite.

Madame GUILLAUME souligne donc le fait qu'il pourrait y avoir des suppressions de postes.

Monsieur MARTINY indique qu'aucune hypothèse n'est écartée.

D'autant que la circulaire du mouvement intra académique est parue, précise **monsieur BEUFORT**.

- Détermination du volume des congés formation

Monsieur DELETOILE présente le tableau de la page 72. Il s'agit de l'exécution 2014 sur les quatre programmes, traduite en nombre de mois pris au titre des congés de formation. Il y a une augmentation sur tous les BOP par rapport à l'an dernier : +11 mois sur le BOP 140, +6 mois sur le BOP 141, +5 mois sur le BOP 230 et +1 mois sur le BOP 214.

Monsieur AGNES rappelle que si l'administration voulait garantir un an de congé de formation pour chaque fonctionnaire sur sa carrière, il faudrait prendre 2.5% de la masse salariale et non 0.2%. Ainsi, dix fois plus de moyens seraient nécessaires pour avancer sur ce dossier. Le droit à la formation pour les personnels est d'une durée d'un an, selon la réglementation.

Monsieur MARTINY indique qu'un groupe de travail est programmé sur ce sujet.

Monsieur MARTIN informe que ce groupe de travail se déroulera le lundi 2 mars 2015, pour la répartition des congés de formation dans le second degré, pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

Monsieur BEUFORT souhaiterait connaître le coût moyen annuel par BOP concernant les congés de formation.

Monsieur DELETOILE précise qu'il s'agit ici d'un constat d'exécution.

III. Demandes d'étiquetage des postes administratifs profilés

Monsieur MARTINY présente les tableaux des pages 74 à 90. Il explique que les services sont favorables sur le principe de profilage car, dans l'intérêt des personnels eux-mêmes, mais ils restent vigilants quant à sa mise en œuvre, afin de ne pas avoir un nombre de demandes trop important et garder une certaine équité lors du mouvement. Il informe de la continuité du profilage des postes d'adjoints aux agents comptables. Il ajoute ne pas être favorable à l'étiquetage des postes d'assistants de direction, d'où les propositions refusées. Page 80 du document, il avise de l'avis favorable à l'étiquetage du poste de SAENES au lycée Champollion car la mise en place des conventions de partenariat avec les universités implique des compétences spécifiques.

Madame GUILLAUME se satisfait de ne pas voir de profilage de poste de catégorie C.

Monsieur MARTINY lui fait remarquer qu'il y en a, page 82 du document, mais la proposition académique est défavorable.

Madame GUILLAUME, au nom de la FSU, est favorable à un descriptif des postes afin que les personnels postulent en connaissance de cause mais elle souhaiterait que ces postes passent de façon normale au mouvement académique. Elle croit à la vertu de la formation. Tout ce qui se trouve dans les descriptifs du profilage peut s'apprendre. Concernant le profilage de poste d'adjoint à l'agent comptable, étant donné la liste de tâches, elle se demande ce que fait l'agent comptable finalement.

Monsieur MARTINY tient à préciser, concernant toutes ces demandes de profilage de postes, que ce ne sont pas les chefs d'établissement qui choisissent et décident mais ils participent à une commission, pilotée par le rectorat.

Monsieur LASSERRE, en tant que chef d'établissement, explique que les personnels de direction ne sont pas contre ces profilages. Il souhaiterait toutefois en connaître le nombre exact dans l'académie, car il ne faut pas qu'il y ait une inflation de ce type de demandes.

Pour **monsieur TORCHET**, le profilage de postes est une mauvaise réponse à la reconnaissance du travail des personnels administratifs.

Monsieur le recteur n'est pas d'accord car les personnels sont libres de prendre ou non le poste profilé. Certes, il faut être vigilant, mais certains postes ont besoin d'être profilés. Ces propositions ne sont pas faites à la légère.

Monsieur AGNES indique qu'il est normal qu'il y ait un profilage, si un poste requiert des qualifications spécifiques. Mais il y a des limites car certains profils sont « bateaux » et ne nécessitent aucun profilage. Parfois, au contraire, ils sont tellement complexes que le poste reste vacant. Enfin, il remarque que les décisions de la commission se prennent sans les représentants des organisations syndicales, contrairement aux postes spécifiques nationaux.

IV. Questions diverses

Monsieur MARTIN répond à la demande de madame GUILLAUME en informant qu'un groupe de travail sur la grille indiciaire des personnels contractuels administratifs est prévu le mercredi 1^{er} avril 2015 à 10 heures.

Madame GUILLAUME fait remarquer que cela se déroule quatre mois après le début d'année civile. De plus, il s'agit encore d'un mercredi. Mais pour conclure, elle fait part de sa satisfaction de voir la mise en place de ce groupe de travail.

La séance est levée à 17 heures 30, les points à l'ordre du jour ayant tous été abordés.

Le recteur de l'académie
de Grenoble



Daniel FILÂTRE

La secrétaire de séance



Caroline COLLOMBAT

Le secrétaire adjoint de
séance



Luc BASTRENTAZ



DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA-EDUCATION AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE du 25 février 2015

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA

Notre intervention portera sur : la dotation de rentrée des personnels administratifs, les postes profilés, l'évolution de la carte comptable, la situation des personnels sociaux, le PASS Education, la préparation du prochain CTA.

La dotation de rentrée des personnels administratifs :

L'UNSA-Education prend acte de la stabilité de la dotation en postes administratifs dans notre académie pour la rentrée 2015. Pour autant, cette situation n'est pas entièrement satisfaisante et la sous dotation chronique perdure alors que le nombre d'élèves accueillis est en augmentation constante depuis quelques années.

Les postes administratifs profilés :

L'UNSA-Education tient à rappeler son opposition à l'inflation des postes administratifs profilés. Ceux-ci réduisent en effet les possibilités de mouvement de l'ensemble du personnel de l'académie.

L'évolution de la carte comptable :

L'UNSA-Education ne peut se satisfaire de l'évolution de la carte comptable telle qu'elle a été redéfinie. Comme nous l'avons déjà souligné l'an dernier, la suppression d'une agence alourdit notablement la charge de travail des établissements impactés. Certaines agences atteignent un nombre total de 8 EPLE à gérer alors que la circulaire ministérielle en préconise 6.

La situation des personnels sociaux :

L'UNSA-Education dénonce l'absence de création de postes de personnels sociaux. Nous le regrettons d'autant plus que la politique d'inclusion scolaire est forte dans l'académie et qu'elle ne pourra aboutir sans l'appui de ces personnels.

Le PASS Education :

L'UNSA-Education tient à rappeler son attachement à ce que le PASS Education bénéficie à tous les personnels, y compris les personnels administratifs qui contribuent eux aussi à l'éducation des élèves et à leur ouverture culturelle.

La préparation du prochain CTA :

L'UNSA-Education regrette que les établissements aient dû travailler sur la préparation de rentrée 2015 sans que la circulaire d'application des décrets d'août 2014 ne soit encore publiée. A ce titre, nous aurions apprécié une communication directe de notre ministre à l'attention des enseignants.

Enfin, concernant la date du prochain CTA, il nous semble impératif qu'il se tienne avant la mise en ligne des postes enseignants sur le serveur de l'académie.

Pour l'UNSA-Education

Serge RAVEL



Acad_Grenoble

Déclaration préalable CTA ATSS 25 février.

Monsieur le Recteur,

Ce Comité technique académique du mois de février sera l'occasion pour le Sgen-CFDT de poser une nouvelle fois la question de la reconnaissance des quelques 4800 personnels IATSS de notre académie.

Les agents que nous rencontrons régulièrement relatent toujours cette question du manque de reconnaissance qu'ils perçoivent.

Leur forte implication dans leur travail, leurs exigences de satisfaire les différents acteurs de notre système et en premier lieux les élèves leur semble souvent ne pas être considéré. Par leur niveau de revenu en premier lieu et il faut souligner que la confusion entre la revalorisation des primes et l'annonce d'une prime exceptionnelle faite par Mme la Ministre a été très mal perçue.

Le peu de possibilité d'évoluer dans la carrière, ou le parcours du combattant nécessaire pour y arriver, et le peu de mobilité accentuent ce ressenti.

Mais, cette reconnaissance passe d'abord par la requalification et le reclassement des postes administratifs, ce qui est une revendication de la CFDT, dans un contexte où les créations de postes sont très inférieures aux besoins. Bon nombre d'agents de catégorie C effectuent dans la réalité de leur travail quotidien des fonctions qui pourraient être catégorisées comme celles d'une catégorie B. Le GT 11 a annoncé une volonté politique ministérielle allant dans ce sens, mais des marges de manœuvre académiques existent et doivent être étudiées.

Cette reconnaissance passe aussi par l'évaluation des agents.

Le Sgen-CFDT note que la politique des petits pas se poursuit chez les IRTF : cette année les représentants des personnels pourront consulter pour le prochain GT l'avis des supérieurs hiérarchiques.

Cette question de l'évaluation va se poser avec la mise en place de la RIFSEEP. Nous percevons de réelles inquiétudes des personnels quand à l'articulation de l'entretien annuel avec la part variable des futures indemnités.

Cette reconnaissance passe, et nous l'avions déjà évoqué par l'accompagnement des personnels dans le cadre des restructurations de services, et notamment des mutualisations. Dans ces opérations, des personnes se voient retirer leurs attributions. En quelques mois, on se passe de leur savoir-faire, elles doivent se replonger dans de nouvelles fonctions : ces situations peuvent être source de souffrance et elles doivent être reconnues comme telle.

Nous avons également souligné en comité techniques spécial la nécessité d'une information régulière de l'ensemble des personnels sur les changements à venir en lien avec les mutualisations.

Cette reconnaissance passe aussi par la formation. Sur ce point, nous avons aussi plusieurs fois évoqué les manques du plan académique de formation, les critiques des personnels sur l'offre de

formation. Et nous souhaitons voir se mettre en place un GT sur ces questions qui permettrait de discuter des parcours de formation et de la manière dont ils peuvent être valorisés dans les carrières des personnels. Nous souhaitons également que du tutorat puissent être systématisé lors de la prise de poste des personnels notamment en EPLE.

Cette reconnaissance passe enfin par la prise en compte de situations particulières : il est inacceptable pour le Sgen-CFDT que les personnels administratifs du lycée Argouges n'aient toujours pas la NBI à laquelle ils peuvent prétendre comme l'a indiqué la DGRH dans son courrier du mois de décembre. Leur attente a été légitimée, une réponse doit leur être apportée.

Déclaration de la FNEC-FP-FO au CTA du 25 février 2015

Monsieur le Recteur,
Mesdames, messieurs,

Ce CTA se réunit dans un contexte social particulier :

- ◆ l'adoption de la loi MACRON de déréglementation du code du travail fragilisant davantage les salariés, par l'article 49-3 de la Constitution dont chacun apprécie la signification,
- ◆ après le CTM du 12 février au cours duquel le ministère a présenté son projet de décret sur les indemnités pour missions particulières, découlant du décret Hamon-Peillon du 20 août 2014 abrogeant les décrets du 25 mai 1950, projet qui n'a recueilli aucun vote favorable des organisations syndicales.
- ◆ au moment où se prépare dans les secteurs professionnels du privé et du public une grève interprofessionnelle, le jeudi 9 avril à l'appel des Confédérations FO et CGT avec SUD, contre « ...le pacte de responsabilité, la rigueur budgétaire, la réforme territoriale », autant de revendications que nous avons maintes fois réaffirmées dans cette instance académique.

L'école affichée comme une priorité, n'est pas épargnée par l'austérité.

Les DHG annoncées dans les établissements pour la rentrée 2015 confirment le manque de postes. L'allocation différenciée des moyens, outre le fait qu'elle supprime les règles égalitaires, n'est qu'une politique de redéploiement qui renforce encore les difficultés là où elle se traduit par une amputation de moyens.

La prétention du gouvernement de bloquer les rémunérations pour 7 ans, voire plus, est sans précédent, alors que les prélèvements sociaux (pensions, mutuelle,...) continuent d'augmenter. La paupérisation des agents publics se généralise ! C'est pourquoi nous répétons que l'augmentation des salaires est une nécessité. C'est une de nos principales revendications.

Nous avons de plus des questions précises sur lesquelles nous souhaiterions avoir des réponses.

Nous ne nous attarderons pas sur l'ensemble de la réforme territoriale, qui mène à l'éclatement de la République. La presse a fait état de la fusion d'académies. Le schéma « Une région, une académie » est avancé comme probable afin de s'adapter aux compétences accrues des régions en matière d'éducation.

Chacun comprend que cela aurait des conséquences majeures sur l'Éducation et son caractère national, sur les statuts et les affectations, sur les services rectoraux, sur les postes.

Après votre réunion de travail avec les recteurs de Lyon et de Clermont-Ferrand le 6 février dernier, suivi de la conférence des recteurs le 9 février, avez-vous, monsieur le recteur, des informations à nous communiquer, sur les conséquences de la mise en place de la nouvelle région Auvergne-Rhône Alpes ?

./....

Concernant le calendrier scolaire, à ce jour, la prérentrée demeure fixée au 28 août, ce qui suscite un mécontentement légitime et croissant chez nos collègues. Nous souhaitons un engagement du ministère, pour que celle-ci ait lieu le 1^{er} septembre, comme à la rentrée 2014, et les années précédentes.

Concernant l'ordre du jour de ce comité technique académique, qui examinera la situation des postes administratifs et de laboratoires, dont la majorité des personnels sont des catégories C parmi les plus mal payés de la Fonction publique, nous faisons le constat que les retards accumulés dans notre académie ne seront pas compensés.

- **pour les personnels administratifs**, le nombre d'emplois restera stable dans les lycées, malgré la forte évolution démographique. Dans les collèges, le solde montre un retard de 53,6 postes par rapport à la moyenne nationale. Nous pouvons apprécier l'augmentation de 8 postes au rectorat et 1 poste à la DSDEN de l'Ardèche, mais l'évolution des emplois dans les autres services académiques ne procède que d'un redéploiement interdépartemental, conséquence de la mutualisation des missions.
- De même, nous ne comprenons pas la logique qui vous permet de procéder au profilage de postes. Nous rappelons notre opposition parce qu'il participe au démantèlement des statuts et en dehors des commissions paritaires, et des règles de mutation communes.
- **pour les personnels de laboratoire**, nous constatons une nouvelle suppression d'emploi en collège, alors que 85% de ces établissements en sont déjà privés (38 postes pour 244 collèges). Nous constatons aussi que les besoins recensés en lycée l'an dernier demeurent. C'est le cas par exemple à Moirans, à Pontcharra, à Annecy (Fauré et Lachenal), ainsi qu'à Evian. Il manquerait au moins 1 poste budgétaire sur ces établissements.
- **Pour la filière médico-sociale**, la création d'un emploi d'infirmier est loin de pallier les besoins, situation aggravée par l'absence de création de postes de médecin: la médecine de prévention de qualité répondant aux besoins sociaux n'est donc pas une priorité ministérielle.
- **Concernant la fusion de lycées professionnels avec des LGT pour devenir des lycées polyvalents**, pour la rentrée 2015, et ce malgré l'opposition des équipes pédagogiques, FO réaffirme la défense de l'enseignement professionnel public, et rappelle son opposition à la régionalisation de la carte de formation professionnelle et au développement de l'apprentissage.

Pour conclure, nous attirons une nouvelle fois votre attention sur les conséquences des mesures prises qui ne tiennent pas compte des demandes des salariés : au moment où se prépare la rentrée 2015, avec des modifications statutaires importantes sur fond de pénurie budgétaire et de baisse des salaires, le mécontentement des personnels ne tarit pas. Ils refusent d'être, comme tous les salariés, victimes de cette politique d'austérité.

Notre fédération, avec ses syndicats, sera pleinement partie prenante de la **Journée de grève interprofessionnelle du jeudi 9 avril**, initiée par les confédérations FO et CGT, avec Solidaire.

Nous vous remercions par avance, monsieur le recteur de votre attention et de vos réponses.

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle, de la Confédération Générale du Travail –

Force Ouvrière – UD FO de l'Isère - 32 avenue de l'Europe 38030 Grenoble cedex - fnecfpfo38@free.fr

Procès-verbal du 20 mars 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Comité technique académique Académie de Grenoble

Procès-verbal de la séance du
20 mars 2015

Sont présents :

Membres de l'administration

Monsieur Daniel FILÂTRE, recteur de l'académie de Grenoble, président de séance

Monsieur Bruno MARTIN, directeur des ressources humaines de l'académie de Grenoble

Experts invités de l'administration

Monsieur Dominique MARTINY, secrétaire général de l'académie de Grenoble

Madame Jannick CHRETIEN, secrétaire générale adjointe de l'académie de Grenoble

Madame Maria GOËAU, secrétaire générale adjointe de l'académie de Grenoble

Madame Christine DODANE, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ardèche

Madame Viviane HENRY, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Drôme

Madame Dominique FIS, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère

Monsieur Frédéric GILARDOT, inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de la Savoie

Monsieur Christian BOVIER, inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie

Monsieur Pascal CLEMENT, inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie

Monsieur Franck LENOIR, chef de la DIPER E

Madame Sylvaine DELL, chef de bureau – DIPER A

Madame Caroline OZDEMIR, chef de la DOS

Madame Nadine CARRE-PISTOLLET, chef de bureau – DOS 1

Madame Caroline COLLOMB, chef de bureau – DOS 3

Monsieur Bruno ETIENNE, chef des services académiques d'information et d'orientation

Monsieur Christophe CLANCHE, adjoint au délégué académique aux actions de formation

Monsieur Patrick FERRAND, doyen des IA-IPR

Monsieur Pascal BOYRIES, doyen des IA-IPR

Monsieur Emmanuel DIDIER, doyen des IEN ET-EG-IO

Madame Caroline COLLOMBAT, secrétaire de séance – Secrétariat général

Représentants des personnels

Pour la FSU

Membres titulaires

Madame Corinne BAFFERT

Madame Sophia CATELLA

Madame Françoise GUILLAUME

Monsieur Luc BASTRENTAZ

Madame Amélie AMIEL

Membres suppléants

Monsieur Alexandre MAJEWSKI

Monsieur Jacques AGNES

Pour le Sgen-CFDT

Membre titulaire

Monsieur Alexis TORCHET

Membre suppléant

Monsieur Gilles PETIT

Pour l'UNSA-Education

Membres titulaires

Madame Karine AVVENENTI

Madame Marie-Pierre BERNARD

Membres suppléants

Monsieur Serge RAVEL

Monsieur Jean-Marie LASSERRE

Pour FO

Membre suppléant

Monsieur Pascal BONHOMME

Expert désigné

Monsieur Régis HERAUD

Monsieur le recteur ouvre la séance à 14 heures, le quorum étant atteint.

Monsieur BASTRENTAZ est désigné secrétaire adjoint de séance.

Monsieur RAVEL fait une déclaration liminaire au nom de l'UNSA-Education (**annexe 1**).

Monsieur BONHOMME fait une déclaration liminaire au nom de FO (**annexe 2**).

Monsieur le recteur répond aux déclarations qui ont été faites. Il signale qu'il est à l'opposé des propos de monsieur BONHOMME.

Il se réjouit de la réforme du collège et indique qu'il n'est pas d'accord avec plusieurs points exprimés par les représentants des personnels. Par cette réforme, l'éducation nationale s'engage dans une évolution attendue et nécessaire. Il espère bien sûr que ce projet arrivera à son terme. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de refondation, il semble évident que les créations de postes sont pour une grande partie consacrés à l'accompagnement de la démographie scolaire mais aussi à la refondation de l'Ecole.

Ensuite, sur la date d'ouverture du serveur SIAM, avant le déroulement de ce CTA, il partage le point de vue de l'UNSA-Education, mais il rappelle que cela se fait en faveur des enseignants, pour que les délais de demande de mutation ne soient pas trop restreints. A l'issue de cette réunion, des modifications pourront être apportées. Il informe d'ailleurs être allé au sein de la division des personnels enseignants pour faire une simulation sur SIAM et comprendre les enjeux quant aux procédures de mobilité.

La mise en œuvre d'une grille de rémunération pour les AESH permet de répondre pour partie aux difficultés de ces personnels. Il fera remonter les demandes de l'UNSA-Education sur les objectifs attendus en termes de compétences à développer pour ces personnels, auprès du cabinet du ministère.

Monsieur AGNES, au nom de la FSU, n'a pas de déclaration liminaire à lire, mais revient sur certains points abordés. Concernant la laïcité, il faut évidemment une approche du fait religieux mais il rappelle que la loi de 1905 relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat reste en vigueur.

Pour l'ouverture du serveur SIAM avant la tenue du CTA, le problème de la publication de la liste des postes vacants en amont se pose car elle est erronée. La consultation des représentants du personnel n'a

pas eu lieu et les postes libérés par le mouvement inter académique ne figurent pas sur le serveur, ce qui risque d'induire en erreur les personnels quant à leur stratégie.

Ensuite, il revient sur le gel de la valeur du point d'indice qui représente plusieurs mois de salaire en moins pour les personnels sur le long terme et donc toujours plus de paupérisation.

Enfin, sur l'évolution nécessaire de l'Ecole et la réforme proposée, il constate qu'il existe plusieurs positions au gouvernement et au sein même du ministère de l'éducation nationale. Il considère que ce n'est pas amoindrir l'enseignement que d'avoir des personnels bien qualifiés dans une matière. Il souhaite que la qualité de l'enseignement ne soit pas amoindrie par les besoins en formation et par l'interdisciplinarité. Il regrette enfin que la politique actuelle écoute des organisations qui ont certes de bons réseaux dans les ministères mais sont minoritaires dans les salles de professeurs.

Monsieur TORCHET fait une déclaration liminaire au nom du Sgen-CFDT (*annexe 3*).

Monsieur le recteur répond dans un premier temps aux propos de monsieur AGNES. Il confirme que la loi de 1905 concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, est toujours en vigueur, mais le fait religieux peut néanmoins être abordé.

Ensuite, il a entendu les propos sur la paupérisation des personnels mais il faut faire en sorte de contribuer au redressement économique de la France. Le ministère a conscience des difficultés engendrées par le gel du point d'indice.

Il n'est pas d'accord sur les propos concernant l'enseignement disciplinaire et interdisciplinaire. Mais l'analyse est partagée quant à la mise en œuvre de la réforme. Pour répondre aux propos de monsieur TORCHET, portant sur la réforme des collèges et sur la carte scolaire, il informe qu'il fait remonter au cabinet du ministère les informations prises lors des comités techniques académiques.

Enfin, sur la formation à l'ESPE, il rappelle qu'un cadrage est mis en œuvre entre l'ESPE et les universités, celles-ci n'ayant pas complètement assimilé que les stagiaires sont des fonctionnaires alternants et non pas des étudiants. Mais de fortes évolutions sont engagées de manière concrète.

I. Préparation de la rentrée 2015

Monsieur MARTINY explique que ce comité technique académique est à placer dans la continuité de celui du mois de janvier, après un travail conséquent effectué au sein des établissements et dans les services académiques.

- Postes d'enseignants et SPEA

Monsieur MARTINY présente les documents et explique que le tableau de la page 7 est un récapitulatif des créations et des suppressions de postes d'enseignants dans l'académie de Grenoble, pour la rentrée scolaire 2015. Il rappelle que la préparation d'une rentrée scolaire se déroule du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre, avec des temps forts tels que les ajustements en juillet. Le calendrier est très tendu, avec des dates immuables (à la demi-journée près) et l'ouverture du serveur SIAM avant le déroulement du CTA était nécessaire pour permettre les opérations de mobilité. Ainsi, on arrive à ce compromis avec un délai raisonnable pour les établissements qui travaillent sur les TRM.

Il reprend le tableau de la page 7 et rappelle le solde positif de 121 postes à implanter. Les suppressions affectant quelques établissements sont dues aux faits démographiques comme on peut le constater par exemple pour le lycée Marcel Gimond à Aubenas, page 8 du document.

Madame AVVENENTI s'interroge sur les suppressions massives de postes au lycée Edouard Herriot à Voiron et au lycée Champollion à Grenoble, constatées à la page 9 du document.

Monsieur MARTINY précise que cela se traduit par des mesures de carte scolaire. Ces mesures apparaissent sur le tableau d'état provisoire de la page 16, où l'on fait le constat de 67 mesures de carte scolaire. Il tient à rappeler qu'il y en avait 263 en 2012. La situation est donc plus sereine sur ce point-là. Il précise que le tableau est un état au 20 mars 2015 et qu'il va de toute évidence évoluer. Le solde entre

les ressources humaines et les emplois vacants est donc de +77.5 avec néanmoins des points de tensions selon les disciplines. Par exemple, en mathématiques, le solde est de -15, ce qui est accentué par les difficultés à mobiliser des personnels contractuels, contrairement à d'autres disciplines. Il fait remarquer qu'il n'y a maintenant plus de discipline excédentaire de nature à mettre en œuvre des reconversions.

Madame GUILLAUME revient aux 140 créations d'emplois, qu'elle ne retrouve pas dans le tableau de la page 7.

Madame OZDEMIR répond qu'au solde positif de 121 postes s'ajoute 19 postes dédiés aux classes passerelles et élèves allophones. Ces postes sont mis à part. Ce qui fait bien un total de 140 postes créés.

Monsieur AGNES fait part des inquiétudes des membres du CTSD de l'Ardèche. En effet, il y a dans ce département plus de suppressions que de créations de postes. Il souhaite en connaître les raisons, notamment s'il s'agit d'une anticipation de départ d'élèves vers l'enseignement privé.

Madame DODANE répond qu'il y a un phénomène démographique, avec une baisse du nombre d'élèves dans le premier degré, une constance en collège et une très légère hausse des effectifs en lycée.

Monsieur AGNES fait remarquer que dans les établissements, des postes sont implantés mais apparaissent au BMP. Il y a donc un écart entre ce qui est attribué et ce qui est constaté. Il cite un exemple de situation sur un poste de SVT au lycée Aristide Bergès à Seyssinet.

Monsieur MARTINY indique que ce n'est pas possible et que les services prendront contact avec le proviseur de l'établissement.

Monsieur TORCHET revient quant à lui sur les questions de reconversion, notamment pour les disciplines P8011, P8012 et P8013. Les enseignants concernés ont eu une formation lourde et ne sont pas allés au bout du dispositif. Par exemple, au lycée professionnel L'Odysée à Pont-de-Chéruy, on constate à la page 14 du document la suppression d'un poste en P8011 et une création en P8013 qui se font par défaut d'étiquette alors que l'enseignant concerné s'est formé pour une reconversion et se retrouve en mesure de carte scolaire.

Monsieur MARTINY explique qu'il y a eu une politique de rénovation de la discipline économie-gestion, avec des mesures d'accompagnement. Tout cela sera étudié plus précisément.

Pour **monsieur PETIT**, le problème est que le serveur SIAM est déjà ouvert. Sur les tableaux des pages 8 à 15 du document, il demande à ce que les mesures de carte scolaire apparaissent.

Madame OZDEMIR est d'accord et indique que ce sera fait pour les prochains documents.

Madame AVVENENTI souhaite savoir ce qu'il en est de la filière STMS, dont elle ne trouve aucune ouverture de poste, pourtant annoncée, aux lycées Les Trois Sources à Bourg-lès-Valence, page 8 du document.

Madame OZDEMIR demande aux représentants des personnels, membres du CTA, de bien vouloir poser ce type de questions en amont de la réunion, afin que les services de la DOS puissent y répondre lors de l'instance. Concernant l'interrogation de madame AVVENENTI, elle va regarder ce qu'il en est.

Monsieur HERAUD signale qu'en technologie, on observe sur le tableau de la page 16, un déficit de 26 postes, alors que certains enseignants dans cette discipline sont contractuels.

Monsieur MARTINY précise que le nombre de professeurs stagiaires et le solde SIAM indiqués dans le tableau sont donnés suite à des discussions entre le ministère et l'académie. Bien sûr, le souhait serait d'avoir un écart nul mais il faut prendre en compte toutes les académies. Toute l'équité possible entre les académies doit être mise en œuvre.

Monsieur MARTIN ajoute que, concernant la discipline technologie, il n'y a plus de concours sauf pour les candidats remplissant les critères de la loi Sauvadet.

Monsieur HERAUD constate la suppression d'un poste en espagnol au lycée Marie Reynoard à Villard-Bonnot alors qu'il y a six heures dans le BMP. Il s'interroge sur ce fait.

Madame OZDEMIR répète que ses services vont regarder en détail, suite aux différentes interrogations soulevées par les représentants des personnels.

Monsieur AGNES souhaiterait connaître quant à lui le nombre de mesures de carte scolaire au lycée Marcel Gimond à Aubenas. Il s'interroge également sur le fait que la création d'un poste au lycée La Saulaie à Saint-Marcellin n'apparaît pas dans les tableaux alors qu'il est indiqué dans SIAM.

Monsieur MARTINY informe de quatre mesures de carte scolaire au lycée Marcel Gimond. Quant au poste au lycée La Saulaie, il a été créé et bloqué pour un stagiaire. La liste des « berceaux » sera d'ailleurs communiquée aux membres du comité technique académique.

Madame CATELLA voudrait des précisions sur la suppression des postes en discipline G0137 option F à l'EREA d'Albertville et l'EREA de Montélimar.

Monsieur MARTINY répète son souhait que les membres du CTA, représentants des personnels envoient en amont de la réunion leurs questions portant sur des sujets spécifiques, ainsi du temps serait gagné pendant l'instance.

Monsieur LASSERRE fait part du souhait des représentants des personnels de direction d'avoir un travail de concertation avec les services académiques, sur la liste des « berceaux ».

Monsieur MARTINY présente maintenant la proposition de répartition des emplois en personnels enseignants de documentation, à partir de la page 17. Il précise qu'il n'y a pas de créations d'emploi en documentation. La mesure de suppression au lycée Champollion et de création au lycée André Argouges, qui apparaît à la page 17 du document est une mesure d'équité car il rappelle que le lycée Champollion était le seul lycée de cette taille à avoir trois postes d'enseignants documentalistes. Les effectifs des deux établissements sont proches, mais l'origine sociale des élèves est par contre très différente. C'est pourquoi, le fait d'avoir deux postes de documentalistes dans chacun de ces lycées est plus équitable.

Monsieur AGNES estime qu'il s'agit d'une bonne mesure même si les représentants des personnels auraient souhaité que ce ne soit pas un redéploiement mais, dans un contexte de non création de postes, ce rééquilibrage est une mesure correcte. Néanmoins, la FSU demande de surseoir pour une année scolaire à cette décision. Il rappelle qu'en 2010, il y avait deux postes de documentalistes au lycée Emmanuel Mounier. Un poste a été supprimé et la personne concernée a bénéficié d'une mesure de carte de scolaire, lui permettant d'aller au lycée Champollion. L'enseignante documentaliste qui est restée au lycée Emmanuel Mounier s'est trouvée en situation de fragilité professionnelle par le fait d'être la seule documentaliste au sein de l'établissement et est tombée gravement malade. Ensuite, la personne qui était partie au lycée Champollion, est revenue au lycée Emmanuel Mounier. Il précise qu'elle en est très satisfaite. Un enseignant documentaliste qui était au lycée International Europole a eu le poste au lycée Champollion l'an dernier et c'est sûrement cette personne qui devra aller au lycée André Argouges sur le second poste de documentaliste créé, car il s'agit de la dernière arrivée. La personne qui est en arrêt maladie se retrouvera également au lycée André Argouges et ce n'est pas une bonne décision pour elle. C'est pourquoi, la demande de surseoir à cette mesure de redéploiement pour une année scolaire est légitime car l'autre documentaliste du lycée Champollion va partir en retraite dans un an et son poste pourrait bénéficier à la personne actuellement en arrêt maladie.

Monsieur MARTINY indique que tout cela sera vérifié et ajoute qu'il n'est pas sûr que l'enseignant documentaliste du lycée Champollion qui venait du lycée International Europole soit nommé sur le poste créé du lycée André Argouges.

Madame AVVENENTI fait remarquer que lorsqu'un personnel subit une mesure de carte scolaire il doit, dans la mesure du possible, se voir proposer un poste au sein d'un établissement équivalent.

Monsieur MARTINY répète qu'il n'est pas sûr que la personne concernée par la mesure de carte scolaire serait nommée sur le poste du lycée André Argouges. Il informe que toutes ces situations seront examinées.

Monsieur HERAUD souhaite savoir si le seuil de 1 500 élèves pour la mesure de redéploiement du poste de documentaliste est une décision nationale ou académique. Pour lui, ce seuil ne tient pas compte du fait qu'il y a une majorité d'élèves de classes préparatoires au lycée Champollion et ceux-ci ont plus de besoins en termes de recherche documentaire dans le cadre de leur formation.

Monsieur MARTINY explique que le barème est académique et il s'agit d'un seuil indicatif. Les effectifs des élèves de classes préparatoires ont été intégrés dans le constat du lycée Champollion. Pour lui, il faut que les choix dans le cadre du redéploiement soient plus qualitatifs et regarder la carte des formations, les types de formation et l'origine sociale des élèves.

Monsieur TORCHET informe que le poste complémentaire en documentation au collège Gustave Jaume à Pierrelatte, constaté à la page 19 du document, n'apparaît pas sur l'application SIAM, alors que l'établissement passe en REP+.

Monsieur MARTIN répond que le personnel concerné n'a pas terminé sa seconde année de reconversion.

Monsieur MARTINY aborde maintenant le sujet des postes SPEA. Il signale tout d'abord une coquille à la page 47 du document car il n'y a plus d'établissement de réinsertion scolaire. Tous les postes spécifiques présentés ont fait l'objet d'un travail d'analyse mené par les corps d'inspection sur proposition des établissements. Il est d'accord sur le fait que les tableaux présentés ne sont forcément simples à étudier. Il informe enfin que le taux de postes SPEA dans l'académie de Grenoble est d'environ 3%.

Madame AVVENENTI souhaite comprendre comment un enseignant du second degré peut postuler sur un emploi d'instituteur spécialisé en classe relais, page 48 du document.

Madame OZDEMIR signale que ces postes sont ouverts à tous les enseignants.

Madame AVVENENTI fait donc part du manque de visibilité pour ces postes. Car les personnels du second degré ne savent pas qu'ils peuvent postuler dessus.

Madame CARRE-PISTOLLET fait remarquer que c'est spécifié dans l'application SIAM.

Monsieur MAJEWSKI s'interroge sur les mesures de suppression en EPS et de création en lettres modernes en classe relais concernant le collège de l'Isle à Vienne, toujours à la page 48 du document.

Madame OZDEMIR indique qu'en classe relais, les ouvertures sur toutes les disciplines sont possibles.

Monsieur PETIT souhaite savoir comment les enseignants du premier degré et du second degré, postulant sur les SPEA en classes relais en tant qu'instituteur spécialisé pourront être départagés. En effet, les procédures de mouvement ne sont pas les mêmes.

Monsieur MARTINY précise qu'il s'agit de postes étiquetés « second degré » car les classes relais sont implantées en collège.

Etant donné que les procédures de mouvement ne sont pas les mêmes, **monsieur PETIT** demande une nouvelle fois comment les candidats pourront être départagés.

Monsieur MARTINY répond que la commission va étudier toutes les candidatures.

Madame AVVENENTI signale qu'il est difficile d'entrer sur les postes dans les classes relais, par l'application SIAM.

Monsieur MARTIN informe que cela sera vérifié auprès des services.

A la page 48 du document, concernant le poste spécifique en CLEPT, **monsieur AGNES** signale que la première phrase de descriptif : « *Enseignement de l'anglais à différents niveaux de la 3^{ème} à la terminale.* » est inutile. Il n'y a rien de spécifique à enseigner l'anglais pour un professeur de cette discipline. Toujours à la page 48, sur les postes spécifiques « divers », il signale que par le biais des

SPEA, on arrive à avoir des postes bivalents, tel que la demande de poste spécifique en mathématiques au collège Louis Juvet à Saint-Agrève pour lequel le profil est décomposé en 8 heures de mathématiques et 10 heures de sciences physiques et chimiques.

Monsieur MARTINY explique qu'il n'y a pas suffisamment d'heures dans les deux disciplines au sein de cet établissement et cela permet d'éviter la suppression de postes. Il fait remarquer que ce collège est un établissement en zone rurale et isolée.

Monsieur PETIT s'interroge sur l'avis défavorable à la demande de création d'un poste SPEA en EPS au collège du Trièves à Mens.

Monsieur MARTINY répond que la demande porte sur la pratique de sports en pleine nature ; or il n'y a pas de section de ce type dans cet établissement. Il continue dans l'énonciation des postes en présentant les SPEA en éducation musicale, page 49 du document et précise qu'il s'agit de demandes de maintien d'étiquetage. Ensuite, il fait part de la création d'un poste spécifique de formateur pour l'éducation prioritaire en lettres modernes au collège Jean Vilar à Echirolles dans le cadre du dispositif REP+. Puis, il présente les différentes demandes d'étiquetage de postes pour les établissements accueillant des élèves malades et/ou handicapés, de postes d'assistants de chef de travaux, de postes de PLP et de CPE, sur les tableaux des pages 49 à 53 du document.

Monsieur TORCHET signale un véritable problème de recrutement dans la discipline P7300 (STMS). Il s'interroge également sur le poste spécifique en discipline P6330 (Navigation) au lycée professionnel Les Catalins à Montélimar, qui apparaît à la page 51 du document.

Monsieur DIDIER explique que l'enseignant est en reconversion. Il signale qu'il s'agit d'une discipline très spécifique. En effet, chaque fleuve de France a des caractéristiques propres et des compétences spéciales sont exigées pour l'enseignant, qui va d'ailleurs passer ses permis navigation dans les jours qui viennent.

Monsieur AGNES demande s'il s'agit toujours de la même personne.

Monsieur DIDIER répond que c'est le troisième enseignant qui vient du tertiaire et qui fait une reconversion en navigation dans cet établissement.

Monsieur AGNES revient sur les postes en discipline P7300. Il fait remarquer que beaucoup n'ont pas été pourvus et il souhaite savoir quel type de personnel enseigne finalement cette discipline au sein des établissements concernés. Ainsi, il n'y a pas de disposition pérenne.

Monsieur MARTINY rappelle que le diplôme d'Etat d'infirmier est nécessaire pour postuler. Il précise que des solutions sont cherchées afin de pouvoir garder ce type d'enseignement au sein des établissements et le maintien des postes spécifiques en STMS est nécessaire pour obtenir des enseignants titulaires.

Monsieur MARTIN ajoute que l'académie persiste dans la démarche de trouver par voie de détachement de la fonction hospitalière, des contractuels qui puissent enseigner cette discipline.

Monsieur PETIT demande s'il n'est pas possible de recruter quelqu'un de compétent dans le cadre d'une reconversion.

Monsieur MARTIN répète que tous les leviers à disposition sont utilisés.

Monsieur MARTINY reprend la présentation des tableaux avec les demandes de postes spécifiques en SEGPA, à l'USE (Unité Soins Etudes), en FLE (Français Langue Etrangère), en référent handicap ou encore sur des disciplines de STI très spécifiques, tel que le poste en BTS génie optique photonique au lycée André Argouges, page 55 du document. Il continue avec les demandes d'étiquetage en GRETA et en sections pour élèves sportifs de haut niveau.

Monsieur MAJEWSKI indique que dans le respect du cadre de la politique académique, les disciplines sportives qui ne sont pas « à risques », ne nécessitent pas de diplôme et, au nom de son organisation syndicale, il s'en réjouit. De plus, il souhaite que le terme « certifié » soit supprimé dans le profilage du poste en EPS au collège Charles de Gaulle à Guilhaud-Granges, page 56 du document.

Monsieur MARTINY continue la présentation, avec le profilage de postes en section de techniciens supérieurs, pages 56 à 58 du document.

Monsieur AGNES ne comprend pas ces profilages de postes en STS. En effet, le ministère établit déjà une nomenclature nationale et on peut se demander en quoi il est nécessaire d'avoir une autre spécificité pour ces postes au niveau académique. Il ajoute que cette question est récurrente et qu'elle est d'autant plus agaçante lorsque certains collègues indiquent que le poste a été créé pour eux.

Madame BAFFERT ajoute que le fait que certains proviseurs donnent ce type d'information lors des conseils d'administration ne participe pas à la sérénité des opérations.

Monsieur FERRAND indique que le profilage est un sujet délicat car parfois un poste profilé est créé et il n'y a pas d'enseignant candidat.

Monsieur LASSERRE souligne le fait que le profilage se déroule en copilotage pédagogique et il s'agit d'une bonne chose que les demandes soient validées par les corps d'inspection. Pour sa part, il tient à remercier madame DEVAUJANY, pour le travail effectué en lien avec les personnels de direction.

Monsieur AGNES est d'accord sur le fait que des postes en STS dans des disciplines de STI très spécifiques, impliquant l'utilisation de matériaux spéciaux soient profilés, mais il ne comprend pas qu'en tertiaire, comme au lycée Edouard Herriot à Voiron, en BTS Management des unités commerciales (MUC), des postes soient profilés alors que la ressource humaine est disponible au sein même de l'établissement.

Monsieur FERRAND explique que le poste au lycée Edouard Herriot requiert des connaissances en administration de réseau qu'aucun enseignant de l'établissement ne possède.

Monsieur BASTRENTAZ pose à nouveau la question du profilage de poste en BTS Tourisme au lycée Lesdiguières à Grenoble, qui n'apparaît pas dans les tableaux, alors que la nomenclature est académique.

Madame OZDEMIR signale que le profilage est dans la nomenclature nationale et non académique.

Monsieur AGNES fait part de la demande de son organisation syndicale qu'il n'y ait pas de mouvement parallèle sur ces postes par rapport au niveau national, alors que l'académie est arrivée à un certain équilibre. Si des désaccords surviennent ou si les postes ont trop de spécificité, cela oblige à affecter contractuels. Le souhait est d'avoir des postes à profil et non des profils à poste. Les représentants des personnels sont vigilants sur ces points. Sur les sections de techniciens supérieurs, il signale que le taux de SPEA est supérieur à 3% pour l'académie de Grenoble.

Monsieur MARTINY continue la présentation avec les demandes d'étiquetage en sections européennes et ESABAC, page 59 du document, puis en ULIS, page 60. Enfin, il explique que les tableaux des pages 61 à 81 du document déclinent la liste complète des postes SPEA dans l'académie de Grenoble au 1^{er} septembre 2015.

Monsieur AGNES informe que lorsque des enseignants veulent des renseignements sur la formation particulière exigée par le poste SPEA en espagnol au lycée Camille Vernet, qui apparaît à la page 65, la réponse qui leur est faite est que cet étiquetage n'existe pas ou que le poste est vacant.

Madame OZDEMIR fait remarquer que ce poste est forcément occupé étant donné qu'il apparaît dans la liste, mais les services de la DOS vont le vérifier.

- Postes de direction et d'éducation

Monsieur MARTINY présente dans un premier temps la mesure de répartition des trois emplois de direction créés pour la rentrée 2015. Ainsi, page 84 du document, un poste d'adjoint est créé au collège Laboissière à Villeneuve de Berg, classé en 3^{ème} catégorie et qui n'en bénéficiait pas. De même, au collège des Collines à Chirens classé en 2^{ème} catégorie et qui compte plus de 600 élèves, un poste de principal adjoint est créé. Ensuite, un second emploi d'adjoint est créé au lycée polyvalent Lachenal à

Pringy, qui est en 4^{ème} catégorie, en raison de la forte hausse des effectifs dans cet établissement due à une resectorisation et qui compte plus de 1 500 élèves.

Monsieur TORCHET demande si c'est un choix délibéré de cibler un établissement par catégorie.

Monsieur MARTINY répond par la négative, ce choix n'est pas systématique.

Monsieur TORCHET fait remarquer que le collège Laboissière était déjà en 3^{ème} catégorie et demande pourquoi ce n'est pas plutôt un emploi de CPE qui est créé étant donné qu'il y a un internat rural.

Monsieur MARTINY répond qu'il s'agit d'un petit internat dans un collège isolé. Le souhait pour cet établissement était de renforcer l'équipe de direction. Il aborde maintenant l'implantation des postes en personnel d'éducation et rappelle l'augmentation du plafond de douze emplois de CPE. Parmi eux, six ETP sont dédiés aux collèges, trois sont pour la formation et les trois derniers sont affectés au remplacement dont les zones sont encore à déterminer selon les besoins. Il fait remarquer que les zones d'attractivité sont très variables, plutôt forte en Vallée du Rhône et faible en Haute-Savoie.

Monsieur AGNES remarque que si les loyers en Haute-Savoie étaient moins élevés, le département serait plus attractif. Ensuite, sur les documents, il souhaiterait que les emplois de direction et d'éducation soient différenciés. Sur le fond, concernant les emplois en personnel d'éducation, il n'est pas d'accord pour introduire des demi-postes car c'est, de fait, créer des compléments de service à mi-temps, comme on le constate sur le document à la page 86. Cela pose une véritable question sur le métier même de CPE. En effet, ils doivent être en présence complète au sein des établissements. Il s'interroge également sur les trois supports en faveur des stagiaires, avec six implantations provisoires. Ensuite, sur les trois supports en TZR, il confirme que c'est une chose positive que de créer des postes dédiés au remplacement. Toutefois, il rappelle qu'il s'agit de l'un des concours les plus difficiles pour lequel le recrutement, insuffisant, engendre d'embaucher des contractuels. L'urgence paraît plutôt de recruter davantage, d'autant que ce pourrait être un débouché intéressant pour les AED.

Monsieur MARTINY précise que l'implantation des TZR répond aux besoins en termes de suppléance. Il n'y a pas d'écart très important entre les postes implantés et les ressources humaines. Il y aura des TZR à la place de contractuels. Concernant les postes pour les stagiaires, il fait part de son souhait de connaître les besoins, recensés par les IA-IPR EVS et ainsi pouvoir définir les berceaux.

Monsieur AGNES répète que son organisation syndicale n'est pas d'accord sur le fait d'avoir des implantations de demi-postes.

Monsieur LASSERRE indique que les établissements concernés par ces implantations ont déjà un CPE en poste. Ces demi-postes sont une nouveauté et, au nom de son organisation syndicale, il insiste pour que les CPE concernés par ces demi-postes aient deux heures de leur temps de travail prises au titre des déplacements en service partagé.

Monsieur MARTINY signale que les distances sont raisonnables.

Madame AVVENENTI fait remarquer que la pénibilité pour ces personnels n'est pas seulement due aux déplacements mais aussi à la multiplication des tâches.

Monsieur HERAUD demande si le collège des Saules, concerné par la proposition de répartition d'un demi-poste de CPE, a déjà un CPE en poste.

Madame GOËAU confirme. Il s'agit d'un établissement dont les besoins et les difficultés ont été soulignés par l'IA-IPR EVS référent de ce collège.

Monsieur PETIT explique qu'un CPE gère beaucoup de choses dans un établissement et des difficultés se posent s'il est en service partagé.

Monsieur le recteur signale que l'on a ici une dotation supplémentaire. Ces demi-postes sont intéressants pour soulager un maximum d'établissements en termes d'éducation.

Monsieur MAJEWSKI aimerait connaître les critères retenus dans les choix des dotations complémentaires.

Monsieur MARTINY répond que ce sont les effectifs, les indicateurs sociaux des élèves ou encore la remontée des difficultés dans le fonctionnement quotidien des établissements. Certains établissements sont très isolés et il n'est pas possible d'implanter un complément de service.

Monsieur LASSERRE remarque qu'il s'agit d'une proposition de l'administration et les personnels de direction n'ont pas pu s'exprimer.

Monsieur le recteur explique qu'en amont, un travail est réalisé avec les IA-DASEN, mais il y a un retour des personnels de direction sur la proposition de l'administration.

Monsieur AGNES ne remet pas en cause les choix effectués car sur 244 collèges, il a fallu identifier certains établissements ayant plus de besoins que les autres. Mais la demande des organisations syndicales est de connaître l'implantation immédiate afin de fluidifier le mouvement de ces personnels.

Monsieur MARTINY rappelle que pour l'implantation des stagiaires, les besoins sont exprimés mais il faut aussi qu'il y ait un support de tutorat.

- Mesure modificative – Emplois administratifs

Madame OZDEMIR présente l'annulation de la mesure présentée en CTA du 25 février 2015, page 142 du document. Il s'agissait d'une déqualification d'emploi de SAENES en ADJENES au lycée Charles Poncet à Cluses. Cette mesure n'a plus lieu d'être.

Monsieur AGNES, au nom de son organisation syndicale, se réjouit de cette annulation et rappelle la nécessité de requalifier ces emplois compte-tenu des missions effectuées. Il souhaiterait connaître la raison de ce revirement.

Madame OZDEMIR explique que l'ampleur des missions sur ce poste fait qu'il n'a pas été déqualifié.

II. Point sur la rémunération des AESH

Monsieur MARTIN présente la situation, sur le document qui a été transmis par ailleurs. Dans un cadre assez contraint, suite à la publication du décret n°2014-724 du 27 juin 2014, un groupe de travail s'est donc déroulé avec des représentants des personnels AESH. Des ajustements ont pu être proposés suite à la réunion. Ainsi, le temps moyen entre l'indice niveau 2 et l'indice niveau 3 est de deux ans. De plus, les services académiques ont veillé à ce qu'un entretien professionnel annuel soit mis en place. Ces principes sont présentés en comité technique académique aujourd'hui, pour une mise en œuvre lors de la prochaine commission consultative paritaire, avec une application au 1^{er} juillet 2014. Il rappelle le souhait de clarifier les consignes et les objectifs. Des questions se posent encore notamment sur le chef d'établissement qui doit conduire l'entretien au cas où si le personnel AESH a en charge des élèves dans des établissements différents, par exemple.

Monsieur RAVEL fait remarquer que le suivi de ces élèves est également à prendre en compte.

Monsieur HERAUD, au nom de son organisation syndicale, se félicite de la mise en place d'une grille indiciaire. Toutefois, il tient à soulever plusieurs problèmes :

- L'indice plancher est 315, et non 313, comme indiqué dans le document ;
- L'indice référence de base (IB) est 400 au maximum, alors qu'il faut au minimum le baccalauréat pour être AESH, et que la grille est en deçà de celle des personnels de catégorie C ;
- Son organisation syndicale souhaiterait voir la constitution d'un corps des personnels AESH, avec un concours de recrutement, plutôt que des personnels en CDI ;
- Concernant l'évaluation, les AESH n'ont pas de formation et ces personnels souhaiteraient en avoir. Il s'interroge sur ce qui va leur être proposé à l'avenir car aucune proposition ne leur est faite à ce jour ;
- Enfin, il se demande s'il y a un établissement de mutualisation pour le rattachement de ces personnels.

Monsieur le recteur indique que c'est un travail très pointu qui se met en œuvre et qui va se poursuivre.

Monsieur AGNES souligne le fait que l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein des établissements du premier et du second degrés est très positif. Pour ce faire, il faut un accompagnement adapté et pérenne. Il signale donc le besoin d'avoir un véritable corps de fonctionnaires titulaires pour cet accompagnement. Certains de ces personnels ont acquis une expérience et une qualification au-delà du baccalauréat. Dans ces conditions, le recrutement de ces personnels devrait se faire au niveau catégorie B, si ce n'est catégorie A. De plus, une formation doit être mise en place pour eux. Au nom de son organisation syndicale, il fait part de son désaccord avec le décret du 27 juin 2014 et estime qu'il faut se donner des moyens pour ces personnels dont les tâches sont extrêmement difficiles. Enfin, il revient sur un point du document, en page 2 :

« Si lors du réexamen de la rémunération, l'évaluation est positive, la progression indiciaire est prononcée. Si à l'inverse, l'évaluation est défavorable, la progression indiciaire est suspendue. »

Il lui semble indécent de rédiger cela lorsque l'on voit ce que ces personnels gagnent en plus en changeant d'échelon.

Pour **monsieur TORCHET**, ce décret est une première marche positive mais il y a des marges de manœuvre. A son avis, il faudrait un ajout d'annexe à la circulaire ministérielle du 8 juillet 2014. Il est également d'accord avec monsieur AGNES pour supprimer le point sur la suspension de la progression indiciaire en cas d'évaluation défavorable. Enfin, il faut poursuivre la réduction du temps moyen entre les échelons.

Monsieur MARTIN revient sur plusieurs points :

- Les missions des AESH seront précisées ;
- L'indice plancher est l'indice sur SMIC, il s'agit de la base du décret ;
- Chaque nouveau personnel AESH, suit une formation de 60 heures, en sachant que ce dispositif existe depuis plusieurs années.

Monsieur HERAUD fait remarquer que c'est au cours de leur carrière que ces personnels n'ont plus de suivi de formation. Il n'y a aucun retour de la pratique, pour avoir un certain enrichissement dans leur métier.

Monsieur MARTIN confirme que la formation initiale est assurée. La formation continue pourra se mettre en place. Concernant l'établissement de rattachement de ces personnels, il reste à définir une règle. Sur l'avancement indiciaire, le souhait est que ce soit présenté en CCP et non une décision du chef d'établissement seulement. Enfin, sur le temps moyen d'avancement d'échelon réduit, il y a une contrainte forte car la rémunération ne peut pas être de plus de six points d'indice en trois ans.

Monsieur RAVEL souligne le fait que l'on va vers une paupérisation de ces personnels qui sont souvent à mi-temps et ne touchent que la moitié du SMIC.

Monsieur MARTIN rappelle que l'objectif principal est de mettre en place un entretien professionnel pour ces personnels.

Madame CATELLA pose la question du rattachement. En effet, sachant que ces personnels vont être en CDI, que va-t-il arriver lorsque l'élève qu'ils ont en charge partira de l'établissement ? Pour elle, il faut quand même définir une zone.

Monsieur le recteur fait remarquer qu'il convient de travailler en réseau.

Monsieur MARTIN précise que juridiquement, il n'y a pas d'établissement de rattachement. Si la personne en CDI voit l'élève qu'elle a en charge partir de l'établissement, un autre enfant lui sera confié, en étant bien sûr attentif à la zone où se trouve l'AESH.

III. Bilan sur les EREA

Monsieur CLANCHE présente un diaporama (**annexe 4**). Sur la formation des PE éducateurs en internat, il rappelle qu'une grille de positionnement leur a été transmise et le recueil des besoins en formation a été fait au cours du mois de janvier afin de mettre en place des parcours personnalisés articulés autour de modules.

Madame CATELLA exprime les difficultés de ces personnels vis-à-vis de cette grille et certains pensaient même qu'ils devaient partir de leur EREA à la rentrée scolaire 2015.

Monsieur CLANCHE signale que les inspecteurs ayant évalué ces PE éducateurs ont eu un très bon ressenti lors des entretiens.

Madame CATELLA revient sur la proposition faite pour la formation des AED en EREA et souhaite savoir de quelle manière elle se présente et si, sur les 60 heures, il y a du présentiel ainsi que de la formation à distance.

Monsieur CLANCHE répond que sur les 60 heures minimum de formation pour les AED en EREA, 27 heures en présentiel sont prévues.

Madame CATELLA demande si la formation des PE éducateurs va se faire sur le même mode.

Monsieur CLANCHE répond que la formation se fera plutôt sur site, avec une journée à Grenoble, avec des universitaires. Tout cela étant bien évidemment pris sur le temps de service.

Monsieur BASTRENTAZ fait part de la visite des membres du CHSCT de la Savoie au mois de janvier à l'EREA de Chambéry. Concernant les AED, il ressort qu'ils sont en difficultés sur certaines missions, à commencer par l'internat où les relations sont parfois conflictuelles avec les élèves qui ont du mal à comprendre leur rôle. Pour le CHSCT, la mission d'AED d'internat en EREA n'est pas la même que dans un internat lambda. C'est pourquoi il préconise une formation de ces personnels qui débiterait en amont de leur prise de poste afin de leur permettre de mieux connaître le public accueilli en EREA et de s'intégrer dans le dispositif. Il souligne également que le fait de recruter des personnels sur des contrats stables pour l'internat serait de nature à optimiser cette formation et une garantie de la pérenniser. En effet, beaucoup de ces personnels font part de leur souhait de ne pas rester dans l'établissement et disent ne pas être intéressés par une formation sur leur temps libre.

Monsieur CLANCHE signale que plus de 75% des personnels suivent la formation à ce jour.

Monsieur MARTIN fait part des retours positifs des directeurs d'EREA, dont le souhait était d'avoir des profils différents pour les personnels AED.

Certes la mise en œuvre de la formation en EREA est tardive d'après **monsieur CLANCHE**, mais il est maintenant acté qu'elle sera en place dès le début d'année scolaire pour tous les nouveaux personnels AED et PE éducateurs en EREA. A cela s'ajoute le niveau 2 de formation pour les anciens personnels.

Monsieur BASTRENTAZ fait remarquer qu'il y a tout de même un problème de positionnement pour les AED au sein des EREA. Il indique que le rapport de visite de l'EREA de Chambéry par les membres du CHSCT de la Savoie est en cours de validation. Il ressort de cette visite, pour les PE éducateurs, une certaine insécurité quant à leur parcours professionnel et leur avenir, ce qui est anxiogène. La conduite du changement a été un facteur de risques psychosociaux et il paraît nécessaire de définir plus clairement en quoi il consiste et de préciser les objectifs de l'EREA ainsi que le statut et le devenir de ces personnels. Les PE éducateurs vivent cette réorganisation comme une remise en cause de leur fonction d'éducateur qu'ils exercent, pour certains, depuis plus de quinze ans. De plus, les représentants des personnels ont été choqués par l'envoi de la grille de compétences envoyée à ces personnels dans le cadre de la mise en place de leur parcours de formation qui, pour eux, n'est pas pertinent.

Madame CHRETIEN explique que la notion de construction de parcours adapté de formation s'est faite autour de cette grille de compétences.

Monsieur BASTRENTAZ souligne également le manque de reconnaissance ressenti par les personnels. Le CHSCT a repéré plusieurs raisons à cela : l'absence d'inspection sur les missions d'éducateurs, ce qui revient à considérer qu'elles n'ont pas d'intérêt, les pondérations jugées aléatoires des projets pédagogiques ou encore le non remplacement des absences. Il souligne enfin, en ce qui concerne les enseignants, le problème du recrutement des personnels sans CAPA-SH qui se retrouvent parfois en difficulté face au public de l'EREA. Une situation de ce type a pu être constatée lors de la visite et a donné

lieu à des préconisations. Les solutions apportées l'ont été dans l'urgence et sont, de toute évidence peu satisfaisantes à la fois pour les élèves et pour les personnels.

Monsieur TORCHET souligne que c'est, en effet, une difficulté récurrente en EREA.

Monsieur MARTIN informe avoir réuni les directeurs d'EREA quelques jours auparavant et il ressort que les inquiétudes se lèvent pour les personnels AED. Ensuite, les entretiens avec les PE éducateurs ont permis de constater que certains étaient très éloignés de la notion d'enseignement. Enfin, sur l'avancement de carrière, un travail de suivi est mis en œuvre.

Monsieur BASTRENTAZ signale que l'IEN ASH a signifié aux PE en EREA que les inspections porteraient exclusivement sur l'enseignement et non sur leur rôle d'éducateur, contrairement à ce qui se passait jusqu'à maintenant. Cela ne peut être perçu que comme une dévalorisation de cette mission qui leur est pourtant confiée et qui constitue encore l'essentiel du service de certains de ces personnels.

Madame CATELLA remercie les services académiques de l'inscription de ce point à l'ordre du jour du comité technique académique. La circulaire sur les EREA a été généralisée en septembre 2014 et l'idée était de faire un bilan à mi-parcours. Des points de difficultés ont été soulevés et rapportés aux représentants des personnels :

- Sur trois EREA, des conseils de discipline se sont déroulés pour des élèves, avec exclusion définitive ;
- Il y a un véritable problème de remplacement des PE éducateurs ;
- Beaucoup d'absences d'AED sont constatées également et leurs emplois du temps sont très différents selon l'EREA ;
- Les PE éducateurs ont très mal vécu la réception de la grille de compétences car ils ont eu le sentiment de voir disparaître leur statut avec, au final, des missions indéterminées et l'impression d'être des « pompiers de service ».

Ainsi les représentants des personnels ne sont pas persuadés que la circulaire académique des EREA atteigne ses objectifs. Toutefois, il faut attendre de voir les résultats scolaires des élèves. Les PE éducateurs ont apprécié les entretiens mais il y a un sentiment de dégradation des conditions de travail au sein des quatre EREA de l'académie.

Monsieur MARTIN fait part du besoin d'objectivité sur certains points et notamment les arrêts de travail, comme cela a été abordé lors d'un précédent CHSCT académique. Le travail de mise en œuvre d'amélioration des conditions de travail au sein de ces établissements est en cours.

Madame CATELLA propose que le nombre de conseils de discipline ou encore de démissions de personnels AED au sein des EREA soit vérifié.

Monsieur TORCHET préconise une approche systémique des EREA.

Monsieur le recteur conclut sur ce point en faisant part de son intérêt pour ces établissements qui avaient les plus mauvais indicateurs. Concernant la grille de compétences et l'auto-positionnement, des difficultés ont été rencontrées alors que ce n'était pas du tout le but. Il faut encore progresser mais le dialogue se construit.

IV. Questions diverses

CIO, VAE et AMI

Monsieur TORCHET souhaite aborder la question de la validation des acquis de l'expérience (VAE), dispositif soutenu par la région Rhône-Alpes. Or, entre 2016 et 2020, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) va être mis en place au niveau régional et les CIO ont vocation à entrer dans ce dispositif. Cela pose un problème de délai. De plus, l'ONISEP n'est pas intéressé par ce projet alors que le GIP-FIPAG a fait part de son souhait de l'intégrer. Il faut faire attention aux délais très restreints car les CIO intéressés ne pourraient pas intégrer ce dispositif AMI en raison de ces délais.

Monsieur ETIENNE souligne l'importance de cette question et le SAIO s'associe à cet enjeu décisif dans le cadre du service public régional d'orientation (SPRO). Il rappelle que les missions des CIO intègrent

l'accueil de tous les publics ainsi que sa forte implication dans la labellisation PRIC (Point Relais Information Conseil). La région Rhône-Alpes rémunère dans ce cadre les entretiens destinés aux « publics cibles », demandeurs d'emploi essentiellement, mais considère qu'il y a trop de PRIC à ce jour. C'est pourquoi une nouvelle procédure de labellisation est mise en œuvre dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui permet d'avoir une procédure de mandatement avec un groupement par département. Dans l'état actuel des choses, il semble difficile d'envisager qu'un CIO soit mandataire. La réponse pour entrer dans le dispositif AMI est à faire avant le 3 avril 2015. L'autre aspect important du cahier des charges régional est que le conseiller en VAE doit, au sein des CIO, être identifié et son temps de travail consacré à la VAE ne peut être inférieur à 0.35 ETP. C'est pourquoi, les CIO peuvent difficilement envisager d'entrer dans ce dispositif dans ces conditions, si ce n'est en recrutant des personnels dédiés à cette activité.

Madame BAFFERT signale qu'une demande d'audience rapide, avant le 3 avril 2015, avait été sollicitée par le SNES car les représentants des personnels sont en total désaccord avec les propositions. Ces questions méritent d'être un point à l'ordre du jour du comité technique académique et les services ne peuvent pas prendre de décision de cette ampleur sans concerter les organisations syndicales.

Monsieur le recteur remarque que ce dispositif est très récent et il est d'accord pour qu'une délégation soit reçue en audience. La loi du 5 mars 2014 montre l'importance du dialogue sur l'orientation. Enfin, les usagers doivent avoir une visibilité quant aux différents services d'orientation et d'information.

Monsieur TORCHET insiste sur l'enjeu de la pérennisation du réseau des CIO. Il souligne la taille du GIP et la diversité de ses missions.

Accompagnement éducatif

Monsieur TORCHET fait remarquer que l'accompagnement éducatif en collège est inscrit dans la démarche de projet et mérite l'attention du recteur d'académie.

Droits et moyens accordés aux élus

Monsieur AGNES informe qu'une commissaire paritaire s'est vu refuser le droit d'assister au temps de préparation d'une commission académique paritaire, son chef de service estimant que ce temps n'était pas de droit. Il souhaite également signaler que certains commissaires paritaires n'utilisent pas tous leurs droits syndicaux pour cette raison. Au nom de son organisation syndicale, il demande des explications quant au fait que ces élus des personnels n'aient pas tous leurs droits. Il faut faire respecter l'exercice du droit syndical.

Monsieur MARTINY est au courant que certains élus, représentants des personnels, n'utilisent pas tout leur temps de décharge syndicale et n'a rien d'autre à ajouter.

La séance est levée à 18 heures 30, les points à l'ordre du jour ayant tous été abordés.

Le recteur



Daniel FILÂTRE

La secrétaire de séance



Caroline COLLOMBAT

Le secrétaire adjoint de
séance



Luc BASTRENTAZ



DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA-EDUCATION AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE du 20 mars 2015

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA

La lecture des documents du CTA appellent plusieurs remarques de notre part.

Préparation de rentrée 2015

L'UNSA Education est plutôt satisfaite du nombre de créations de postes dans notre académie. Il faut cependant noter que l'évolution démographique consomme la majeure partie de la dotation et laisse une part réduite pour la nécessaire mise en œuvre de la réforme de Refondation de l'école.

L'UNSA Education s'étonne de la parution des postes d'enseignants et de CPE sur SIAM avant la tenue de ce CTA. Nous nous inquiétons aussi vivement d'une concentration de suppressions de postes dans certains établissements ; suppressions qui auront nécessairement des incidences tant sur les personnels que sur la vie des établissements.

Mesure modificative d'un emploi administratif

Dans le cadre de la politique de requalification des emplois administratifs l'UNSA Education est surprise de l'annulation de la mesure prise lors du CTA précédent concernant la transformation d'un poste de catégorie C en B au Lycée Charles Poncet de Cluses.

Postes de direction et d'éducation

L'UNSA Education accueille favorablement les créations proposées qui cependant ne couvriront pas la totalité des besoins recensés par notre organisation et constatés lors du groupe de travail du 9 mars. Il aurait de plus été souhaitable que les représentants des personnels CPE participent aux travaux de ce groupe de travail.

L'UNSA Education prend acte des affectations de CPE sur postes partagés et revendique pour ces personnels une décharge de 2 heures sur le temps de service, au même titre que l'heure de commune non limitrophe donnée aux enseignants en service partagé.

La rémunération des AESH

En ce qui concerne les AESH, force est de constater que nous sommes très loin de la création d'un vrai métier. Les AVS sont devenus des AESH mais qu'en est-il de la formation, du diplôme professionnel, des perspectives de carrière ?

La CDIisation est certes une garantie non-négligeable mais elle ne met pas fin à la précarité. Comment ces personnels investis peuvent-ils se sentir reconnus dans une grille indiciaire si serrée qui ne reconnaît ni le niveau de qualification ni l'expérience professionnelle en CDD ?

L'UNSA Education se fait le relais de ces personnels pour demander à ce que soit clairement expliciter :

- **D'une part, les objectifs attendus en termes de compétences à développer dans le cadre de l'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent**
- **D'autre part pour chaque mission, les objectifs personnalisés en vue de l'accompagnement de l'enfant.**



FNEC FP-FO

FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - FORCE OUVRIERE

Académie de Grenoble

Déclaration de la FNEC-FP-FO au CTA du 20 mars 2015

Le CTA qui nous réunit aujourd'hui à lieu quelques semaines avant la grève interprofessionnelle du 9 avril.

Une telle journée de grève ne se décide pas sans revendications sérieuses et sera la traduction du mécontentement général quant aux politiques menées, qu'il s'agisse du pacte de responsabilité ou de la loi Macron mais aussi, et c'est pour Force Ouvrière au centre des revendications, la question des salaires, point d'indice gelé 7 années de suite dans la fonction publique, gel sans précédent aggravé par l'augmentation des prélèvements obligatoires, menant les fonctionnaires à constater que les années passant, leur pouvoir d'achat diminue.

Suite aux événements de janvier 2015, le gouvernement a jugé opportun de lancer « une grande mobilisation de l'École et de ses partenaires pour défendre les valeurs de la République » avec l'organisation des Assises de l'école du 16 février au 24 avril (dont la participation des personnels ne constitue pas une obligation de services comme l'a précisé Mme la Ministre lors d'une audience de notre syndicat le Vendredi 13 Mars 2015)

Nous ne voyons pas à FO ce qu'il y a à débattre en la matière, et pensons que la laïcité n'a pas besoin d'autres costumes que la loi de 1905, qui doit être portée avec la plus grande rigueur, et non pas en faisant entrer l'enseignement religieux à l'école comme on l'entend dire par le Président de la république lui-même. L'école est laïque, et l'enseignement laïc du fait religieux ne peut exister.

Pour revenir au strict cadre de la réunion d'aujourd'hui, concernant le second degré, les mesures découlant de la refondation de l'école n'obtiennent pas, loin s'en faut l'assentiment général.

La modification des obligations de service des enseignants résultant des décrets d'août 2014, conduit à la mise en place des IMP, qui n'ont obtenu aucune voix favorable des syndicats lors du CTM du 11 mars. Cela démontre que les personnels veulent préserver l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et veulent le rétablissement de toutes les décharges statutaires.

Le 17 Mars 2015, Mme la Ministre a présenté le projet de réforme des collèges qui menace directement les disciplines, conséquence immédiate et concrète du décret Hamon.

L'horaire d'enseignement disciplinaire serait abaissé de la 6^e à la 3^e pour financer l'enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) soumis à l'autorité locale du chef d'établissement et aux décisions du conseil pédagogique.

Quelques jours plus tôt, lors du CSE du 12 mars le projet de décret sur le socle commun fondant la transformation du collège, n'a pas fait consensus. Le débat entre connaissances et compétences, que d'aucun voudrait nous présenter comme un débat entre modernité et archaïsme, s'inscrit historiquement dans le combat entre compétences et qualifications. Le socle de compétence s'inscrit dans la formation tout au long de la vie. C'est le « apprendre à apprendre » pour ne plus rien enseigner et pouvoir apprendre ailleurs ce que l'école publique ne peut plus assurer aujourd'hui.

C'est l'adaptation de l'école de la République aux contraintes de la politique d'austérité et à la logique de compétitivité du pacte de responsabilité.

Il est utile de rappeler ici que si la qualification est acquise définitivement avec le diplôme, la compétence est attachée à la personne et peut sans cesse être remise en cause. L'enseignement disciplinaire doit donc rester la règle. L'affaiblir mènera à des inégalités toujours plus grandes, à une différenciation des collèges et par extension des lycées qui va à l'encontre de ce que doit être l'école de la République.

Ce dont l'école a besoin aujourd'hui, c'est que soit mis fin à cette politique d'austérité. Celle-ci se traduit pour la rentrée prochaine dans notre académie, par une augmentation de la population scolaire (+ 1835 élèves) qui ne sera pas compensée par le nombre de postes créés à la rentrée 2015.

La préparation de la rentrée 2015 que vous présentez montre parfaitement la seule et unique préoccupation de la ministre et du gouvernement : économiser au détriment des collègues, des élèves et de leurs parents, pour satisfaire les exigences du pacte de responsabilité et de la loi Macron. Quelques exemples l'illustrent parfaitement.

- Professeurs documentalistes. L'effet de seuil conduit artificiellement à un redéploiement des moyens comme le montre la situation des professeurs documentalistes dans l'académie. Vous annoncez pour la 2^{ème} année consécutive que les effectifs postes sont « stables », ce qui signifie qu'il n'y a aucune création de postes alors que les effectifs ont augmenté de 2350 en 2014 et que vous prévoyez une augmentation de 1835 élèves pour 2015. Cet état de fait est d'autant plus incohérent que les réformes mises en place dans les collèges et les lycées sollicitent toujours plus ces personnels.
- CPE. 13 créations l'an dernier pour 2350 élèves supplémentaire et 12 créations cette année. Tout cela est bien insuffisant et les conditions de travail de l'immense majorité des CPE s'aggravent. Sauf erreurs de notre part, 2 collèges de 800 élèves ou plus ont 1 seul poste de CPE, 1 seul poste de CPE également pour 21 collèges de 700 élèves et plus, et 1 seul poste de CPE pour 39 collèges de 600 élèves et plus. Il faudrait donc créer au moins 63 postes de CPE et si on ajoute les retards accumulés alors... Alors, il faut vraiment en finir avec l'austérité.
- POSTES A COMPLEMENTS DE SERVICE
Nous rappelons notre revendication : FO n'accepte aucune suppression de postes, aucune dégradation des conditions de travail des personnels et exige les créations de postes indispensables pour que l'école de la République puisse continuer à accomplir ses missions.

Afin d'être entendus, pour que les votes qui se sont exprimés à maintes reprises ces deux dernières années dans les instances nationales contre ces réformes, pour que soient prises en compte les revendications des collègues, nous n'avons à ce jour d'autre choix que d'appeler les personnels de l'Education Nationale, avec les autres salariés, à cesser le travail. C'est ce que nous ferons le 9 avril dans le cadre de la grève inter professionnelle à l'appel de FO, la CGT, Solidaires et FSU.



Acad_Grenoble

Déclaration liminaire au CTA du 20 mars

Pour la 3^e année consécutive, l'académie de Grenoble bénéficie d'un solde de postes positif, avec 121 ETP supplémentaires. Cette continuité montre une volonté de faire de l'éducation une priorité pour la Nation, et ce toujours dans un contexte de rigueur budgétaire. Pourtant ces créations ne suffisent pas à dessiner une ambition politique pour l'Ecole.

Cette ambition pour l'Ecole doit passer par la réussite de tous les élèves.

Sur ce point la réforme du collège annoncée par madame la Ministre est le complément logique et nécessaire de la réforme du socle commun et des programmes scolaires. Le ministère doit assumer pleinement les choix présentés au CSE sur la réforme du collège, et ne pas céder à la tentation du détricotage, afin de garder la cohérence d'ensemble d'une réforme appuyée sur un socle commun, des programmes redéfinis et une organisation en cycle. Pour faire réussir l'ensemble des élèves, une innovation importante est la part d'initiative accordée aux équipes éducatives : 20 % de la dotation horaire aux établissements, qui doit être pérennisée et bien identifiée pour pas servir de variable d'ajustement. Mais la capacité de l'Éducation nationale à mettre en œuvre, accompagner et valoriser une telle autonomie est encore largement à démontrer. Il faut, si on accorde de l'autonomie aux équipes éducatives, les soutenir dans cette démarche nouvelle et reconnaître leur engagement. L'encadrement de l'Éducation nationale, et plus particulièrement les corps d'inspection, doivent être mobilisés pour accompagner les collèges dans la définition et la mise en œuvre de leurs choix pédagogiques. Surtout, le Sgen-CFDT demande que l'on reconnaisse l'engagement des personnels dans le pilotage pédagogique du collège. Les moyens de cette reconnaissance existent désormais : ce sont les budgets indemnitaires et les décharges consacrées aux "missions particulières". Un signal clair pour les personnels serait d'augmenter ces moyens en indemnités et en décharges.

Cette ambition pour l'Ecole doit passer par une plus grande justice scolaire.

C'est la 8^{ème} mesure que propose madame la ministre, concernant la mixité sociale à l'école et la nécessaire révision de la carte scolaire, « **Renforcer les actions contre les déterminismes sociaux et territoriaux** ». Il est nécessaire Monsieur le Recteur d'ouvrir dans le cadre du dialogue social ce chantier qui a pour ambition de mettre en œuvre une réelle mixité sociale, scolaire, voire ethnique, en s'appuyant sur les bassins de formation et d'éducation et leurs missions au service du pilotage pédagogique. En amont des décisions académiques que vous aurez à prendre, chaque bassin doit pouvoir associer tous les établissements aux schémas des formations, à la carte des langues et des options dans la recherche d'une plus grande cohérence du parcours des élèves. Chaque bassin doit également pouvoir participer à la préparation de la carte scolaire dans les perspectives énoncées par madame la ministre : politique active de mixité pour agir sur la composition des collèges et définition de nouveaux secteurs de recrutement des établissements publics et privés pour renforcer la mixité sociale et scolaire. L'exemple des bassins d'Annecy et de Chambéry montre que le

dialogue social sur ces questions est la bonne entrée.

Cette ambition doit enfin passer par la poursuite de l'effort en faveur de la formation des personnels.

Formation initiale d'abord. Le Sgen-CFDT continue bien sûr à soutenir la remise en place de la formation initiale des enseignants, comme il l'a fait depuis le début. Néanmoins nous ne pouvons que déplorer que l'entrée dans le métier de jeunes collègues se fasse sous le signe d'une accumulation de contraintes : classes en responsabilité, cours à l'ESPE, cours à l'université, déplacements, mémoire. Ces nouveaux collègues sont à cheval entre un statut d'étudiant où ils sont contrôlés et pas forcément responsabilisés et un statut d'enseignant où ils doivent encadrer des élèves et les préparer à l'autonomie.

Il y a une réelle confusion dans leur année de stage entre les rôles de formateurs et d'évaluateurs. Celui qui ne forme ne peut pas être le même que celui qui évalue (tuteur en établissement ou formateur ESPE), sinon l'évaluateur évalue sa propre formation.

Des évolutions sont nécessaires sur plusieurs pour améliorer le dispositif :

- **La mise en œuvre réelle d'un tronc commun** afin de développer une culture commune et favoriser le travail en équipe dans les établissements.

- **La présentation des attendus du mémoire professionnel dans le sens d'un ancrage accru à la vie des établissements. Nous sommes à ce propos demandeurs d'une évaluation du dispositif « l'établissement au cœur de la formation ».**

- **La diversification des parcours** : la prise en compte de la multiplicité des publics au sein d'une formation professionnelle est nécessaire. Cela nécessite la création de parcours variés, de parcours adaptés, et la multiplication de groupes à effectifs réduits.

Formation continue ensuite.

Les priorités de notre Ministère concernant l'usage pédagogique du numérique et l'enseignement interdisciplinaire au collège et l'accompagnement personnalisé nécessitent que l'on mette en place des modules de formation, à la hauteur des enjeux pour permettre aux équipes de mieux s'approprier ces évolutions.

► Formation des AED et PE exerçant en EREA

CTA – 20 mars 2015



FORMATION
AED/PE

	Assistants d'éducation	Professeurs éducateurs
ALBERTVILLE	8	10
CHAMBERY	9	10
CLAIX	7	8
MONTELIMAR	7	10
	31	38



FORMATION DES AED

FORMATION DES AED

▶ Objectifs

- Renforcer les compétences
- Apporter des savoirs théoriques
- Créer une communauté d'apprenants

▶ 7 modules

1. Connaissance du système éducatif
2. EREA et son réseau (en établissement)
3. **Psychologie de l'adolescent**
4. **Relation, communication, prévention et gestion des conflits**
5. Textes réglementaires « Vie scolaire »
6. **Gestes de premiers secours**
7. Droits et usages du numérique

▶ **Durée :**
60 heures minimum



Présentiel



Asynchrone



Travaux
collaboratifs
à distance



Synchrone

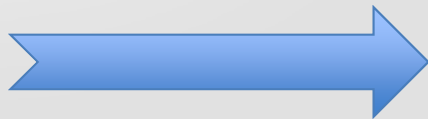




FORMATION DES PE

FORMATION DES PE

Grille de positionnement et recueil des besoins en formation lors d'entretiens réalisés entre le lundi 19 janvier et le lundi 26 janvier 2015.
33 PE reçus par un binôme d'inspecteurs (1^{er} et 2nd degré)
Reste 5 PE à voir



Parcours personnalisés articulés autour de 6 modules

MODULES PROPOSES AUX PE

Module 1 : Usages pédagogiques du numérique (avril-juin 2015)

Durée : 9h

Objectif : Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Questionner les apports pédagogiques du numérique et son intérêt dans la prise en compte de la grande difficulté scolaire.
- Identifier les besoins des enseignants.
- Initier une démarche par la pédagogie de projet, en lien direct avec les établissements et les besoins des PE.

13 PE

Module 2 : Connaissance de l'enfant et de l'adolescent

Durée : 18h

(12h avril-juin 2015, 6h 2015-2016)

Objectifs :

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Contenu :

- Apports théoriques : psychologie de l'adolescent, troubles spécifiques des apprentissages, l'environnement juridique et social (AEMO,...), les conduites addictives
- Etudes de cas

Module
proposé à
tous les PE

Module 3 : Langue vivante

Durée : en fonction des besoins

Objectifs :

- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par le métier.

Modalité :

Auto-formation + module de plan de circonscription si nécessaire (2015-2016)

3 PE

FORMATION DES PE

Module 4 : Accompagnement professionnel

Durée :

Entretien à la demande avec un Conseiller Mobilité Carrière, DRH du département etc.

13 PE

Module 5 : Pédagogie – le travail par compétences / l'évaluation / Didactique

Durée : 6h à 18h

(inscription au PAF-I 2015-2016 et/ou plan de circonscription)

L'évaluation par compétences des élèves contribue au suivi de l'acquisition progressive des connaissances, des capacités et attitudes attendues pour la validation du socle commun. Sa mise en œuvre se traduit par l'évaluation de compétences transversales.

Un formateur du groupe « compétences » réalisera une première intervention pour présenter la démarche, les enjeux, les outils... qu'il faudra adapter au contexte d'exercice des PE éducateurs.

Un second temps de formation permettra de faire le point sur les mises en œuvre.

Objectifs :

- Comprendre la démarche et les enjeux de l'évaluation par compétences
- Connaître le socle commun et repérer ses points d'action
- S'outiller pour évaluer

12 PE

Module 6 : Co-enseignement/ Coéducation

(2015-2016)

Durée : en fonction
des besoins

Objectifs :

- Initier une démarche de projet en collaboration d'équipe
- Prendre conscience que le travail collaboratif favorise l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école.

Mise en œuvre :

Stage établissement

Module
proposé à
tous les PE

► Formation des AED et PE exerçant en EREA

CTA – 20 mars 2015



II – Bilan de la rentrée 2015

*Effectifs constatés premier et second degrés
publics*

LE PREMIER ET LE SECOND DEGRE PUBLICS A LA RENTREE 2015

L'académie présente une évolution démographique dynamique. En effet, à la rentrée 2015, les constats d'effectifs, autant dans le premier que dans le second degré sont en progression depuis la rentrée précédente à hauteur de + 2 276 élèves.

- Dans le premier degré, les effectifs ont augmenté de 558 élèves entre les deux rentrées, soit + 0,2%.

Les départements de l'Isère et la Haute-Savoie enregistrent une augmentation de leurs effectifs, ceux du département de l'Ardèche restent stables. On constate une très légère baisse dans le département de la Savoie (- 0,1%) et une baisse plus importante pour celui de la Drôme (- 0,4%).

Cette année encore c'est le département de la Haute-Savoie qui enregistre la hausse la plus importante : + 0,7% (soit + 489 élèves).

- Dans le second degré, l'académie affiche à nouveau une démographie positive avec 1 718 élèves supplémentaires dans les collèges et lycées de l'académie, ce qui représente +0,8%.

C'est le département de l'Isère qui accueille proportionnellement le plus d'élèves par rapport à la rentrée précédente, +0,9 % (soit +863 élèves).

Les lycées accueillent les principales augmentations d'effectifs, surtout dans la voie générale et technologique (+3,1% avec +1 856 élèves).

Comme attendu, le niveau collège connaît une légère baisse de ses effectifs de -0,4% (-451 élèves).

Constats et Prévisions 1er et 2nd degrés publics

1er degré public

Département	Constat 2014-2015	Prévisions 2015-2016	Constat 2015-2016
Ardèche	23 169	23 132	23 180
Drôme	45 340	45 863	45 177
Isère	121 429	121 878	121 698
Savoie	37 606	37 644	37 558
Haute-Savoie	72 654	73 681	73 143
Académie	300 198	302 198	300 756

Evolution prévue : <small>(prév. 2015-2016 - constat 2014-2015)</small>	Evolution constatée : <small>(constat 2015-2016 - constat 2014-2015)</small>	Ecart de prévision : <small>(constat 2015-2016 - prév. 2015-2016)</small>
-37	11	48
523	-163	-686
449	269	-180
38	-48	-86
1 027	489	-538
2 000	558	-1 442

2nd degré public

Département	Constat 2014-2015	Prévisions 2015-2016	Constat 2015-2016
Ardèche	18 022	18 050	18 054
Drôme	33 290	33 597	33 507
Isère	91 416	92 184	92 279
Savoie	30 891	31 068	30 879
Haute-Savoie	49 357	49 912	49 975
Académie	222 976	224 811	224 694

Evolution prévue : <small>(prév. 2015-2016 - constat 2014-2015)</small>	Evolution constatée : <small>(constat 2015-2016 - constat 2014-2015)</small>	Ecart de prévision : <small>(constat 2015-2016 - prév. 2015-2016)</small>
28	32	4
307	217	-90
768	863	95
177	-12	-189
555	618	63
1 835	1 718	-117

1er degré public + 2nd degré public

Département	Constat 2014-2015	Prévisions 2015-2016	Constat 2015-2016
Ardèche	41 191	41 182	41 234
Drôme	78 630	79 460	78 684
Isère	212 845	214 062	213 977
Savoie	68 497	68 712	68 437
Haute-Savoie	122 011	123 593	123 118
Académie	523 174	527 009	525 450

Evolution prévue : <small>(prév. 2015-2016 - constat 2014-2015)</small>	Evolution constatée : <small>(constat 2015-2016 - constat 2014-2015)</small>	Ecart de prévision : <small>(constat 2015-2016 - prév. 2015-2016)</small>
-9	43	52
830	54	-776
1 217	1 132	-85
215	-60	-275
1 582	1 107	-475
3 835	2 276	-1 559

**LES EFFECTIFS D'ELEVES DANS LE PREMIER DEGRE PUBLIC
CONSTATS 2014-2015 ET 2013-2014 - PREVISIONS 2015-2016**

ACADEMIE

	Constat 2014-2015	Evolution prévue		Prévision 2015-2016
		Valeur absolue	%	
2 ans	1 756	251	12,8%	2 007
3 ans	36 216	512	1,4%	36 728
4 ans	38 185	-747	-2,0%	37 438
5 ans	37 296	983	2,6%	38 279
6 ans & +	413	-14	-3,6%	399
PREELEMENTAIRE	113 866	985	0,9%	114 851
CP	38 108	-236	-0,6%	37 872
CE1	37 440	471	1,2%	37 911
CE2	37 075	-329	-0,9%	36 746
CM1	36 093	586	1,6%	36 679
CM2	35 446	496	1,4%	35 942
ELEMENTAIRE	184 162	988	0,5%	185 150
SPECIAL	2 170	27	1,2%	2 197
TOTAL	300 198	2 000	0,7%	302 198

	Constat 2014-2015	Evolution constatée		Constat 2015-2016
		Valeur absolue	%	
2 ans	1 756	204	11,6%	1 960
3 ans	36 216	-93	-0,3%	36 123
4 ans	38 185	-1 322	-3,5%	36 863
5 ans	37 296	807	2,2%	38 103
6 ans & +	413	-19	-4,6%	394
PREELEMENTAIRE	113 866	-423	-0,4%	113 443
CP	38 108	-573	-1,5%	37 535
CE1	37 440	300	0,8%	37 740
CE2	37 075	5	0,0%	37 080
CM1	36 093	723	2,0%	36 816
CM2	35 446	448	1,3%	35 894
ELEMENTAIRE	184 162	903	0,5%	185 065
SPECIAL	2 170	78	3,6%	2 248
TOTAL	300 198	558	0,2%	300 756

Ecart (1)	
Valeur absolue	%
-47	-2,4%
-605	-1,7%
-575	-1,6%
-176	-0,5%
-5	-1,3%
-1 408	-1,24%
-337	-0,9%
-171	-0,5%
334	0,9%
137	0,4%
-48	-0,1%
-85	-0,0%
51	2,3%
-1 442	-0,5%

(1) Ecart = évolution constatée - évolution prévue

**LES EFFECTIFS D'ELEVES DANS LE PREMIER DEGRE PUBLIC
CONSTATS 2014-2015 ET 2013-2014 - PREVISIONS 2015-2016**

ARDECHE

	Constat 2014-2015	Evolution prévue		Prévision 2015-2016
		Valeur absolue	%	
2 ans	569	11	1,9%	580
3 ans	2 605	35	1,3%	2 640
4 ans	2 739	-20	-0,7%	2 719
5 ans	2 719	70	2,6%	2 789
6 ans & +	40	-2	-5,0%	38
PREELEMENTAIRE	8 672	94	1,1%	8 766
CP	2 857	-121	-4,2%	2 736
CE1	2 975	-101	-3,4%	2 874
CE2	2 907	-55	-1,9%	2 852
CM1	2 804	79	2,8%	2 883
CM2	2 793	65	2,3%	2 858
ELEMENTAIRE	14 336	-133	-0,9%	14 203
SPECIAL	161	2	1,2%	163
TOTAL	23 169	-37	-0,2%	23 132

	Constat 2014-2015	Evolution constatée		Constat 2015-2016
		Valeur absolue	%	
	569	-48	-8,4%	521
	2 605	66	2,5%	2 671
	2 739	-17	-0,6%	2 722
	2 719	38	1,4%	2 757
	40	-7	-17,5%	33
	8 672	32	0,4%	8 704
	2 857	-69	-2,4%	2 788
	2 975	-75	-2,5%	2 900
	2 907	30	1,0%	2 937
	2 804	71	2,5%	2 875
	2 793	22	0,8%	2 815
	14 336	-21	-0,1%	14 315
	161	0	0,0%	161
	23 169	11	0,0%	23 180

Ecart (1)	
Valeur absolue	%
-59	-11,3%
31	1,2%
3	0,1%
-32	-1,2%
-5	-15,2%
-62	-0,7%
52	1,9%
26	0,9%
85	2,9%
-8	-0,3%
-43	-1,5%
112	0,8%
-2	-1,2%
48	0,2%

(1) Ecart = évolution constatée - évolution prévue

**LES EFFECTIFS D'ELEVES DANS LE PREMIER DEGRE PUBLIC
CONSTATS 2014-2015 ET 2013-2014 - PREVISIONS 2015-2016**

DROME

	Constat 2014-2015	Evolution prévue		Prévision 2015-2016
		Valeur absolue	%	
2 ans	330	102	30,9%	432
3 ans	5 420	71	1,3%	5 491
4 ans	5 596	113	2,0%	5 709
5 ans	5 628	67	1,2%	5 695
6 ans & +	60	-1	-1,7%	59
PREELEMENTAIRE	17 034	352	2,1%	17 386
CP	5 791	-78	-1,3%	5 713
CE1	5 691	135	2,4%	5 826
CE2	5 627	-73	-1,3%	5 554
CM1	5 454	117	2,1%	5 571
CM2	5 388	66	1,2%	5 454
ELEMENTAIRE	27 951	167	0,6%	28 118
SPECIAL	355	4	1,1%	359
TOTAL	45 340	523	1,2%	45 863

	Constat 2014-2015	Evolution constatée		Constat 2015-2016
		Valeur absolue	%	
	330	84	25,5%	414
	5 420	-105	-1,9%	5 315
	5 596	-71	-1,3%	5 525
	5 628	-61	-1,1%	5 567
	60	37	61,7%	97
	17 034	-116	-0,7%	16 918
	5 791	-135	-2,3%	5 656
	5 691	-4	-0,1%	5 687
	5 627	-80	-1,4%	5 547
	5 454	129	2,4%	5 583
	5 388	33	0,6%	5 421
	27 951	-57	-0,2%	27 894
	355	10	2,8%	365
	45 340	-163	-0,4%	45 177

Ecart (1)	
Valeur absolue	%
-18	-4,3%
-176	-3,3%
-184	-3,3%
-128	-2,3%
38	39,2%
-468	-2,8%
-57	-1,0%
-139	-2,4%
-7	-0,1%
12	0,2%
-33	-0,6%
-224	-0,8%
6	1,6%
-686	-1,5%

(1) Ecart = évolution constatée - évolution prévue

**LES EFFECTIFS D'ELEVES DANS LE PREMIER DEGRE PUBLIC
CONSTATS 2014-2015 ET 2013-2014 - PREVISIONS 2015-2016**

ISERE

	Constat 2014-2015	Evolution prévue		Prévision 2015-2016
		Valeur absolue	%	
2 ans	467	61	13,1%	528
3 ans	14 657	190	1,3%	14 847
4 ans	15 456	-385	-2,5%	15 071
5 ans	15 241	167	1,1%	15 408
6 ans & +	165	0	0,0%	165
PREELEMENTAIRE	45 986	33	0,1%	46 019
CP	15 474	-52	-0,3%	15 422
CE1	15 161	186	1,2%	15 347
CE2	14 984	-56	-0,4%	14 928
CM1	14 586	217	1,5%	14 803
CM2	14 361	110	0,8%	14 471
ELEMENTAIRE	74 566	405	0,5%	74 971
SPECIAL	877	11	1,3%	888
TOTAL	121 429	449	0,4%	121 878

	Constat 2014-2015	Evolution constatée		Constat 2015-2016
		Valeur absolue	%	
	467	141	30,2%	608
	14 657	74	0,5%	14 731
	15 456	-589	-3,8%	14 867
	15 241	174	1,1%	15 415
	165	-27	-16,4%	138
	45 986	-227	-0,5%	45 759
	15 474	-184	-1,2%	15 290
	15 161	166	1,1%	15 327
	14 984	90	0,6%	15 074
	14 586	266	1,8%	14 852
	14 361	158	1,1%	14 519
	74 566	496	0,7%	75 062
	877	0	0,0%	877
	121 429	269	0,2%	121 698

Ecart (1)	
Valeur absolue	%
80	13,2%
-116	-0,8%
-204	-1,4%
7	0,0%
-27	-19,6%
-260	-0,6%
-132	-0,9%
-20	-0,1%
146	1,0%
49	0,3%
48	0,3%
91	0,1%
-11	-1,3%
-180	-0,1%

(1) Ecart = évolution constatée - évolution prévue

**LES EFFECTIFS D'ELEVES DANS LE PREMIER DEGRE PUBLIC
CONSTATS 2014-2015 ET 2013-2014 - PREVISIONS 2015-2016**

SAVOIE

	Constat 2014-2015	Evolution prévue		Prévision 2015-2016
		Valeur absolue	%	
2 ans	228	-1	-0,4%	227
3 ans	4 465	-121	-2,7%	4 344
4 ans	4 771	-146	-3,1%	4 625
5 ans	4 521	210	4,6%	4 731
6 ans & +	74	-1	-1,4%	73
PREELEMENTAIRE	14 059	-59	-0,4%	14 000
CP	4 793	-95	-2,0%	4 698
CE1	4 758	-2	-0,0%	4 756
CE2	4 608	110	2,4%	4 718
CM1	4 588	-27	-0,6%	4 561
CM2	4 495	107	2,4%	4 602
ELEMENTAIRE	23 242	93	0,4%	23 335
SPECIAL	305	4	1,3%	309
TOTAL	37 606	38	0,1%	37 644

	Constat 2014-2015	Evolution constatée		Constat 2015-2016
		Valeur absolue	%	
	228	-30	-13,2%	198
	4 465	-148	-3,3%	4 317
	4 771	-209	-4,4%	4 562
	4 521	295	6,5%	4 816
	74	-9	-12,2%	65
	14 059	-101	-0,7%	13 958
	4 793	-189	-3,9%	4 604
	4 758	-4	-0,1%	4 754
	4 608	113	2,5%	4 721
	4 588	-6	-0,1%	4 582
	4 495	82	1,8%	4 577
	23 242	-4	-0,0%	23 238
	305	57	18,7%	362
	37 606	-48	-0,1%	37 558

Ecart (1)	
Valeur absolue	%
-29	-14,6%
-27	-0,6%
-63	-1,4%
85	1,8%
-8	-12,3%
-42	-0,3%
-94	-2,0%
-2	-0,0%
3	0,1%
21	0,5%
-25	-0,5%
-97	-0,4%
53	14,6%
-86	-0,2%

(1) Ecart = évolution constatée - évolution prévue

**LES EFFECTIFS D'ELEVES DANS LE PREMIER DEGRE PUBLIC
CONSTATS 2014-2015 ET 2013-2014 - PREVISIONS 2015-2016**

HAUTE-SAVOIE

	Constat 2014-2015	Evolution prévue		Prévision 2015-2016
		Valeur absolue	%	
2 ans	162	78	48,1%	240
3 ans	9 069	337	3,7%	9 406
4 ans	9 623	-309	-3,2%	9 314
5 ans	9 187	469	5,1%	9 656
6 ans & +	74	-10	-13,5%	64
PREELEMENTAIRE	28 115	565	2,0%	28 680
CP	9 193	110	1,2%	9 303
CE1	8 855	253	2,9%	9 108
CE2	8 949	-255	-2,8%	8 694
CM1	8 661	200	2,3%	8 861
CM2	8 409	148	1,8%	8 557
ELEMENTAIRE	44 067	456	1,0%	44 523
SPECIAL	472	6	1,3%	478
TOTAL	72 654	1 027	1,4%	73 681

	Constat 2014-2015	Evolution constatée		Constat 2015-2016
		Valeur absolue	%	
	162	57	35,2%	219
	9 069	20	0,2%	9 089
	9 623	-436	-4,5%	9 187
	9 187	361	3,9%	9 548
	74	-13	-17,6%	61
	28 115	-11	-0,0%	28 104
	9 193	4	0,0%	9 197
	8 855	217	2,5%	9 072
	8 949	-148	-1,7%	8 801
	8 661	263	3,0%	8 924
	8 409	153	1,8%	8 562
	44 067	489	1,1%	44 556
	472	11	2,3%	483
	72 654	489	0,7%	73 143

Ecart (1)	
Valeur absolue	%
-21	-9,6%
-317	-3,5%
-127	-1,4%
-108	-1,1%
-3	-4,9%
-576	-2,0%
-106	-1,2%
-36	-0,4%
107	1,2%
63	0,7%
5	0,1%
33	0,1%
5	1,0%
-538	-0,7%

(1) Ecart = évolution constatée - évolution prévue

**CONSTATS D'EFFECTIFS SECOND DEGRE PUBLIC
PAR TYPE D'ETABLISSEMENT ET PAR DEPARTEMENT**

DEPARTEMENT	CONSTAT 2014-2015	VARIATION CONSTATEE		CONSTAT 2015-2016
		Valeur absolue	%	
ARDECHE				
COLLEGE	11 008	-152	-1,4%	10 856
SEGPA	352	7	2,0%	359
EREA				
LYCEE PROFESSIONNEL + SEP	2 249	64	2,8%	2 313
LYCEE	4 005	118	2,9%	4 123
POST-BAC	408	-5	-1,2%	403
Total 2nd DEGRE	18 022	32	0,2%	18 054
DROME				
COLLEGE	18 378	-82	-0,4%	18 296
SEGPA	605	-33	-5,5%	572
EREA	150	-3	-2,0%	147
LYCEE PROFESSIONNEL + SEP	3 872	27	0,7%	3 899
LYCEE	9 114	306	3,4%	9 420
POST-BAC	1 171	2	0,2%	1 173
Total 2nd DEGRE	33 290	217	0,7%	33 507
ISERE				
COLLEGE	51 961	-161	-0,3%	51 800
SEGPA	1 392	-24	-1,7%	1 368
EREA	91	5	5,5%	96
LYCEE PROFESSIONNEL + SEP	8 820	113	1,3%	8 933
LYCEE	25 013	817	3,3%	25 830
POST-BAC	4 139	113	2,7%	4 252
Total 2nd DEGRE	91 416	863	0,9%	92 279
SAVOIE				
COLLEGE	17 466	-87	-0,5%	17 379
SEGPA	404	-3	-0,7%	401
EREA	228	0	0,0%	228
LYCEE PROFESSIONNEL + SEP	3 692	-55	-1,5%	3 637
LYCEE	8 215	123	1,5%	8 338
POST-BAC	886	10	1,1%	896
Total 2nd DEGRE	30 891	-12	0,0%	30 879
HAUTE-SAVOIE				
COLLEGE	28 673	31	0,1%	28 704
SEGPA	720	1	0,1%	721
EREA				
LYCEE PROFESSIONNEL + SEP	3 624	94	2,6%	3 718
LYCEE	14 340	492	3,4%	14 832
POST-BAC	2 000	0	0,0%	2 000
Total 2nd DEGRE	49 357	618	1,3%	49 975
ACADEMIE				
COLLEGE	127 486	-451	-0,4%	127 035
SEGPA	3 473	-52	-1,5%	3 421
EREA	469	2	0,4%	471
LYCEE PROFESSIONNEL + SEP	22 257	243	1,1%	22 500
LYCEE	60 687	1 856	3,1%	62 543
POST-BAC	8 604	120	1,4%	8 724
Total 2nd DEGRE	222 976	1 718	0,8%	224 694

Remarque : effectifs d'élèves sous **statut scolaire** (non compris MGI, FCIL et DIMA)

LES EFFECTIFS D'ELEVES DANS LES ETABLISSEMENTS
DU SECOND DEGRE PUBLIC
CONSTATS 2014-2015 ET 2015-2016 - PREVISION 2015-2016

ACADEMIE										
NIVEAUX	CONSTAT 2014-2015	Evolution prévue		PREVISION 2015-2016	CONSTAT 2014-2015	Evolution constatée		CONSTAT 2015-2016	ECART CONSTAT / PREVISION	
		valeur absolue	%			valeur absolue	%		Valeur absolue	%
SIXIEME	31 851	-42	-0,1%	31 809	31 851	-11	-0,0%	31 840	31	0,1%
CINQUIEME	31 747	-225	-0,7%	31 522	31 747	-99	-0,3%	31 648	126	0,4%
QUATRIEME	31 878	-388	-1,2%	31 490	31 878	-609	-1,9%	31 269	-221	-0,7%
TROISIEME (yc. 3PPRO)	30 795	42	0,1%	30 837	30 795	190	0,6%	30 985	148	0,5%
TOTAL 6EME - 3EME	126 271	-613	-0,5%	125 658	126 271	-529	-0,4%	125 742	84	0,1%
6EME ULIS								392		
5EME ULIS								393		
4EME ULIS								268		
3EME ULIS								240		
TOTAL ULIS	1 215	109	9,0%	1 324	1 215	78	6,4%	1 293	-31	-2,4%
TOTAL COLLEGE	127 486	-504	-0,4%	126 982	127 486	-451	-0,4%	127 035	53	0,0%
SIXIEME SEGPA	684	19	2,8%	703	684	27	3,9%	711	8	1,1%
CINQUIEME SEGPA	944	-72	-7,6%	872	944	-114	-12,1%	830	-42	-5,1%
QUATRIEME SEGPA	957	22	2,3%	979	957	-3	-0,3%	954	-25	-2,6%
TROISIEME SEGPA	888	42	4,7%	930	888	38	4,3%	926	-4	-0,4%
TOTAL SEGPA	3 473	11	0,3%	3 484	3 473	-52	-1,5%	3 421	-63	-1,8%
EREA	469	0	0,0%	469	469	2	0,4%	471	2	0,4%
ULIS	64	31	48,4%	95	64	33	51,6%	97	2	2,1%
TROISIEME (3PPRO de LP)	814	4	0,5%	818	814	-16	-2,0%	798	-20	-2,5%
1CAP2	2 161	3	0,1%	2 164	2 161	-28	-1,3%	2 133	-31	-1,5%
2CAP2+1CAP1	1 827	3	0,2%	1 830	1 827	66	3,6%	1 893	63	3,3%
TOTAL CAP	3 988	6	0,2%	3 994	3 988	38	1,0%	4 026	32	0,8%
PREP DIV	56	-5	-8,9%	51	56	2	3,6%	58	7	12,1%
MC	123	-1	-0,8%	122	123	14	11,4%	137	15	10,9%
DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO.								37		
2NDEPRO + 1BPR4 + 2BPR4	6 149	239	3,9%	6 388	6 149	-26	-0,4%	6 123	-265	-4,3%
1EREPRO + 3BPR4	5 770	43	0,7%	5 813	5 770	-28	-0,5%	5 742	-71	-1,2%
TLEPRO + 4BPR4	5 239	94	1,8%	5 333	5 239	175	3,3%	5 414	81	1,5%
TOTAL BAC PRO	17 158	376	2,2%	17 534	17 158	121	0,7%	17 279	-255	-1,5%
1BMA2	30	3	10,0%	33	30	10	33,3%	40	7	17,5%
2BMA2	24	-4	-16,7%	20	24	4	16,7%	28	8	28,6%
TOTAL BMA 2 ANS	54	-1	-1,9%	53	54	14	25,9%	68	15	22,1%
TOTAL L.P. + SEP	22 257	410	1,8%	22 667	22 257	243	1,1%	22 500	-167	-0,7%
SECONDE	21 717	650	3,0%	22 367	21 717	871	4,0%	22 588	221	1,0%
PREMIERE GENERALE	14 576	342	2,3%	14 918	14 576	545	3,7%	15 121	203	1,3%
PREMIERE TECHNO/BT	5 299	242	4,6%	5 541	5 299	89	1,7%	5 388	-153	-2,8%
TOTAL PREMIERE	19 875	584	2,9%	20 459	19 875	634	3,2%	20 509	50	0,2%
TERMINALE GENERALE	14 057	220	1,6%	14 277	14 057	145	1,0%	14 202	-75	-0,5%
TERMINALE TECHNO/BT	5 038	177	3,5%	5 215	5 038	206	4,1%	5 244	29	0,6%
TOTAL TERMINALE	19 095	397	2,1%	19 492	19 095	351	1,8%	19 446	-46	-0,2%
TOTAL LYCEE	60 687	1 631	2,7%	62 318	60 687	1 856	3,1%	62 543	225	0,4%
TOTAL HORS POST-BAC	214 372	1 548	0,7%	215 920	214 372	1 598	0,7%	215 970	50	0,0%
1BTS2 + DSAA-1 + 1DMA2	3 247	46	1,4%	3 293	3 247	-7	-0,2%	3 240	-53	-1,6%
2BTS2	2 739	117	4,3%	2 856	2 739	60	2,2%	2 799	-57	-2,0%
DCESF	17	0	0,0%	17	17	1	5,9%	18	1	5,6%
DCG	185	16	8,6%	201	185	-16	-8,6%	169	-32	-18,9%
MAN	149	10	6,7%	159	149	-21	-14,1%	128	-31	-24,2%
PREP DIV	57	0	0,0%	57	57	-2	-3,5%	55	-2	-3,6%
TOTAL BTS	6 394	189	3,0%	6 583	6 394	15	0,2%	6 409	-174	-2,7%
CPGE1	1 153	64	5,6%	1 217	1 153	32	2,8%	1 185	-32	-2,7%
CPGE2	1 057	34	3,2%	1 091	1 057	73	6,9%	1 130	39	3,5%
TOTAL CPGE	2 210	98	4,4%	2 308	2 210	105	4,8%	2 315	7	0,3%
TOTAL POST-BAC (BTS+CPGE)	8 604	287	3,3%	8 891	8 604	120	1,4%	8 724	-167	-1,9%
TOTAL GENERAL	222 976	1 835	0,8%	224 811	222 976	1 718	0,8%	224 694	-117	-0,1%

Remarque : effectifs d'élèves sous statut scolaire (non compris MGI, FCIL et DIMA). Les effectifs d'ULIS CAP sont comptabilisés en ULIS de LP, et retirés des effectifs de CAP (sauf pour les EREA)

DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO. : Dispositif permettant l'accueil des élèves sans affectation à la rentrée

LES EFFECTIFS D'ELEVES DANS LES ETABLISSEMENTS
DU SECOND DEGRE PUBLIC
CONSTATS 2014-2015 ET 2015-2016 - PREVISION 2015-2016

ARDECHE

NIVEAUX	CONSTAT 2014-2015	Evolution prévue		PREVISION 2015-2016
		valeur absolue	%	
SIXIEME	2 702	-12	-0,4%	2 690
CINQUIEME	2 828	-155	-5,5%	2 673
QUATRIEME	2 773	73	2,6%	2 846
TROISIEME (yc. 3PPRO)	2 592	47	1,8%	2 639
TOTAL 6EME - 3EME	10 895	-47	-0,4%	10 848
6EME ULIS				
5EME ULIS				
4EME ULIS				
3EME ULIS				
TOTAL ULIS	113	7	6,2%	120
TOTAL COLLEGE	11 008	-40	-0,4%	10 968
SIXIEME SEGPA	82	-2	-2,4%	80
CINQUIEME SEGPA	88	10	11,4%	98
QUATRIEME SEGPA	96	-8	-8,3%	88
TROISIEME SEGPA	86	5	5,8%	91
TOTAL SEGPA	352	5	1,4%	357
EREA				
ULIS				
TROISIEME (3PPRO de LP)	91	1	1,1%	92
1CAP2	203	1	0,5%	204
2CAP2+1CAP1	161	2	1,2%	163
TOTAL CAP	364	3	0,8%	367
PREP DIV				
MC				
DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO.				
2NDEPRO + 1BPR4 + 2BPR4	617	11	1,8%	628
1EREPRO + 3BPR4	627	-43	-6,9%	584
TLEPRO + 4BPR4	550	27	4,9%	577
TOTAL BAC PRO	1 794	-5	-0,3%	1 789
1BMA2				
2BMA2				
TOTAL BMA 2 ANS				
TOTAL L.P. + SEP	2 249	-1	-0,0%	2 248
SECONDE	1 412	14	1,0%	1 426
PREMIERE GENERALE	931	-5	-0,5%	926
PREMIERE TECHNO/BT	373	9	2,4%	382
TOTAL PREMIERE	1 304	4	0,3%	1 308
TERMINALE GENERALE	960	-10	-1,0%	950
TERMINALE TECHNO/BT	329	41	12,5%	370
TOTAL TERMINALE	1 289	31	2,4%	1 320
TOTAL LYCEE	4 005	49	1,2%	4 054
TOTAL HORS POST-BAC	17 614	13	0,1%	17 627
1BTS2 + DSAA-1 + 1DMA2	191	18	9,4%	209
2BTS2	173	-3	-1,7%	170
DCEFS				
DCG				
MAN				
PREP DIV	44	0	0,0%	44
TOTAL BTS	408	15	3,7%	423
CPGE1				
CPGE2				
TOTAL CPGE				
TOTAL POST-BAC (BTS+CPGE)	408	15	3,7%	423
TOTAL GENERAL	18 022	28	0,2%	18 050

CONSTAT 2014-2015	Evolution constatée		CONSTAT 2015-2016
	valeur absolue	%	
2 702	-109	-4,0%	2 593
2 828	-119	-4,2%	2 709
2 773	37	1,3%	2 810
2 592	40	1,5%	2 632
10 895	-151	-1,4%	10 744
			33
			27
			26
			26
113	-1	-0,9%	112
11 008	-152	-1,4%	10 856
82	-4	-4,9%	78
88	3	3,4%	91
96	-6	-6,3%	90
86	14	16,3%	100
352	7	2,0%	359
			6
91	1	1,1%	92
203	0	0,0%	203
161	17	10,6%	178
364	17	4,7%	381
617	14	2,3%	631
627	-36	-5,7%	591
550	62	11,3%	612
1 794	40	2,2%	1 834
2 249	64	2,8%	2 313
1 412	49	3,5%	1 461
931	56	6,0%	987
373	-26	-7,0%	347
1 304	30	2,3%	1 334
960	-1	-0,1%	959
329	40	12,2%	369
1 289	39	3,0%	1 328
4 005	118	2,9%	4 123
17 614	37	0,2%	17 651
191	-1	-0,5%	190
173	1	0,6%	174
44	-5	-11,4%	39
408	-5	-1,2%	403
408	-5	-1,2%	403
18 022	32	0,2%	18 054

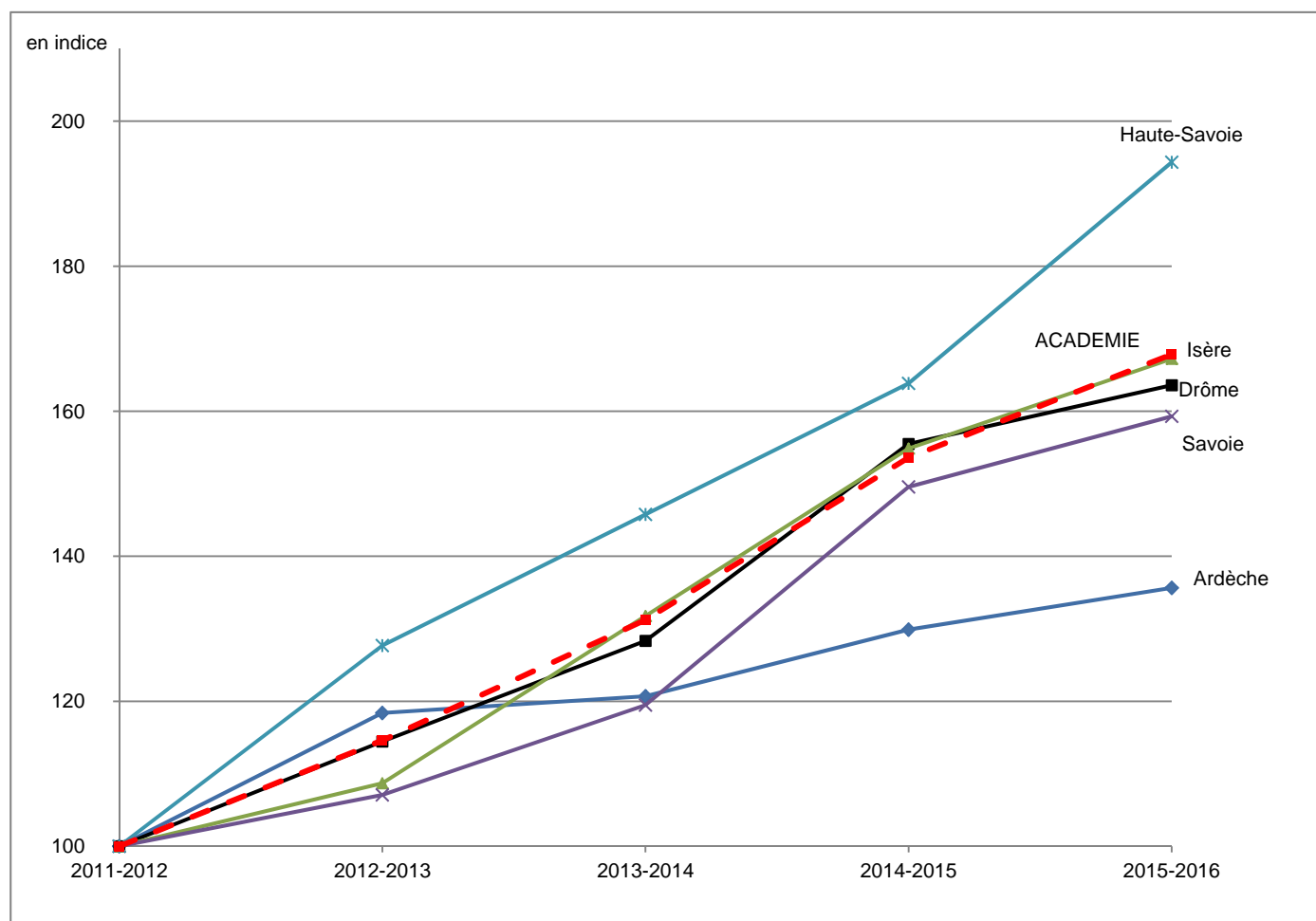
ECART CONSTAT / PREVISION	
Valeur absolue	%
-97	-3,7%
36	1,3%
-36	-1,3%
-7	-0,3%
-104	-1,0%
-8	-7,1%
-112	-1,0%
-2	-2,6%
-7	-7,7%
2	2,2%
9	9,0%
2	0,6%
6	100,0%
0	0,0%
-1	-0,5%
15	8,4%
14	3,7%
3	0,5%
7	1,2%
35	5,7%
45	2,5%
65	2,8%
35	2,4%
61	6,2%
-35	-10,1%
26	1,9%
9	0,9%
-1	-0,3%
8	0,6%
69	1,7%
24	0,1%
-19	-10,0%
4	2,3%
-5	-12,8%
-20	-5,0%
-20	-5,0%
4	0,0%

Remarque : effectifs d'élèves sous statut scolaire (non compris MGI, FCIL et DIMA). Les effectifs d'ULIS CAP sont comptabilisés en ULIS de LP, et retirés des effectifs de CAP (sauf pour les EREA)

DISPOSTIF D'ACCUEIL VOIE PRO. : Dispositif permettant l'accueil des élèves sans affectation à la rentrée

Evolution des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) second degré public

Départements	Années scolaires				
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Ardèche	87	103	105	113	118
Drôme	173	198	222	269	283
Isère	299	325	394	463	500
Savoie	113	121	135	169	180
Haute-Savoie	177	226	258	290	344
ACADEMIE	849	973	1 114	1 304	1 425



Evolution des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) du second degré public

N°	Nom Etablissement	Commune	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
0070002P	LP JOSEPH ET ETIENNE MONTGOLFIER	ANNONAY	3	7			6
0071300A	CLG LA LOMBARDIERE	ANNONAY	12	8	12	13	12
0071156U	CLG LES PERRIERES	ANNONAY	11	11	11	13	11
0071245R	CLG DE JASTRES	AUBENAS	11	13	11	12	11
0070006U	CLG LE LAOUL	BOURG-SAINT-ANDEOL			7	12	11
0070011Z	CLG CHARLES DE GAULLE	GUILHERAND GRANGES	10	12	11	9	10
0070012A	CLG VALLEE DE LA BEAUME	JOYEUSE	7	10	13	12	10
0071246S	CLG BERNARD DE VENTADOUR	PRIVAS	12	12	11	12	13
0071320X	CLG DE CRUSSOL	ST PERAY		7	9	8	12
0070848J	CLG MARIE CURIE	TOURNON SUR RHONE	11	11	9	11	12
0070846G	CLG GEORGES GOUY	VALS LES BAINS	10	12	11	11	10
ARDECHE			87	103	105	113	118
0261030D	CLG REVESZ LONG	CREST	21	25	24	23	24
0261092W	CLG FRANCOIS JEAN ARMORIN	CREST				12	11
0260006R	LPO FRANCOIS JEAN ARMORIN	CREST	11	11	12	10	12
0260789S	CLG GUSTAVE MONOD	MONTELIMAR	17	23	23	23	22
0261034H	EREA PORTES DU SOLEIL	MONTELIMAR			5	23	28
0260045H	CLG MARGUERITE DURAS	MONTELIMAR					12
0260019E	LPO DR. GUSTAVE JAUME	PIERRELATTE				2	
0261010G	CLG LIS ISCLO D'OR	PIERRELATTE	9	11	21	23	21
0260021G	CLG JEAN MACE	PORTES LES VALENCE	24	24	24	24	24
0260115J	CLG CLAUDE DEBUSSY	ROMANS-SUR-ISERE	24	24	24	24	23
0260850H	CLG ETIENNE JEAN LAPASSAT	ROMANS-SUR-ISERE	11	11	11	10	8
0260997T	CLG ANDRE MALRAUX	ROMANS-SUR-ISERE	12	12	12	11	12
0261091V	CLG ALBERT TRIBOULET	ROMANS-SUR-ISERE		12	12	12	11
0260030S	CLG DENIS BRUNET	SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE			12	11	9
0260032U	CLG ANDRE COTTE	ST VALLIER	20	21	18	25	21
0260049M	CLG JEAN ZAY	VALENCE	24	24	24	24	23
0261095Z	CLG CAMILLE VERNET	VALENCE				12	12
0261100E	LP AMBLARD	VALENCE					10
DROME			173	198	222	269	283
0380010E	LP GAMBETTA	BOURGOIN JALLIEU				6	9
0382174G	CLG CHAMP FLEURI SALVADOR ALLENDE	BOURGOIN JALLIEU	9	11	11	12	13
0382271M	LP JEAN CLAUDE AUBRY	BOURGOIN-JALLIEU			6	2	7
0380011F	CLG MARTIN LUTHER KING	CHARVIEU CHAVAGNEUX		3	10	13	13
0382865H	CLG GEORGES POMPIDOU	CLAIX	9	9	12	11	11
0382495F	CLG PLAN MENU	COUBLEVIE		9	11	11	13
0382781S	CLG SIMONE DE BEUVOIR	CROLLES		11	11	13	11
0381903M	CLG JEAN VILAR	ECHIROLLES	9	10	9	11	12
0380023U	LP JACQUES PREVERT	FONTAINE	2	5	8	12	2
0380356F	CLG JULES VALLES	FONTAINE					12
0381810L	CLG GERARD PHILIPPE	FONTAINE	11	11	11	11	11
0380025W	CLG LE CHAMANDIER	GIERES			11	12	12
0383300F	CLG ICARE	GONCELIN	13	12	11	11	10
0382035F	CLG CHARLES MUNCH	GRENOBLE	6	7	9	8	8
0382786X	CLG FRANCOIS TRUFFAUT	L ISLE D ABEAU	10	11	11	12	13
0380014J	LPO HECTOR BERLIOZ	LA COTE ST ANDRE				6	7
0382426F	CLG LOUIS MAUBERRET	LA MURE D ISERE	11	11	10	12	12
0380278W	CLG LE CALLOUD	LA TOUR DU PIN	11	10	11	13	13
0380073Y	LPO ELIE CARTAN	LA TOUR-DU-PIN			1		2
0380013H	CLG MOUCHEROTTE	LE PONT DE CLAIX		10	11	12	
0382045S	CLG ILES DE MARS	LE PONT DE CLAIX	12				
0380001V	CLG MARCEL BOUVIER	LES ABRETS	11	11	12	13	13
0382895R	LPO PHILIBERT DELORME	L'ISLE-D'ABEAU					3
0383455Z	CLG CHAMPOULANT	L'ISLE-D'ABEAU			10	12	13
0381908T	CLG LE VERGERON	MOIRANS	11	11	12	15	13
0380046U	CLG F. AUGUSTE RAVIER	MORESTEL	11		10	13	13
0382110M	CLG LE GRAND CHAMP	PONT DE CHERUY	11	10	11	13	13
0382504R	CLG GEORGES BRASSENS	PONT EVEQUE	11	11	11	12	11
0381602K	LP L'ODYSSEE	PONT-DE-CHERUY			1	2	7
0382266G	CLG ROBERT DESNOS	RIVES SUR FURE	11	11	12	13	13

Evolution des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) du second degré public

N°	Nom Etablissement	Commune	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
0380050Y	CLG DE L'EDIT	ROUSSILLON	11	11	9	13	9
0382099A	LPO ROGER DESCHAUX	SASSENAGE				2	2
0382098Z	CLG ALEXANDRE FLEMING	SASSENAGE			11	12	12
0380072X	CLG PIERRE DUBOIS	SEYSSINET PARISSET	9	9	12	11	11
0382431L	CLG MARC SANGNIER	SEYSSINS				11	13
0382115T	CLG C. ET G. GRANGE	SEYSSUEL		9	11	12	12
0382036G	CLG CHARTREUSE	ST EGREVE	11	11	11	11	12
0382265F	CLG FERNAND BOUVIER	ST JEAN DE BOURNAY	11	11	11	11	13
0382428H	CLG LE SAVOURET	ST MARCELLIN	11	9	9	13	12
0380357G	CLG EDOUARD VAILLANT	ST MARTIN D HERES	12	11	11	12	11
0382043P	CLG FREDERIC MISTRAL	ST MAURICE L EXIL	11	11	11	13	12
0380068T	CLG MARCEL MARIOTTE	ST SIMEON DE BRESSIEUX	11	11	12	12	12
0380100C	LP GALILEE	VIENNE				5	15
0382039K	CLG LE MASSEGU	VIF	11	11	11	11	11
0382429J	CLG JEAN PREVOST	VILLARD DE LANS	5	4	10	8	7
0382104F	CLG LOUIS ARAGON	VILLEFONTAINE	11	11	11	12	13
0382506T	CLG SERVENOBLE	VILLEFONTAINE	10	11	11	13	13
0381779C	CLG LES MATTONS	VIZILLE					12
0382042N	CLG LA GARENNE	VOIRON					8
ISERE			299	325	394	463	500
0730853F	CLG MARLIOZ	AIX LES BAINS	9	9	8	9	8
0730904L	CLG COMBE DE SAVOIE	ALBERTVILLE	12	8	11	15	10
0731045P	EREA LE MIRANTIN	ALBERTVILLE				2	4
0731224J	CLG JEAN MOULIN	ALBERTVILLE	12	10	10	12	13
0731306Y	CLG JEAN MERMOZ	BARBY	9	11	8	8	11
0730855H	CLG BISSY	CHAMBERY	11	12	11	9	12
0730811K	EREA AMELIE GEX	CHAMBERY					3
0731043M	LP LA CARDINIERE	CHAMBERY			3	4	1
0730023D	CLG JOSEPH FONTANET	FRONTENEX		8	12	13	11
0731521G	CLG LE REVAR	GRESY SUR AIX	3	4	3	8	8
0730028J	CLG DE BOIGNE	LA MOTTE SERVOLEX	12	12	11	12	14
0731441V	CLG GEORGE SAND	LA MOTTE SERVOLEX	12	10	11	8	10
0730032N	LP DU NIVOLET	LA RAVOIRE		1	2	10	2
0730982W	CLG EDMOND ROSTAND	LA RAVOIRE			5	5	8
0730008M	CLG JEAN ROSTAND	MOUTIERS	8	8	8	10	10
0730810J	CLG JOSEPH ET XAVIER DE MAISTRE	ST ALBAN LEYSSE	11	11	10	12	13
0730036T	CLG LA FORET	ST GENIX SUR GUIERS				9	10
0730903K	CLG MAURIENNE	ST JEAN DE MAURIENNE	6	9	13	13	15
0730042Z	CLG LES FRONTAILLES	ST PIERRE D ALBIGNY	8	8	9	10	10
SAVOIE			113	121	135	169	173

Evolution des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) du second degré public

N°	Nom Etablissement	Commune	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
0740065U	CLG BALMETTES	ANNECY		11	12	13	13
0740930J	CLG BARATTES	ANNECY LE VIEUX	7	6	10	11	12
0740071A	CLG EVIRE	ANNECY LE VIEUX	11	11	12	13	14
0740010J	LP LE SALEVE	ANNEMASSE					5
0741165P	CLG MICHEL SERVET	ANNEMASSE					12
0740157U	CLG SAMIVEL	BONNEVILLE	11	11	9	14	12
0740015P	CLG FRANCOIS MUGNIER	BONS EN CHABLAIS				8	12
0740056J	LP DE LA VALLEE DE L'ARVE P.BECHE	CLUSES	9	6	4	3	
0740017S	LPO CHARLES PONCET	CLUSES					6
0740911N	CLG G. ANTHONIOZ DE GAULLE	CLUSES	19	11	13	13	13
0740274W	CLG BEAUREGARD	CRAN GEVRIER	10	12	12	11	
0741164N	LP LES CARILLONS	CRAN GEVRIER		2	4		1
0740021W	CLG LES RIVES DU LEMAN	EVIAN LES BAINS	14		13	12	15
0740023Y	CLG JEAN LACHENAL	FAVERGES		11	12	11	15
0741097R	CLG JACQUES PREVERT	GAILLARD	11	10	11	13	13
0741666J	CLG THEODORE MONOD	MARGENCEL	12	13	12		13
0741501E	CLG CAMILLE CLAUDEL	MARIGNIER		10	12	13	11
0741096P	CLG JACQUES PREVERT	MEYTHET	10	10	21	20	24
0740263J	CLG DE VARENS	PASSY	6	8	9	12	16
0741699V	CLG DE POISY	POISY	12	12	11	12	15
0740032H	CLG LE CLERGEON	RUMILLY	8	10	10	13	13
0740039R	CLG DU VERNEY	SALLANCHES		9	7	11	13
0740036M	CLG JEAN MONNET	ST JORIOZ	10	10	10	10	13
0741419R	CLG JEAN JACQUES ROUSSEAU	ST JUL. EN GENEVOIS	6	15	13	13	14
0741665H	CLG ST PIERRE EN FAUCIGNY	ST PIERRE EN FAUCIGNY	10	12	11	12	13
0741227G	CLG JEAN-JACQUES ROUSSEAU	THONON LES BAINS		13	13	14	14
0741341F	CLG CHAMPAGNE	THONON LES BAINS				13	15
0740910M	CLG PAUL LANGEVIN	VILLE LA GRAND	11	13	17	25	27
HAUTE-SAVOIE			177	226	258	290	344
ACADEMIE			849	973	1 114	1 304	1 418

Résultats aux examens

RESULTATS AUX EXAMENS

Résultat au Diplôme National du Brevet – session juin 2015

Toutes séries confondues, 41 409 candidats (sur 42 289 inscrits) se sont présentés à l'examen du brevet dans l'académie de Grenoble à la session 2015 (candidats suisses exclus).

Le taux de réussite augmente (88,1 %), et reste supérieur à celui de la France métropolitaine : 86,5%.

Les candidats doivent avoir validé les 7 compétences du socle commun, en sus de l'obtention d'une moyenne de 10/20 pour l'obtention du diplôme.

L'académie de Grenoble est classée au 7^{ème} rang des académies pour les résultats au brevet.

Le taux de réussite augmente pour la série générale mais diminue légèrement en série professionnelle :

- 89,3 % pour la série générale (88,6% en 2014)

- 78,0% pour la série professionnelle (78,3% en 2014).

Résultats aux baccalauréats – session 2015

Toutes séries confondues, dans l'académie de Grenoble, 29 973 candidats ont obtenu leur baccalauréat lors des sessions de juin et septembre 2015 (hors baccalauréat agricole et candidats des établissements étrangers mais VAE inclus), soit une hausse de 104 bacheliers par rapport à 2014.

Le taux de réussite global à l'examen s'est élevé à 90,8 % soit une baisse de 0,4 point (91,2%) toutes séries confondues.

Le taux de réussite du baccalauréat général est en augmentation de 0,3 point (93,7%).

Le taux de réussite du bac technologique est en diminution de 0,6 point (93,7%).

Le taux de réussite du baccalauréat professionnel est en diminution de 1,9 point (82,8%), soit une baisse de 1,3 point (80,0%) dans le domaine de la production et 2,3 points (85,5%) dans le domaine des services.

Les examens de niveau V – session 2015

Pour les CAP, le taux de réussite dans le domaine de la production est en hausse de 0,2 point (85,0%), en baisse pour le domaine des services de 1,2 point (82,6%).

Pour les BEP, le taux de réussite dans le domaine de la production est en baisse de 0,7 point (81,4%), ainsi que pour le domaine des services de 1,8 point (81,8%).

EVOLUTION DES TAUX DE REUSSITE AUX EXAMENS.

BACCALAUREAT GENERAL						
GRENOBLE			FRANCE METRO			
Session	Série L	Série ES	Série S	Série L	Série ES	Série S
2011	89,2%	92,3%	93,6%	85,9%	88,0%	89,5%
2012	91,6%	93,1%	94,6%	86,8%	89,0%	90,7%
2013	92,4%	94,8%	95,0%	91,1%	91,8%	92,6%
2014	92,2%	91,8%	94,7%	90,3%	90,0%	91,9%
2015	92,3%	94,3%	93,4%	90,6%	91,2%	91,8%

BAC GENERAL*		BAC TECHNOLOGIQUE**		
Session	GRENOBLE	FRANCE METRO	GRENOBLE	FRANCE METRO
2011	92,5%	88,4%	86,8%	82,7%
2012	93,6%	89,5%	88,1%	83,4%
2013	94,6%	91,9%	90,0%	87,1%
2014	93,4%	90,9%	94,3%	91,2%
2015	93,7%	91,5%	93,7%	90,8%

*hors candidats suisses, OIB inclus

**hors STAV

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL (hors agricole)				
GRENOBLE*		FRANCE METRO		
Session	PRODUCTION	SERVICE	PRODUCTION	SERVICE
2011	88,0%	91,1%	81,6%	84,2%
2012	79,8%	83,6%	76,2%	78,6%
2013	79,7%	85,1%	75,3%	80,5%
2014	81,3%	87,8%	78,7%	84,8%
2015	80,0%	85,5%	78,9%	81,6%

* y compris VAE Les données "FRANCE METRO 2015" du BAC sont provisoires

BTS				
GRENOBLE		FRANCE METRO		
Session	PRODUCTION	SERVICE	PRODUCTION	SERVICE
2011	81,1%	70,8%	78,8%	70,1%
2012	81,9%	72,4%	79,8%	71,6%
2013	81,4%	74,5%	78,2%	73,2%
2014	79,1%	72,8%	77,5%	72,4%
2015	80,8%	74,7%	nd	nd

C.A.P.*				
GRENOBLE		FRANCE METRO		
Session	PRODUCTION	SERVICE	PRODUCTION	SERVICE
2011	84,0%	83,1%	81,8%	84,7%
2012	85,5%	82,4%	82,6%	85,2%
2013	84,2%	85,4%	82,8%	85,4%
2014	84,8%	84,2%	83,3%	84,2%
2015	85,0%	82,6%	nd	nd

* données 2015 provisoires

B.E.P.*				
GRENOBLE		FRANCE METRO		
Session	PRODUCTION	SERVICE	PRODUCTION	SERVICE
2011	81,0%	83,1%	76,7%	75,7%
2012	85,0%	84,8%	79,0%	78,6%
2013	86,2%	85,3%	81,7%	82,8%
2014	82,3%	84,1%	80,4%	81,3%
2015	81,4%	81,8%	nd	nd

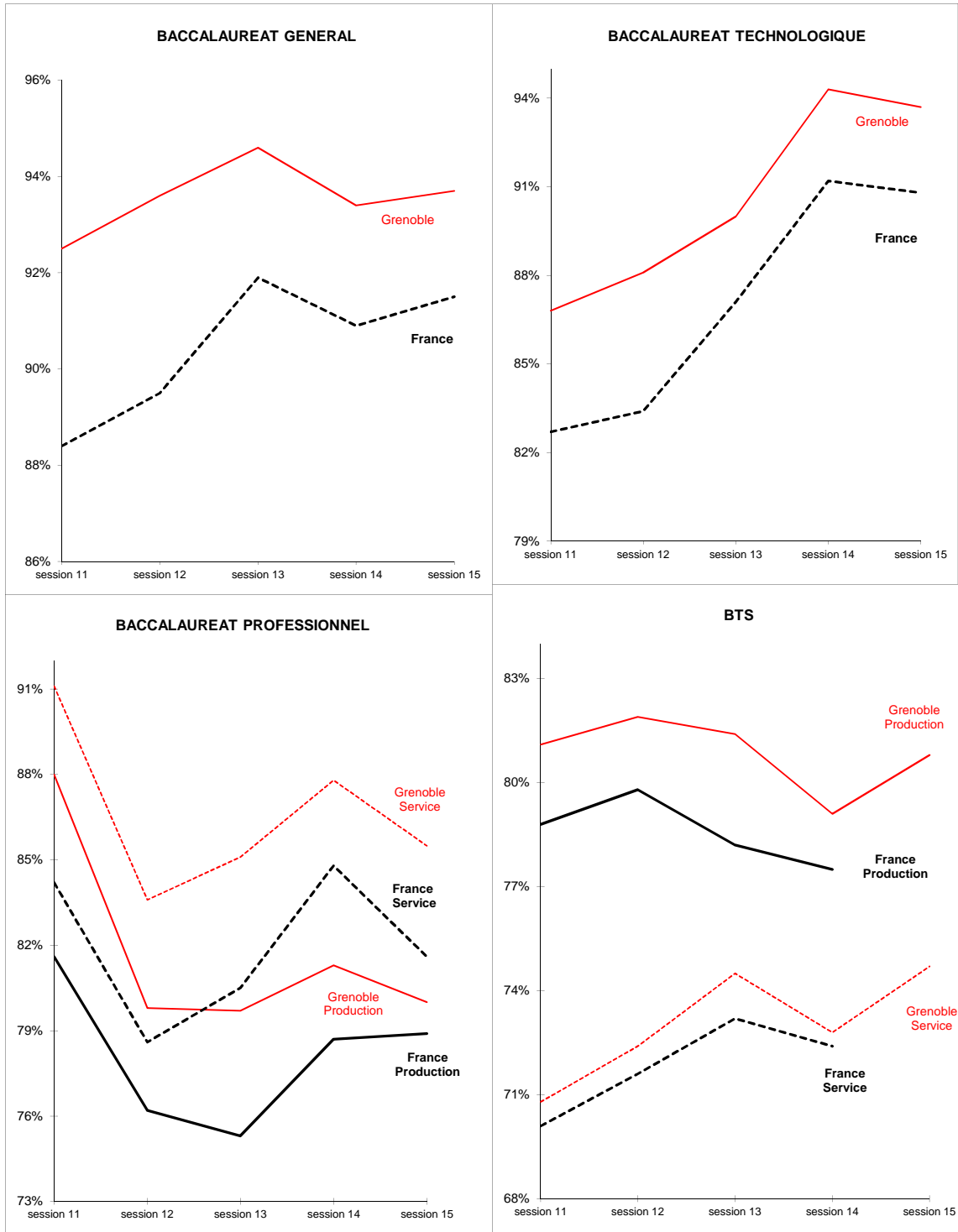
* données 2015 provisoires

DNB		
Session	GRENOBLE*	FRANCE METRO
2011	84,8%	83,6%
2012	85,8%	84,8%
2013	86,8%	84,8%
2014	87,6%	85,2%
2015	88,1%	86,5%

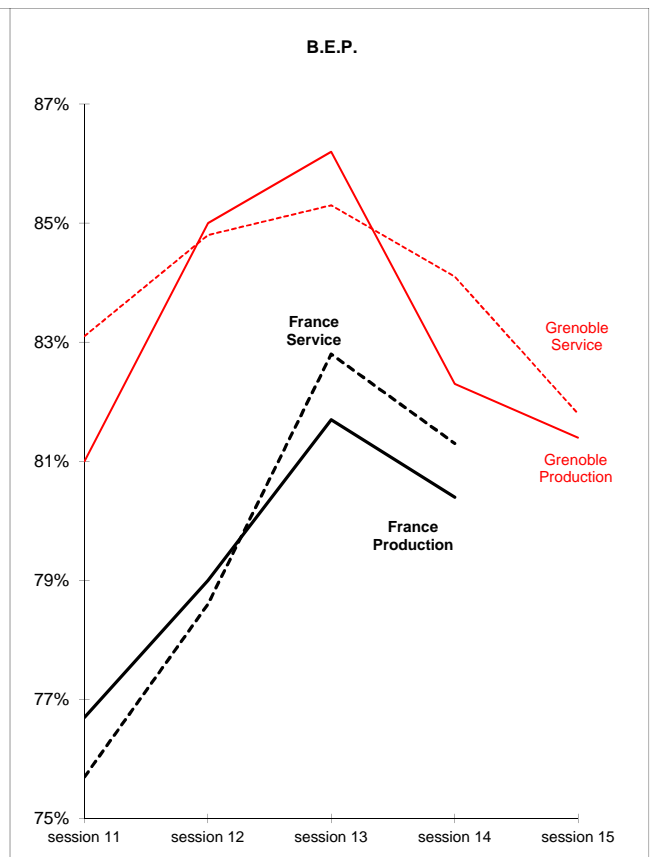
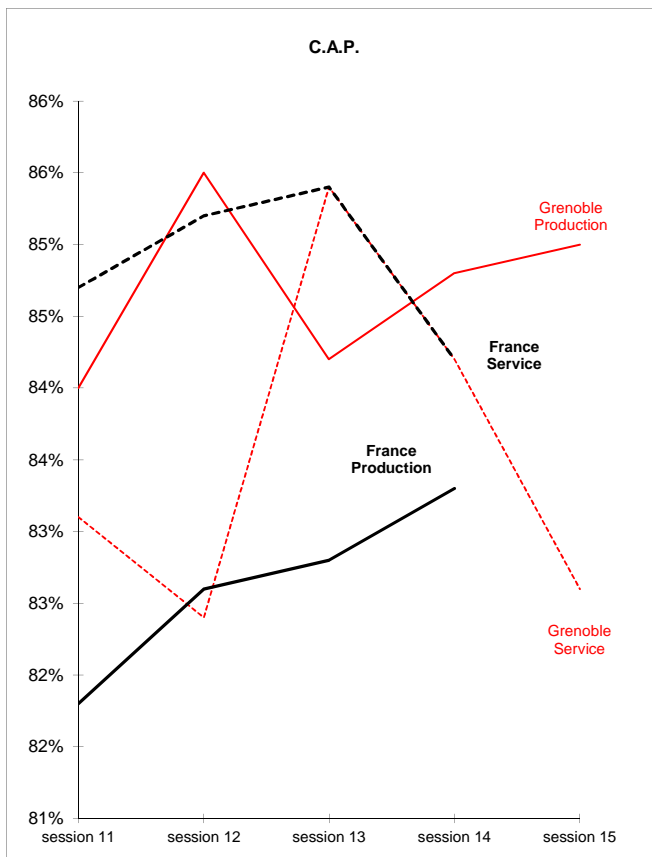
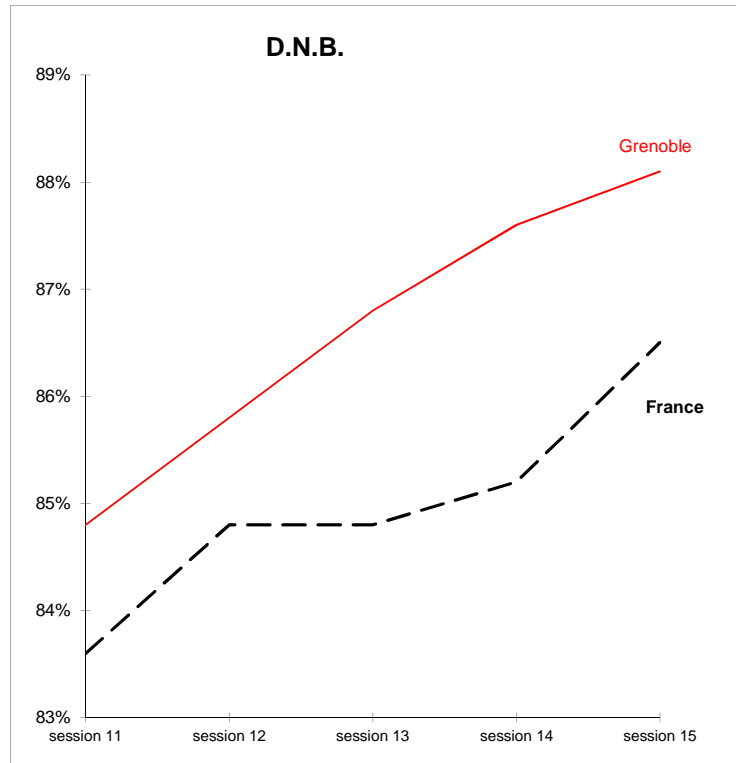
*hors candidats suisses; toutes séries

Les données "FRANCE METRO 2015" sont provisoires

TAUX DE REUSSITE AUX EXAMENS



TAUX DE REUSSITE AUX EXAMENS



*Bilan de l'orientation et de l'affectation
des élèves*

ORIENTATION 2015

Résultats au 18/09/2015

6ème	2015
	2014

Décision d'orientation	
passage en 5ème	redoublement
%	%
98,9%	1,1%
98,2%	1,8%

4ème	2015
	2014

Décision d'orientation	
passage en 3ème	redoublement
%	%
99,3%	0,7%
98,7%	1,3%

3ème	2015
	2014

Décision d'orientation				
passage en 2GT (hors 3ème SEGPA)	Voie professionnelle	2nde Pro	1ere année CAP	redoublement
%	%	%	%	%
63,8%	34,5%	24,8%	9,7%	1,7%
65,9%	32,1%	24,8%	7,3%	2%

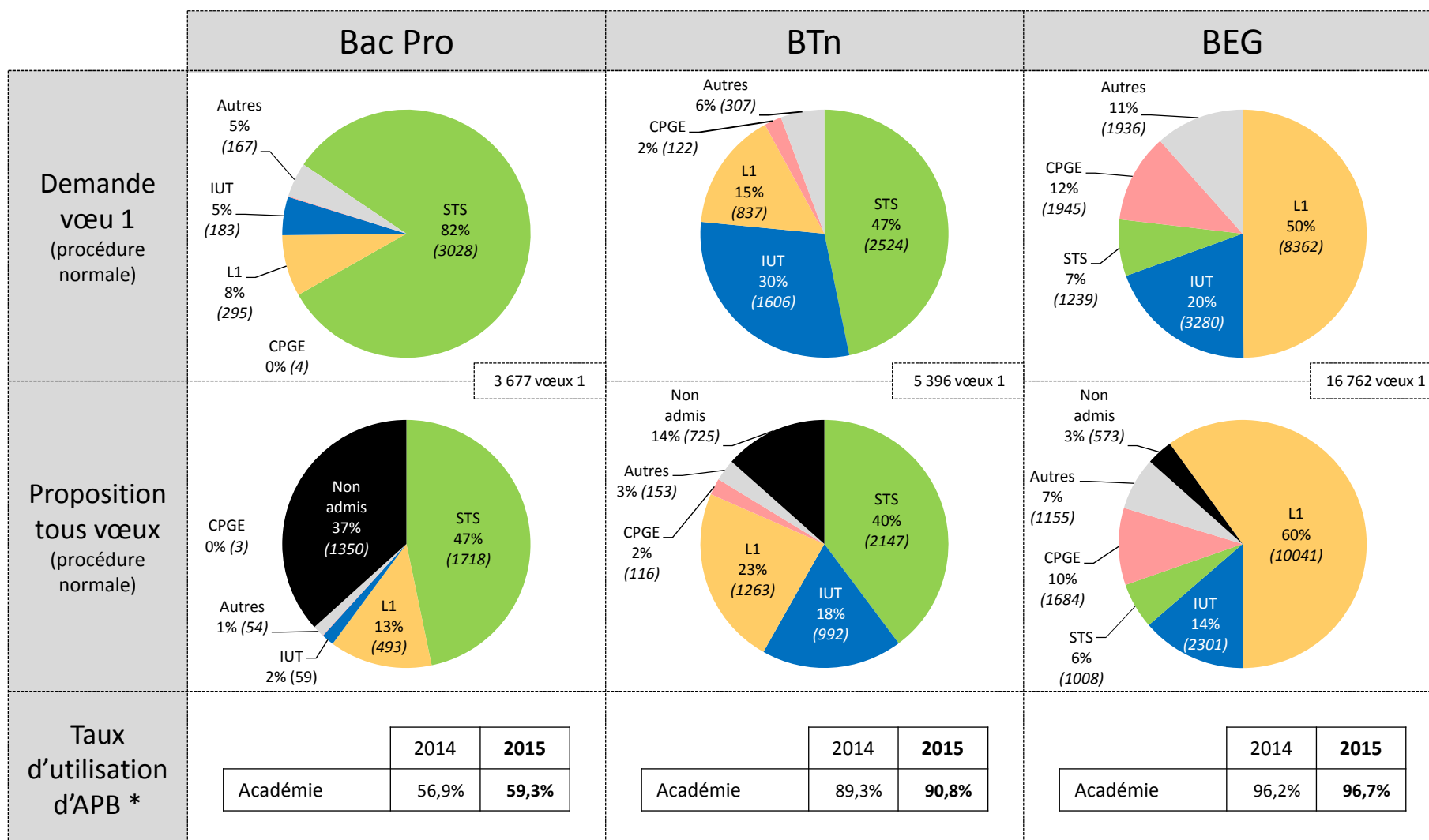
2GT	2015
	2014

Décision d'orientation			
1ère G	1ère techno	redoublement	Dont avis favorable pour la VP
%	%	%	%
68,1%	23,6%	8,6%	2,8%
64,9%	23,7%	11,3%	4,9%

Demande et proposition post Bac

Académie de Grenoble - Etablissements publics et privés sous contrat

Source : APB 2015

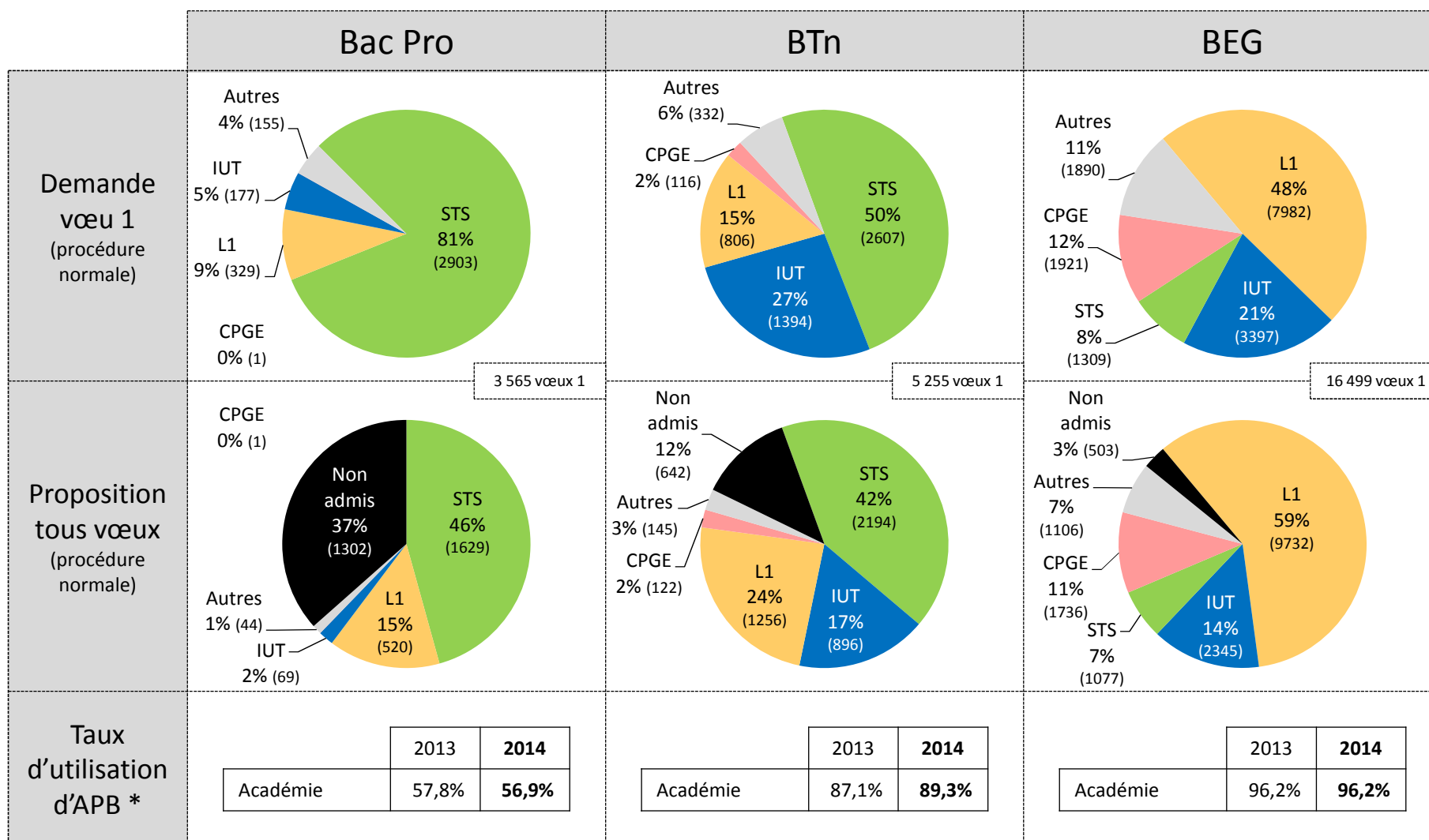


* Nombre de candidats ayant fait au moins un vœu sur APB (procédure normale et complémentaire) / Vivier des terminales

Demande et proposition post Bac

Académie de Grenoble - Etablissements publics et privés sous contrat

Source : APB 2014



* Nombre de candidats ayant fait au moins un vœu sur APB (procédure normale et complémentaire) / Vivier des terminales

Bilan des moyens et des personnels

Bilan des Moyens d'Enseignement Implantés à la Rentrée 2015 dans les Etablissements du Second Degré Public

- A la rentrée 2015, au niveau **des collèges et des S.E.G.P.A.** de l'académie, ce sont 164.766 heures d'enseignement qui sont mises en œuvre, avec un taux d'heures supplémentaires moyen de 7 %.
- **En lycée d'enseignement général et technologique**, ce sont 102 329.70 heures qui sont implantées dans les D.G., soit une variation de + 2 632.70 heures par rapport à l'enveloppe initiale avec un taux d'heures supplémentaires de 10.19 %.
- **En lycée professionnel**, 48 484.5 heures sont attribuées soit une variation de + 738.3 heures par rapport à l'enveloppe initiale avec un pourcentage d'heures supplémentaires de 8.60 %. Soit un H/E, en lycée professionnel de 2,15.
- **Dans les E.R.E.A.**, le nombre d'heures d'enseignement attribué à la rentrée 2015 est de 1569.5 heures soit une variation de + 27 heures par rapport à l'enveloppe initiale avec un taux d'heures supplémentaires de 8.94 %

Le détail des dotations par établissement figure dans les pages suivantes.

Il est à noter que le pourcentage d'heures supplémentaires dans certains établissements relève de leur spécificité : hôtelier, classes préparatoires, etc...

LYCEES
MOYENS D'ENSEIGNEMENT
RENTREE 2015

ETABLISSEMENT			HP	HSA	TOTAL	Taux de HSA (%)
CODE	LIBELLE	VILLE				
0070001N	LPO Boissy d'Anglas	ANNONAY	1 315,80	150,20	1 466,00	10,25
0070003R	LPO Marcel Gimond	AUBENAS	1 019,00	77,50	1 096,50	7,07
0070004S	LPO Astier	AUBENAS	414,30	40,20	454,50	8,84
0070021K	LPO Vincent d'Indy	PRIVAS	958,60	97,40	1 056,00	9,22
0070029U	LPO Gabriel Faure	TOURNON	998,30	104,20	1 102,50	9,45
0071351F	LPO Xavier Mallet	LE TEIL	551,00	66,50	617,50	10,77
0071397F	LPO Le Cheylard	LE CHEYLARD	482,00	57,00	539,00	10,58
Sous total ARDECHE			5 739,00	593,00	6 332,00	9,37
0260006R	LPO François Jean Armorin	CREST	479,00	45,00	524,00	8,59
0260008T	LG du Diois	DIE	452,80	51,70	504,50	10,25
0260015A	LGT Alain Borne	MONTELMAR	1 444,30	175,70	1 620,00	10,85
0260017C	LGT Roumanille	NYONS	620,50	64,00	684,50	9,35
0260019E	LPO Dr Gustave Jaume	PIERRELATTE	983,30	107,20	1 090,50	9,83
0260022H	LG Albert Triboulet	ROMANS SUR ISERE	1 129,45	115,55	1 245,00	9,28
0260023J	LPO du Dauphiné	ROMANS SUR ISERE	1 391,40	166,10	1 557,50	10,66
0260034W	LG Emile Loubet	VALENCE	846,00	90,00	936,00	9,62
0260035X	LG Camille Vernet	VALENCE	1 155,00	141,50	1 296,50	10,91
0260113G	LGT Les Catalins	MONTELMAR	1 220,25	151,25	1 371,50	11,03
0261277X	LGT Les Trois Sources	BOURG LES VALENCE	820,01	73,99	894,00	8,28
0261397C	LPO Henri Laurens	SAINT VALLIER	540,00	59,00	599,00	9,85
0261505V	LPO Algoud-Laffemas	VALENCE	2 520,05	273,95	2 794,00	9,80
Sous total DROME			13 602,06	1 514,94	15 117,00	10,02
0380008C	LGT L'Oiselet	BOURGOIN JALLIEU	2 132,80	293,20	2 426,00	12,09
0380014J	LPO Hector Berlioz	LA COTE ST ANDRE	775,90	74,10	850,00	8,72
0380027Y	LG Champollion	GRENOBLE	1 680,00	324,00	2 004,00	16,17
0380028Z	LG Stendhal	GRENOBLE	576,20	57,30	633,50	9,04
0380029A	LGT Eaux Claires	GRENOBLE	1 253,70	159,80	1 413,50	11,31
0380032D	LGT Emmanuel Mounier	GRENOBLE	722,70	98,80	821,50	12,03
0380033E	LPO Vaucanson	GRENOBLE	1 224,65	157,85	1 382,50	11,42
0380034F	LPO Louise Michel	GRENOBLE	1 584,78	184,22	1 769,00	10,41
0380035G	LPO Lesdiguières	GRENOBLE	798,00	187,50	985,50	19,03
0380049X	LPO de la Matheysine	LA MURE	497,25	43,75	541,00	8,09
0380053B	LPO Charles Gabriel Pravaz	LE PONT DE BEAUVOISIN	917,15	67,35	984,50	6,84
0380063M	LPO La Saulaie	ST MARCELLIN	793,50	81,00	874,50	9,26
0380073Y	LPO Elie cartan	LA TOUR DU PIN	752,00	53,50	805,50	6,64
0380081G	LPO de Vienne	ST ROMAIN EN GAL	1 894,00	231,00	2 125,00	10,87
0380083J	LGT Galilée	VIENNE	883,80	92,70	976,50	9,49
0380089R	LGT Portes de l'Oisans	VIZILLE	1 325,50	133,00	1 458,50	9,12
0380091T	LPO Edouard Herriot	VOIRON	1 299,70	129,30	1 429,00	9,05
0380092U	LGT Ferdinand Buisson	VOIRON	1 226,50	167,00	1 393,50	11,98
0380097Z	LCL et Sportif Jean Prevost	VILLARD DE LANS	545,50	43,50	589,00	7,39
0381599G	LGT de l'Edit - Roussillon	ROUSSILLON	838,30	79,70	918,00	8,68
0381603L	LGT André Argouges	GRENOBLE	1 536,70	186,90	1 723,60	10,84
0381630R	LPO Unité Soins Etudes Grésivaudan	LA TRONCHE	581,80	65,20	647,00	10,08

LYCEES
MOYENS D'ENSEIGNEMENT
RENTREE 2015

ETABLISSEMENT			HP	HSA	TOTAL	Taux de HSA (%)
CODE	LIBELLE	VILLE				
0382099A	LPO Roger Deschaux	SASSENAGE	274,82	25,68	300,50	8,55
0382203N	LPO Pablo Neruda	ST MARTIN D HERES	1 088,90	126,10	1 215,00	10,38
0382270L	LGT Pierre du Terrail	PONTCHARRA	1 174,40	121,60	1 296,00	9,38
0382440W	LPO Léonard de Vinci	VILLEFONTAINE	1 552,96	223,54	1 776,50	12,58
0382780R	LGT Aristide Bergès	SEYSSINET PARISSET	1 551,40	178,10	1 729,50	10,30
0382838D	LGT La Pléiade	PONT DE CHERUY	1 378,00	156,00	1 534,00	10,17
0382863F	LPO du Grésivaudan	MEYLAN	1 647,90	152,10	1 800,00	8,45
0382895R	LPO Philibert Delorme	L ISLE D ABEAU	1 169,80	75,20	1 245,00	6,04
0382920T	LGT Marie Curie	ECHIROLLES	1 450,90	120,10	1 571,00	7,64
0383069E	LGT Camille Corrot	MORESTEL	836,50	95,00	931,50	10,20
0383119J	LGT Pierre Beghin	MOIRANS	1 108,20	94,80	1 203,00	7,88
0383242T	LG International Europole	GRENOBLE	850,90	76,60	927,50	8,26
0383252D	EXP CLEPT - lycée E. Mounier	GRENOBLE	269,00	8,00	277,00	2,89
0383263R	LGT Marie Reynoard	VILLARD BONNOT	1 006,30	110,20	1 116,50	9,87
Sous total ISERE			39 200,41	4 473,69	43 674,10	10,24
0730003G	LPO Marlioz	AIX LES BAINS	1 187,05	116,95	1 304,00	8,97
0730005J	LGT Jean Moulin	ALBERTVILLE	1 220,48	137,52	1 358,00	10,13
0730013T	LG Vaugelas	CHAMBERY	1 480,30	203,20	1 683,50	12,07
0730016W	LGT Monge	CHAMBERY	1 760,30	199,20	1 959,50	10,17
0730029K	LGT Ambroise Croizat	MOUTIERS	1 197,45	115,50	1 312,95	8,80
0730037U	LGT Paul Héroult	ST J. DE MAURIENNE	969,90	92,10	1 062,00	8,67
0730043A	LPO René Perrin	UGINE	801,50	86,00	887,50	9,69
0731248K	LGT Louis Armand	CHAMBERY	1 380,30	153,70	1 534,00	10,02
0731392S	LGT du Granier	LA RAVOIRE	1 721,50	196,50	1 918,00	10,25
0731507S	LYG Saint Exupéry	BOURG ST MAURICE	396,40	39,10	435,50	8,98
Sous total SAVOIE			12 115,18	1 339,77	13 454,95	9,96
0740003B	LG Claude Louis Berthollet	ANNECY	1 723,20	295,30	2 018,50	14,63
0740005D	LGT Gabriel Fauré	ANNECY	2 215,80	231,20	2 447,00	9,45
0740006E	LPO Louis Lachenal	ARGONAY	2 198,88	275,77	2 474,65	11,14
0740009H	LPO des Glières	ANNEMASSE	1 154,25	126,75	1 281,00	9,89
0740013M	LPO Guillaume Fichet	BONNEVILLE	1 011,20	111,80	1 123,00	9,96
0740017S	LGT Charles Poncet	CLUSES	1 750,32	195,18	1 945,50	10,03
0740027C	LPO Mont Blanc René Dayve	PASSY	1 668,99	152,51	1 821,50	8,37
0740037N	LGT Madame de Staël	ST J. EN GENEVOIS	1 162,30	134,20	1 296,50	10,35
0740046Y	LGT La Versoie	THONON LES BAINS	1 681,50	180,50	1 862,00	9,69
0740047Z	LPO Savoie Léman	THONON LES BAINS	871,80	156,20	1 028,00	15,19
0740051D	LPO Anna de Noailles	EVIAN LES BAINS	1 036,00	152,00	1 188,00	12,79
0741418P	LGT Charles Baudelaire	CRAN GEVRIER	1 592,60	151,40	1 744,00	8,68
0741476C	LGT Jean Monnet	ANNEMASSE	1 447,00	149,00	1 596,00	9,34
0741532N	LGT de l'Albanais	RUMILLY	1 346,56	142,94	1 489,50	9,60
0741669M	LPO Roger Frison Roche	CHAMONIX	385,90	50,60	436,50	11,59
Sous total HAUTE SAVOIE			21 246,30	2 505,35	23 751,65	10,55
TOTAL			91 902,95	10 426,75	102 329,70	10,19

LYCEES PROFESSIONNELS
MOYENS D'ENSEIGNEMENT
Rentrée 2015

ETABLISSEMENTS			HP	HSA	TOTAL	Taux de HSA (%)
CODE	LIBELLE	VILLE				
0070002P	LP Joseph et Etienne Montgolfier	ANNONAY	622,20	48,30	670,50	7,20
0070009X	LP Léon Pavin	CHOMERAC	582,00	67,50	649,50	10,39
0070016E	LP Hôtelier	LARGENTIERE	344,50	39,00	383,50	10,17
0070031W	LP Marius Bouvier	TOURNON-SUR-RHONE	660,40	69,60	730,00	9,53
0070046M	SEP LPO Boissy d'Anglas	ANNONAY	507,00	38,50	545,50	7,06
0070047N	SEP LPO Astier	AUBENAS	620,40	51,60	672,00	7,68
0071347B	SEP LPO Marcel Gimond	AUBENAS	236,00	20,50	256,50	7,99
0071348C	SEP LPO Vincent d'Indy	PRIVAS	238,50	21,50	260,00	8,27
0071349D	SEP LPO Gabriel Faure	TOURNON-SUR-RHONE	229,00	28,50	257,50	11,07
0071350E	SEP LPO Xavier Mallet	LE TEIL	374,00	40,50	414,50	9,77
0071400J	SEP LPO Le Cheylard	LE CHEYLARD	94,00	9,00	103,00	8,74
Sous total ARDECHE			4 508,00	434,50	4 942,50	8,79
0260031T	SEP LPO Henri Laurens	SAINT VALLIER	621,00	55,50	676,50	8,20
0260037Z	LP Victor Hugo	VALENCE	986,50	97,50	1 084,00	8,99
0260041D	SEP LPO François Jean Armorin	CREST	254,00	17,50	271,50	6,45
0260044G	LP Auguste Bouvet	ROMANS-SUR-ISERE	863,00	67,50	930,50	7,25
0260050N	SEP LPO Dr Gustave Jaume	PIERRELATTE	619,40	63,60	683,00	9,31
0260114H	LP Les Catalins	MONTELMAR	1 330,00	196,00	1 526,00	12,84
0260116K	LP Montesquieu	VALENCE	458,00	34,00	492,00	6,91
0261100E	LP Amblard	VALENCE	846,00	60,00	906,00	6,62
0261148G	LP Hôtelier	TAIN L'HERMITAGE	680,44	64,06	744,50	8,60
0261276W	SEP LPO du Dauphiné	ROMANS-SUR-ISERE	699,50	83,00	782,50	10,61
0261506W	SEP LPO ALGOUD-LAFFEMAS	VALENCE	435,00	34,00	469,00	7,25
Sous total DROME			7 792,84	772,66	8 565,50	9,02
0380010E	LP Gambetta	BOURGOIN-JALLIEU	839,70	84,80	924,50	9,17
0380023U	LP Jacques Prévert	FONTAINE	900,70	56,80	957,50	5,93
0380036H	LP Guynemer	GRENOBLE	815,30	58,70	874,00	6,72
0380037J	LP Jean Jaurès	GRENOBLE	695,00	61,00	756,00	8,07
0380098A	SEP LPO Vaucanson	GRENOBLE	669,50	82,00	751,50	10,91
0380099B	SEP LPO Louise Michel	GRENOBLE	757,60	49,40	807,00	6,12
0380100C	LP Galilée	VIENNE	713,90	57,10	771,00	7,41
0380101D	LP Portes de l'Oisans	VIZILLE	658,40	60,10	718,50	8,36
0380104G	SEP LPO Pablo Neruda	SAINT-MARTIN-D'HERES	369,40	43,60	413,00	10,56
0380147D	SEP LPO Ferdinand Buisson	VOIRON	739,00	65,00	804,00	8,08
0381602K	LP L'Odyssée	PONT-DE-CHERUY	655,50	53,50	709,00	7,55
0381605N	LP André Argouges	GRENOBLE	1 085,40	101,60	1 187,00	8,56
0381606P	LP de l'Edit	ROUSSILLON	609,50	70,50	680,00	10,37
0382031B	LP Thomas Edison	ECHIROLLES	431,90	32,10	464,00	6,92
0382177K	SEP LPO Hector Berlioz	LA COTE-SAINT-ANDRE	660,42	60,58	721,00	8,40
0382271M	LP Jean-Claude Aubry	BOURGOIN-JALLIEU	1 261,46	139,54	1 401,00	9,96
0382274R	LP Françoise Dolto	FONTANIL-CORNILLON	687,24	43,76	731,00	5,99
0382978F	SEP LPO Lesdiguières	GRENOBLE	867,40	145,10	1 012,50	14,33
0382979G	SEP LPO de la Matheysine	LA MURE	196,90	9,60	206,50	4,65
0382980H	SEP LPO Charles Pravaz	LE PONT-DE-BEAUVOISIN	633,50	76,50	710,00	10,77
0382981J	SEP LPO La Saulaie	SAINT-MARCELLIN	440,50	36,00	476,50	7,56
0382982K	SEP LPO Elie Cartan	LA TOUR-DU-PIN	329,00	31,00	360,00	8,61
0382983L	SEP LPO Edouard Herriot	VOIRON	341,00	39,00	380,00	10,26
0382984M	SEP LPO Roger Deschaux	SASSENAGE	628,00	67,50	695,50	9,71
0382985N	SEP LPO Léonard de Vinci	VILLEFONTAINE	244,00	31,00	275,00	11,27
0382987R	SEP LPO Philibert Delorme	L'ISLE D'ABEAU	215,00	23,50	238,50	9,85
0382988S	SEP LPO Ella Fitzgerald	SAINT ROMAN EN GAL	527,00	38,00	565,00	6,73
0383194R	SEP LPO du Grésivaudan	MEYLAN	98,50	8,00	106,50	7,51
Sous total ISERE			17 070,72	1 625,28	18 696,00	8,69

LYCEES PROFESSIONNELS
MOYENS D'ENSEIGNEMENT
Rentrée 2015

ETABLISSEMENTS			HP	HSA	TOTAL	Taux de HSA (%)
CODE	LIBELLE	VILLE				
0730012S	LP Hôtelier	CHALLES-LES-EAUX	632,90	52,60	685,50	7,67
0730030L	LP Ambroise Croizat	MOUTIERS	673,00	62,50	735,50	8,50
0730032N	LP du Nivolet	LA RAVOIRE	1 140,16	112,34	1 252,50	8,97
0730039W	LP Général Ferrié	SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE	517,00	52,50	569,50	9,22
0730048F	SEP LPO René Perrin	UGINE	420,80	58,70	479,50	12,24
0730050H	LP Monge	CHAMBERY	566,00	54,50	620,50	8,78
0730900G	LP Paul Hérault	SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	770,00	72,00	842,00	8,55
0731043M	LP La Cardinière	CHAMBERY	512,50	44,00	556,50	7,91
0731249L	LP Louis Armand	CHAMBERY	972,20	101,80	1 074,00	9,48
0731390P	SEP LPO Marlioz	AIX-LES-BAINS	311,00	29,00	340,00	8,53
Sous total SAVOIE			6 515,56	639,94	7 155,50	8,94
0740010J	LP Le Salève	ANNEMASSE	564,60	53,90	618,50	8,71
0740014N	LP Hôtelier François Bise	BONNEVILLE	656,40	56,60	713,00	7,94
0740031G	LP Portes des Alpes	RUMILLY	879,78	80,22	960,00	8,36
0740054G	LP Germain Sommeiller	ANNECY	1 011,30	90,70	1 102,00	8,23
0740056J	LP de La Vallée de l'Arve Paul Béchet	CLUSES	493,80	51,70	545,50	9,48
0740059M	LP du Chablais	THONON-LES-BAINS	624,00	61,50	685,50	8,97
0740062R	LP Amédée Gordini	SEYNOD	573,00	42,00	615,00	6,83
0741119P	SEP LPO Roger Frison Roche	CHAMONIX-MONT-BLANC	228,00	18,00	246,00	7,32
0741164N	LP Les Carillons	CRAN-GEVRIER	782,00	42,50	824,50	5,15
0741470W	SEP LPO Louis Lachenal	ARGONAY PRINGY	216,00	22,00	238,00	9,24
0741471X	SEP LPO des Glières	ANNEMASSE	390,00	38,50	428,50	8,98
0741472Y	SEP LPO Guillaume Fichet	BONNEVILLE	350,00	30,50	380,50	8,02
0741473Z	SEP LPO Mont Blanc René Dayve	PASSY	323,40	23,10	346,50	6,67
0741474A	SEP LPO Savoie Léman	THONON-LES-BAINS	245,00	11,00	256,00	4,30
0741475B	SEP LPO Anna de Noailles	EVIAN-LES-BAINS	127,00	12,00	139,00	8,63
Sous total HAUTE SAVOIE			7 464,28	634,22	8 098,50	7,83
TOTAL LP - SEP			43 351,40	4 106,60	47 458,00	8,65

**E.R.E.A.
MOYENS D'ENSEIGNEMENT**

Rentrée 2015

ETABLISSEMENT			HP	HSA	TOTAL	Taux de HSA (%)
CODE	LIBELLE	VILLE				
0261034H	EREA Portes du Soleil	MONTELIMAR	386,50	45,50	432,00	10,53
0382107J	EREA La Bâtie	CLAIX	319,00	32,00	351,00	9,12
0730811K	EREA Amélie Gex	CHAMBERY	373,50	32,50	406,00	8,00
0731045P	EREA Le Mirantin	ALBERVILLE	350,14	30,36	380,50	7,98
TOTAL EREA			1 429,14	140,36	1 569,50	8,94

B.O.P. soutien services académiques

REPARTITION DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS, DES EMPLOIS INGENIEURS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET FORMATION ET DES EMPLOIS OUVRIERS

RENTREE 2015

Au 1^{er} mai 2015

Départements	Créations	Suppressions	Observations
RECTORAT	+ 1 AAE		Mission nationale informatique

Au 1^{er} septembre 2015

Départements	Créations	Suppressions	Observations
DSDEN DE LA SAVOIE	+ 1 ATRF	- 1 ATES	Transformation de poste de la filière OUV vers la filière ITRF
DSDEN DE LA SAVOIE	+ 1 ADJENES	- 1 ATES	Transformation de poste de la filière OUV vers la filière administrative
RECTORAT	+ 2 TECH	- 2ATRF	Requalification d'emplois Division des Systèmes d'Information
RECTORAT	+ 1 ASI	- 1ATRF	

**Répartition des Moyens en Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap
(AESH) émergeant sur le Titre 2.
Rentrée 2015**

	Rectorat	Départements					Total arrondi à l'entier supérieur
	Lycées - LP (*)	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Hte-Savoie	
Enveloppe initiale	9,50	72,10	96,00	216,25	71,00	151,05	616,00
Créations d'emplois	0,00	6,00	12,00	16,00	6,00	9,00	49,00
Transfert des AESH-co et AESH-m (ex AVS-co et AVS-m) après obtention d'un CDI ou CDD 10 mois transitoire. Situation au 01-09-2015	0,00	2,30	0,00	2,25	0,65	6,50	12,00
Total de l'enveloppe	9,50	80,40	108,00	234,50	77,65	166,55	677,00

(*) l'enveloppe initiale de 8 ETP correspond aux besoins de remplacement, la création de 1,50 ETP correspond aux ouvertures de 3 ULIS Professionnelles têtes de réseau.

Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

Type de demandes de mobilité et réalisation par CAPA et FPMA

	Disciplines	Nbre total de participants	Participants obligatoires	%	Participants facultatifs	%	MCS	%	SMS ou DRH	%	Réint. après CPN, dispo, dét.	%	Rapprochements conjoint accordés	%	Mutés en extension	%	Non mutés	%	Mutés et nommés	%
E0030	Education (CE, CPE)	146	57	39,04 %	89	60,96%	0	0,00 %	5	3,42 %	2	1,37%	48	32,88%	7	4,79%	59	40,41%	80	54,79%
L1900	EPS	396	102	25,76 %	294	74,24%	4	1,01 %	12	3,03 %	12	3,03%	122	30,81%	10	2,53%	232	58,59%	154	38,89%
O0040	Orientation	7	5	71,43 %	2	28,57%	0	0,00 %	0	0,00 %	1	14,29%	4	57,14%			1	14,29%	6	85,71%
L****	Total L	2972	994	33,45 %	1978	66,55%	47	1,58 %	43	1,45 %	79	2,66%	670	22,54%	162	5,45%	1325	44,58%	1485	49,97%
P****	Total P	443	223	50,34 %	220	49,66%	9	2,03 %	10	2,26 %	15	3,39%	151	34,09%	38	8,58%	144	32,51%	261	58,92%
	Total général	3964	1381	34,84 %	2583	65,16%	60	1,51 %	70	1,77 %	109	2,75%	995	25,10%	217	5,47%	1761	44,42%	1986	50,10%

Taux global de mobilité	Agents	%
	2203	55,58%

Taux de satisfaction sur le rang de vœu par CAPA et FPMA

Disc	libellé	Vœu 1-5 satisfait	Vœu 6-10 satisfait	Vœu 11-15 satisfait	Vœu 16-20 satisfait	extension	Total
E0030	EDUCATION	55	8	12	5	7	87
	en %	63,22%	9,20%	13,79%	5,75%	8,05%	100,00%
O0040	ORIENTAT.	6					6
	en %	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%
L1900	E. P. S	70	32	28	24	10	164
	en %	42,68%	19,51%	17,07%	14,63%	6,10%	100,00%
L	Total disc. Générales :	883	265	176	161	162	1647
	en %	53,61%	16,09%	10,69%	9,78%	9,84%	100,00%
P	Total PLP :	190	35	25	11	38	299
	en %	63,55%	11,71%	8,36%	3,68%	12,71%	100,00%
Total général :		1204	340	241	201	217	2203
en %		54,65%	15,43%	10,94%	9,12%	9,85%	100,00%

Répartition des demandes de mobilité selon le type de vœu

Mouvement – Type de vœu obtenu		
Affectation sur Etablissement	759	34,45%
Affectation sur Commune	170	7,72%
Affectation sur GEO	576	26,15%
Affectation sur ACA, DPT	249	11,30%
Affectations sur ZRE, ZRD, ZRA	449	20,38%
Total des agents affectés	2203	(100,00%)

Sans réalisation de projet mobilité	1761
Total des participants 2015	3964

TZR affectés à l'année

Discipline d'affectation	Nombre de TZR	1 AFA	2 AFA	3 AFA	4 AFA*	Nbre total d'agents en AFA	% du nombre de TZR en AFA
E0030 - EDUCATION	14	8	1			9	64,29%
L1900 - E. P. S	125	30	12	5		47	37,60%
O0040 - ORIENTAT.							
L0080 - DOC LYCEES	36	6	3			9	25,00%
L0100 - PHILOSOPHI	18	7	3			10	55,56%
L0201 - LETT CLASS	2	1				1	50,00%
L0202 - LET MODERN	162	58	35	1		94	58,02%
L0421 - ALLEMAND	25	5	9			14	56,00%
L0422 - ANGLAIS	100	41	19	2		62	62,00%
L0423 - ARABE	1		1			1	100,00%
L0424 - CHINOIS	2	1	1			2	100,00%
L0426 - ESPAGNOL	48	9	14	3		26	54,17%
L0429 - ITALIEN	40	7	4	3		14	35,00%
L0432 - POLONAIS	1	1				1	100,00%
L0433 - PORTUGAIS	3	2				2	66,67%
L0434 - RUSSE	2		1			1	50,00%
L0437 - TURC	1					0	0,00%
L0600 - LANG.SIGNE	1				1	1	100,00%
L1000 - HIST. GEO.	123	36	19	1		56	45,53%
L1100 - SC.ECO.SOC	18	10	3			13	72,22%
L1300 - MATHEMATIQ	76	33	18			51	67,11%
L1400 - TECHNOLOGI	13	6	1	2		9	69,23%
L1411 - SII.AC	2					0	0,00%
L1412 - SII.EE	3	2				2	66,67%
L1413 - SII.SIN	4	3	1			4	100,00%
L1414 - SII.ING.ME	21	9	2			11	52,38%
L1500 - PHY.CHIMIE	93	36	24	4		64	68,82%
L1600 - S. V. T.	87	24	14	1		39	44,83%
L1700 - EDU MUSICA	21	3	9	1		13	61,90%
L1800 - ARTS PLAST	44	5	8	2		15	34,09%
L6500 - ARTS APPLI	1					0	0,00%
L7100 - BIOCH.BIOL	11	5				5	45,45%
L7300 - SC.&.TEC M	7	1	1			2	28,57%
L8011 - ECO.GE.COM	9	6				6	66,67%
L8012 - ECO.GE.FIN	3	1	1			2	66,67%
L8013 - ECO.GE.MK	8	5				5	62,50%
L8031 - ECO.GE.SI	2	1				1	50,00%
Total L	988	324	191	20	1	536	54,25%

Discipline d'affectation	Nombre de TZR	1 AFA	2 AFA	3 AFA	4 AFA*	Nbre total d'agents en AFA	% du nombre de TZR en AFA
P0210 - LET.HIS.GE	26	12	2			14	53,85%
P0221 - LET ALLEMA	3	1	1			2	66,67%
P0222 - LET ANGLAI	7	3	2			5	71,43%
P1315 - MATH.SC.PH	17	7	3			10	58,82%
P2200 - G.IND.TEXT	7	6				6	85,71%
P3010 - G.CON.S.ECO	2	1				1	50,00%
P3100 - GENIE THER	1					0	0,00%
P4100 - G.MEC.CON.S	14	6	1			7	50,00%
P4200 - G.MEC.PROD	12	5	2			7	58,33%
P4550 - G.MEC.AUTO	10	6	3			9	90,00%
P5100 - G.ELECTRON	1	1				1	100,00%
P5200 - G.ELECTROT	7	2				2	28,57%
P6100 - IND.GRAPHI	1					0	0,00%
P6621 - EBENIS ART	1					0	0,00%
P6630 - ARTS METAL	1					0	0,00%
P7200 - BIOTECHNOL	4	3				3	75,00%
P7300 - SC.TEC.MED	4	1				1	25,00%
P8011 - ECO.GE.COM	8	3	2			5	62,50%
P8012 - ECO.GE.CPT	11	4	1			5	45,45%
P8013 - ECO.GE.VEN	5	3	1			4	80,00%
Total P	142	64	18	0	0	82	57,75%
Total général	1269	426	222	25	1	674	53,11%
En proportion du nombre total de TZR		33,57%	17,49%	1,97%	0,08%	53,11%	
En proportion du nombre total de TZR en AFA		63,20%	32,94%	3,71%	0,15%		

* : Il s'agit de quatre AFA complétées par une AFA sur zone de remplacement, avec une quotité non utilisable pour effectuer des suppléances

Compléments de service
Nombre d'agents par discipline

Parmi les 17267 enseignants, personnels d'éducation et d'orientation affectés à titre définitif en établissement, 817 ont un ou plusieurs compléments de service (hors cités scolaires et segpa, sep), répartis comme suit :

Discipline du complément de service	Nombre d'agents ayant			Total des agents concernés
	1 complément de service	2 compléments de service	3 compléments de service	
C1317 - MATH.EDUCA	1			1
L0100 - PHILOSOPHI	11			11
L0201 - LETT CLASS	5			5
L0202 - LET MODERN	50			50
L0421 - ALLEMAND	74	2		
L0422 - ANGLAIS	39			
L0423 - ARABE	1			1
L0426 - ESPAGNOL	52			52
L0429 - ITALIEN	80	6		86
L0433 - PORTUGAIS	1	1		2
L0434 - RUSSE	1	1		2
L0459 - ITAL LETTR	1			1
L1000 - HIST. GEO.	50	1		51
L1100 - SC.ECO.SOC	2			2
L1300 - MATHEMATIQ	35			35
L1400 - TECHNOLOGI	39	2		41
L1412 - SII.EE	2			2
L1414 - SII.ING.ME	2			2
L1500 - PHY.CHIMIE	48			48
L1510 - PH ELEC AP	7			7
L1600 - S. V. T.	45	1		46
L1700 - EDU MUSICA	48			48
L1800 - ARTS PLAST	49	1		50
L1900 - E. P. S	59	3		62

Discipline du complément de service	Nombre d'agents ayant			Total des agents concernés
	1 complément de service	2 compléments de service	3 compléments de service	
L7100 - BIOCH.BIOL	1			1
L7300 - SC.&.TEC M	1			1
L8011 - ECO.GE.COM	4			4
L8012 - ECO.GE.FIN	1			1
L8013 - ECO.GE.MK	3			3
L8520 - SERV.ACC	1			1
P0210 - LET.HIS.GE	7			7
P0222 - LET ANGLAI	4			4
P0226 - LET ESPAGN	1			1
P1315 - MATH.SC.PH	10			10
P2400 - G.I.S.MET	1			1
P3020 - G.CON.S.REA	2			2
P4100 - G.MEC.CON.S	2			2
P4200 - G.MEC.PROD	1			1
P4500 - G.MECA.ENG	2			2
P4550 - G.MEC.AUTO	1			1
P5200 - G.ELECTROT	8			8
P5210 - M.A.E.M.C.	2			2
P6310 - COND.ROUTI	2			2
P6500 - ARTS APPLI	10			10
P7200 - BIOTECHNOL	13			13
P7202 - GENIE BIO.	1			1
P8011 - ECO.GE.COM	2			2
P8012 - ECO.GE.CPT	12			12
P8013 - ECO.GE.VEN	4			4
P8038 - ECO.GE.LOG	1			1
TOTAL	799	18		817

Compléments de service
Répartition par département

Ces 817 agents sont affectés sur 835 compléments de service selon cette répartition :

Discipline du complément de service	Nombre de compléments de service					
	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Académie
C1317 - MATH.EDUCA					1	1
L0100 - PHILOSOPHI	2	1	3	1	4	11
L0201 - LETT CLASS		1	1	2	1	5
L0202 - LET MODERN	2	3	24	9	12	50
L0421 - ALLEMAND	7	11	36	15	9	78
L0422 - ANGLAIS	5	3	17	6	8	39
L0423 - ARABE			1			1
L0426 - ESPAGNOL	4	7	19	6	16	52
L0429 - ITALIEN	10	10	34	14	24	92
L0433 - PORTUGAIS			1		2	3
L0434 - RUSSE					3	3
L0459 - ITAL LETTR				1		1
L1000 - HIST. GEO.	3	9	21	7	12	52
L1100 - SC.ECO.SOC			1		1	2
L1300 - MATHEMATIQ	6	4	16	1	8	35
L1400 - TECHNOLOGI	4	11	14	6	8	43
L1412 - SII.EE		1	1			2
L1414 - SII.ING.ME	1		1			2
L1500 - PHY.CHIMIE	5	9	23	6	5	48
L1510 - PH ELEC AP	1		5	1		7
L1600 - S. V. T.	7	4	19	7	10	47
L1700 - EDU MUSICA	7	9	15	8	9	48
L1800 - ARTS PLAST	8	8	18	9	8	51
L1900 - E. P. S	13	6	26	11	9	65
L7100 - BIOCH.BIOL			1			1
L7300 - SC.&.TEC M			1			1
L8011 - ECO.GE.COM		1	3			4

Discipline du complément de service	Nombre de compléments de service					
	Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie	Académie
L8012 - ECO.GE.FIN			1			1
L8013 - ECO.GE.MK	1		1	1		3
L8520 - SERV.ACC			1			1
P0210 - LET.HIS.GE	1	1	3		2	7
P0222 - LET ANGLAI			4			4
P0226 - LET ESPAGN				1		1
P1315 - MATH.SC.PH	2		4	3	1	10
P2400 - G.I.S.MET	1					1
P3020 - G.CON.S.REA	2					2
P4100 - G.MEC.CON.S			2			2
P4200 - G.MEC.PROD			1			1
P4500 - G.MECA.ENG			1		1	2
P4550 - G.MEC.AUTO		1				1
P5200 - G.ELECTROT		2	4	1	1	8
P5210 - M.A.E.M.C.			2			2
P6310 - COND.ROUTI		2				2
P6500 - ARTS APPLI	2	1	4	2	1	10
P7200 - BIOTECHNOL	5	2	2	2	2	13
P7202 - GENIE BIO.				1		1
P8011 - ECO.GE.COM	1				1	2
P8012 - ECO.GE.CPT	3	2	4	3		12
P8013 - ECO.GE.VEN				1	3	4
P8038 - ECO.GE.LOG		1				1
Total général	103	110	335	125	162	835

Total des agents ayant un ou plusieurs compléments de service	99	106	332	125	155	817
Ensemble des agents affectés à titre définitif en établissement	1401	2624	7062	2489	3691	17267

Proportion d'agents en complément de service	7,07%	4,04%	4,70%	5,02%	4,20%	4,73%
---	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Répartition des stagiaires alternants par type de concours

Discipline d'affectation	Externe		Interne		3ème concours		Concours réservé/examen professionnel		Bénéficiaires de l'obligation d'emploi		Renouv./prolong.		Total général
E0030 - EDUCATION	10	58,82%	6	35,29%							1	5,88%	17
L1900 - E. P. S	38	92,68%	1	2,44%							2	4,88%	41

Discipline d'affectation	Externe		Interne		3ème concours		Concours réservé		Bénéficiaires de l'obligation d'emploi		Renouv./prolong.		Total général
L0080 - DOC LYCEES	6	100,00%											6
L0100 - PHILOSOPHI	9	90,00%									1	10,00%	10
L0201 - LETT CLASS	6	100,00%											6
L0202 - LET MODERN	39	90,70%	1	2,33%	2	4,65%					1	2,33%	43
L0421 - ALLEMAND	18	78,26%			1	4,35%					4	17,39%	23
L0422 - ANGLAIS	29	60,42%	7	14,58%	6	12,50%					6	12,50%	48
L0426 - ESPAGNOL	16	100,00%											16
L0429 - ITALIEN	7	77,78%	1	11,11%							1	11,11%	9
L1000 - HIST. GEO.	45	90,00%									5	10,00%	50
L1100 - SC.ECO.SOC	13	92,86%	1	7,14%									14
L1300 - MATHEMATIQ	58	70,73%	1	1,22%	4	4,88%			1	1,22%	18	21,95%	82
L1400 - TECHNOLOGI									1	100,00%			1
L1411 - SII.AC	4	100,00%											4
L1412 - SII.EE	5	100,00%											5
L1413 - SII.SIN	2	100,00%											2
L1414 - SII.ING.ME	1	50,00%									1	50,00%	2
L1500 - PHY.CHIMIE	17	100,00%											17
L1600 - S. V. T.	21	100,00%											21
L1700 - EDU MUSICA	6	66,67%	1	11,11%							2	22,22%	9
L1800 - ARTS PLAST	11	73,33%	4	26,67%									15
L7100 - BIOCH.BIOL	1	100,00%											1
L8011 - ECO.GE.COM	5	71,43%	1	14,29%							1	14,29%	7
L8012 - ECO.GE.FIN	1	100,00%											1
L8013 - ECO.GE.MK	1	100,00%											1
L8031 - ECO.GE.SI	1	100,00%											1
Total L (hors EPS)	322	81,73%	17	4,31%	13	3,30%	0	0,00%	2	0,51%	40	10,15%	394

Discipline d'affectation	Externe		Interne		3ème concours		Concours réservé/examen professionnel		Bénéficiaires de l'obligation d'emploi		Renouv./prolong.		Total général
P0210 - LET.HIS.GE	9	90,00%									1	10,00%	10
P0222 - LET ANGLAI	4	80,00%									1	20,00%	5
P0226 - LET ESPAGN	2	100,00%											2
P1315 - MATH.SC.PH	5	83,33%							1	16,67%			6
P2100 - G.IND.BOIS	2	66,67%							1	33,33%			3
P2200 - G.IND.TEXT	2	100,00%											2
P2400 - G.I.S.MET	2	100,00%											2
P3010 - G.CON.S.ECO	3	100,00%											3
P3020 - G.CON.S.REA	3	100,00%											3
P3028 - PEINT REVT			1	50,00%					1	50,00%			2
P3100 - GENIE THER	2	66,67%	1	33,33%									3
P4550 - G.MEC.AUTO	1	100,00%											1
P6310 - COND.ROUTI	2	100,00%											2
P6500 - ARTS APPLI											3	100,00%	3
P7200 - BIOTECHNOL	2	66,67%	1	33,33%									3
P7300 - SC.TEC.MED	6	100,00%											6
P7410 - ESTH.COSME	1	100,00%											1
P8013 - ECO.GE.VEN	5	62,50%							1	12,50%	2	25,00%	8
P8038 - ECO.GE.LOG	1	100,00%											1
P8039 - ECO.GE.GA	3	60,00%	2	40,00%									5
P8510 - H.TECH.CUL	1	100,00%											1
Total P	56	77,78%	5	6,94%	0	0,00%	0	0,00%	4	5,56%	7	9,72%	72
Total général	426	81,30%	29	5,53%	13	2,48%	0	0,00%	6	1,15%	50	9,54%	524

Répartition des stagiaires à temps complet par type de concours

Discipline d'affectation	Externe		Interne		3ème concours		Concours réservé/examen professionnel		Bénéficiaires de l'obligation d'emploi		Renouv./prolong.		Total général
E0030 - EDUCATION			1	100,00%									1
L1900 - E. P. S			6	66,67%			2	22,22%			1	11,11%	9

Discipline d'affectation	Externe		Interne		3ème concours		Concours réservé		Bénéficiaires de l'obligation d'emploi		Renouv./prolong.		Total général
L0062 - INGEN FORM							7	100,00%					7
L0080 - DOC LYCEES			3	60,00%			1	20,00%			1	20,00%	5
L0100 - PHILOSOPHI			1	50,00%							1	50,00%	2
L0201 - LETT CLASS	2	66,67%	1	33,33%									3
L0202 - LET MODERN	1	7,14%	8	57,14%			2	14,29%			3	21,43%	14
L0421 - ALLEMAND	2	40,00%	2	40,00%							1	20,00%	5
L0422 - ANGLAIS	4	30,77%	6	46,15%			2	15,38%			1	7,69%	13
L0426 - ESPAGNOL			3	60,00%			1	20,00%			1	20,00%	5
L0429 - ITALIEN			2	40,00%			2	40,00%			1	20,00%	5
L1000 - HIST. GEO.	1	5,00%	13	65,00%			3	15,00%			3	15,00%	20
L1100 - SC.ECO.SOC			4	100,00%									4
L1300 - MATHEMATIQ	2	9,52%	12	57,14%			2	9,52%			5	23,81%	21
L1412 - SII.EE	2	66,67%	1	33,33%									3
L1414 - SII.ING.ME	1	100,00%											1
L1500 - PHY.CHIMIE			2	66,67%			1	33,33%					3
L1600 - S. V. T.	1	14,29%	6	85,71%									7
L1700 - EDU MUSICA			2	100,00%									2
L1800 - ARTS PLAST	2	33,33%	2	33,33%							2	33,33%	6
L6500 - ARTS APPLI	1	100,00%											1
L6502 - ARTAPP.DES							1	100,00%					1
L7300 - SC.&.TEC M			1	100,00%									1
L8010 - ECO.&.GEST			2	100,00%									2
L8012 - ECO.GE.FIN	1	50,00%									1	50,00%	2
L8520 - SERV.ACC	2	100,00%											2
Total L (hors EPS)	22	16,30%	71	52,59%	0	0,00%	22	16,30%	0	0,00%	20	14,81%	135

Discipline d'affectation	Externe		Interne		3ème concours		Concours réservé/examen professionnel		Bénéficiaires de l'obligation d'emploi		Renouv./prolong.		Total général
P0062 - INGEN FORM							4	100,00%					4
P0210 - LET.HIS.GE							2	100,00%					2
P1315 - MATH.SC.PH			1	50,00%							1	50,00%	2
P2100 - G.IND.BOIS							1	100,00%					1
P2200 - G.IND.TEXT							1	33,33%	1	33,33%	1	33,33%	3
P2400 - G.I.S.MET							2	100,00%					2
P2600 - G.CHIMIQUE							1	100,00%					1
P3020 - G.CON.S.REA							1	100,00%					1
P3028 - PEINT REVT	1	100,00%											1
P3100 - GENIE THER			1	100,00%									1
P5200 - G.ELECTROT							1	100,00%					1
P6310 - COND.ROUTI	2	100,00%											2
P6500 - ARTS APPLI			1	33,33%			2	66,67%					3
P6631 - BIJOUTERIE							1	100,00%					1
P7200 - BIOTECHNOL							2	66,67%			1	33,33%	3
P7410 - ESTH.COSME							1	50,00%	1	50,00%			2
P8013 - ECO.GE.VEN	1	25,00%					2	50,00%			1	25,00%	4
P8520 - H.SERV.COM	3	100,00%											3
Total P	7	18,92%	3	8,11%	0	0,00%	21	56,76%	2	5,41%	4	10,81%	37
Total général	29	15,93%	81	44,51%	0	0,00%	45	24,73%	2	1,10%	25	13,74%	182

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
Bilan de rentrée 2015

Type de demandes de mobilité - Mouvement 2015

Corps	Nbre total de participants	Participants obligatoires	%	Participants facultatifs	%	MCS	%	SMS et DRH	%	Réint. après dispo, dét.	%	Rapprochement conjoint	%	Non mutés	%	Mutés	%
AAE	75	1	1,33%	74	98,67%	0	0,00%	2	2,67%	0	0,00%	7	9,33%	49	65,33%	26	34,67%
SAENES	129	5	3,88%	124	96,12%	1	0,78%	8	6,20%	1	0,78%	12	9,30%	69	53,49%	60	46,51%
ADJENES	275	57	20,73%	218	79,27%	8	2,91%	17	6,18%	0	0,00%	26	9,45%	179	65,09%	96	34,91%
INFIRMIERS	103	11	10,68%	92	89,32%	0	0,00%	6	5,83%	4	3,88%	12	11,65%	77	74,76%	26	25,24%
ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL	10	0	0,00%	10	100,00%	0	0,00%	1	10,00%	0	0,00%	4	40,00%	6	60,00%	4	40,00%
ITRF-LABO	26	2	7,69%	24	92,31%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	8	30,77%	23	88,46%	3	11,54%
TOTAL	618	76	12,30%	542	87,70%	9	1,46%	34	5,50%	5	0,81%	69	11,17%	403	65,21%	215	34,79%

Taux de satisfaction sur le rang de vœu par corps - Mouvement 2015

Personnels	Vœu 1 satisfait	Vœu 2 satisfait	Vœu 3 satisfait	Vœu 4 satisfait	Vœu 5 satisfait	Vœu 6 satisfait	Vœu 7 satisfait	Vœu 8 satisfait	Vœu 9 satisfait	Vœu 10 satisfait	TOTAL
AAE	14	2	2	0	2	0	2	0	2	2	26
en %	53,85%	7,69%	7,69%	0,00%	7,69%	0,00%	7,69%	0,00%	7,69%	7,69%	
SAENES	38	8	5	3	1	2	1	1	1	0	60
en %	63,33%	13,33%	8,33%	5,00%	1,67%	3,33%	1,67%	1,67%	1,67%	0,00%	
ADJENES	56	14	12	1	2	2	2	3	1	3	96
en %	58,33%	14,58%	12,50%	1,04%	2,08%	2,08%	2,08%	3,13%	1,04%	3,13%	
INFIRMIERS	12	6	3	1	1	1	1	0	0	1	26
en %	46,15%	23,08%	11,54%	3,85%	3,85%	3,85%	3,85%	0,00%	0,00%	3,85%	
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4
en %	75,00%	25,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
ITRF-LABO	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
en %	66,67%	0,00%	33,33%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
TOTAL GENERAL	135	31	10	5	6	5	6	4	4	6	215
en %	64,91%	14,90%	4,81%	4,33%	2,89%	1,92%	2,40%	1,44%	0,96%	1,44%	

Taux de satisfaction aux demandes de mobilité selon le type de vœu - Mouvement 2015

Personnels	Type de vœu												TOTAL
	Académie	%	Département	%	Zone	%	Commune	%	Ets précis	%	PRP*	%	
AAE	1	3,85%	3	11,54%	8	30,77%	1	3,85%	12	46,15%	1	3,85%	26
SAENES	0	0,00%	1	1,67%	7	11,67%	15	25,00%	34	56,67%	3	5,00%	60
ADJENES	0	0,00%	2	2,08%	15	15,63%	30	31,25%	49	51,04%	0	0,00%	96
INFIRMIERS	0	0,00%	0	0,00%	5	19,23%	3	11,54%	18	69,23%	0	0,00%	26
ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL	1	25,00%	2	50,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	25,00%	0	0,00%	4
ITRF-LABO	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	3	100,00%	0	0,00%	3
TOTAL	2	0,93%	8	3,72%	35	16,28%	49	22,79%	117	54,42%	4	1,86%	215

* PRP : poste à responsabilité particulière

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
Bilan de rentrée 2015

Corps	Recrutement	Prolongation de contrat pour absences ou temps partiel	Renouvellement	Non renouvellement de contrat	Titularisation
ADJENES	7	1		1	5
SAENES	1				
INFIRMIERS	1				1
ITRF-LABO		1			1
PE	3				3
PLP	6				4
CPE					
CERTIFIES	2	1		3	4
TOTAL	20	3	0	4	18

III – Projet d'évolution de la carte des formations professionnelles – Rentrée 2016

Préparation de la rentrée 2016

ÉVOLUTION DES STRUCTURES PÉDAGOGIQUES RELEVANT DU CONTRAT DE PLAN REGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (C.P.R.D.F.O.P)

La préparation de la rentrée 2016 s'inscrit dans le cadre du C.P.R.D.F.O.P, document contractuel signé entre l'Etat et la région Rhône Alpes, décliné en conventions annuelles d'application.

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république a renforcé la concertation entre l'Etat et la région en ce qui concerne la stratégie de développement de la formation professionnelle.

Grâce à un pilotage partagé, des objectifs et des orientations communs ont été définis entre l'état et la région au sein d'une lettre de cadrage adressée aux chefs d'établissement le 20 avril 2015.

Le présent exercice revêt un caractère particulier, compte tenu d'une part de l'union entre les Régions Auvergne et Rhône Alpes au 1^{er} janvier 2016, et d'autre part du renouvellement des assemblées régionales en décembre 2015. En effet, la réforme territoriale entraîne une évolution de l'organisation des académies qui signe le dernier exercice de l'évolution de la carte des formations professionnelles sous cette forme.

Un nouveau CPRDFOP sera élaboré en 2016 pour la rentrée 2017 avec la prise en compte d'une harmonisation entre les trois académies de la nouvelle région fusionnée Rhône-Alpes/Auvergne et la promotion d'une interface commune entre l'Etat et la région.

Néanmoins, il a été décidé de maintenir l'appel à projet pour la rentrée 2016, dans un **calendrier resserré** et suivant un **cadre précis d'éligibilité des projets**.

Cette année, la carte des formations professionnelles est placée **sous l'égide de la modération en termes d'évolution avec la préoccupation de la promotion de l'apprentissage**. Au global, sur 27 demandes d'évolution, 15 (dont 3 demandes couplées) ont été déclarées recevables et 9 (dont 3 demandes couplées) sont proposées pour inscription à la convention annuelle d'application 2016 du CPRDFOP.

Une attention toute particulière a été portée aux moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures, tant humains que matériels, ainsi qu'à la cohérence des demandes au regard de la carte des formations actuelles et de l'équilibre territorial.

Le détail des projets proposés au président de région, pour inscription à la convention annuelle, est recensé ci-après.

CPRDFOP 2016
PROJETS SOUS STATUT SCOLAIRE PROPOSES AU PRESIDENT DE LA REGION RHONE-ALPES
RETENUS AU NIVEAU ACADEMIQUE

PROPOSITIONS D'OUVERTURES

Bassins	Etablissement	Diplôme	Nature	CA Actuelle	CA Nouvelle	Observations
CENTRE ISERE	0380092U LPO FERDINAND BUISSON VOIRON	BTS CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIEL	Ouverture	0	15	Demande d'ouverture à capacité constante en BTS dans l'établissement. Mise en œuvre d'un mixte (BTS IPM et CPI) compensant la suppression du BTS ERO à la rentrée 2016 .
BASSIN GRENOBLOIS	0382099A LPO LYC METIER ROGER DESCHAUX SASSENAGE	BAC PRO TECHN. MAINT. SYST.ENERG.CLIMATIQ	Ouverture	0	15	Formation inscrite dans la SPP.
	0382863F LPO DU GRESIVAUDAN MEYLAN	BTS AERONAUTIQUE	Ouverture	0	15	Complète l'offre de formation de cette filière.

PROPOSITIONS DE TRANSFORMATIONS

SUD DROME	0260019E LPO DR. GUSTAVE JAUME PIERRELATTE	CAP FROID ET CLIMATISATION	Ouverture	0	12	Ouverture de ce CAP opportune du point de vue de l'insertion professionnelle.
		CAP INSTALLATEUR SANITAIRE	Fermeture	12	0	
DROME ARDECHE CENTRE	0260116K LP MONTESQUIEU VALENCE	CAP CONDUCT. INSTALLATIONS PRODUCTION	Ouverture 2CAP2 en mixité des publics	0	8	Transformation du CAP en 1+1 par la mise en œuvre en 2ème année de CAP de la mixité des publics. Objectif de sécurisation des parcours.
NORD ISERE	0380010E LP GAMBETTA BOURGOIN-JALLIEU	BAC PRO ACC.SOINS-S.PERS. OPT.EN STRUCTUR	Ouverture	0	12	Propositions qui s'inscrivent dans le cadre de de la reflexion sur les formations sanitaires et sociales.
		BAC PRO ACC.SOINS-S.PERS. OPT.A DOMICILE	Diminution de CA	32	12	
	0382838D LGT LA PLEIADE PONT-DE-CHERUY	BTS ASS.DE GEST.DE PME PMI A REF.EURO	Ouverture	0	12	Suite d'études plus adaptée pour les BCP GA.
		BTS COMMERCE INTERNATIONAL A REFERENTIEL EUROPEEN	Diminution de CA	24	12	
ISERE RHODANIENNE	0380014J LPO BERLIOZ LA COTE ST ANDRE	BAC PRO OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE	Augmentation CA en 2nd Pro	10	14	Objectif de sécurisation du parcours de formation. Transformation d'un parcours en mixité des publics sur les 3 années de formation, en parcours 1+2 avec maintien de la mixité des publics en 1ère et terminale (9 St et 6 AP).
MAURIENNE	0730039W LP LYC METIER GENERAL FERRIE SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE	CAP TRANSPORT CABLES-REMONTEES MECA.	Diminution CA en 2 CAP2	12	6	Mise en œuvre de la mixité des publics en 2ème année de CAP.

CPRDFOP 2016
PROJETS SOUS STATUT SCOLAIRE PRESENTES PAR LES ETABLISSEMENTS
NON RETENUS

PROPOSITIONS D'OUVERTURES

Bassins	Etablissement	Diplôme	Nature	CA Actuelle	CA Nouvelle	Observations
SUD DROME	0260015A LGT ALAIN BORNE MONTELMAR	BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES	Ouverture	0	35	
	0380034F LPO LOUISE MICHEL GRENOBLE	BTS SERVICES & PREST.SANIT.& SOCIAL	Ouverture	0	24	
		BTS BIOTECHNOLOGIES	Ouverture	0	15	
	0380033E LPO VAUCANSON GRENOBLE	BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES OPT.B SYSTEMES ENERGETIQUES ET FLUIDIQUES	Ouverture	0	15	En partenariat avec le LPO Deschaux de Sassenage
	0382274R LP LYC METIER FRANCOISE DOLTO FONTANIL-CORNILLON	CAP PREP.& REAL. OUVRAGES ELECTRIQUES	Ouverture	0	12	
PAYS DU MONT BLANC	0740014N LP HOTELIER FRANCOIS BISE BONNEVILLE	CAP EMPLOY.VENTE : PRDTS ALIMENTAIRES	Ouverture	0	12	

IV – Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) des corps de la filière administrative

***Orientations de la politique académique de
mise en œuvre du régime indemnitaire
tenant compte des fonctions, des sujétions,
de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep)
au bénéfice des corps de la filière administrative***

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) s'inscrit dans une démarche de refonte et de simplification des régimes indemnitaires. Il a vocation à s'appliquer à l'ensemble des fonctionnaires relevant de la loi du 11 janvier 1984, à l'exception des corps dont l'exemption du Rifseep est demandée, et à remplacer l'ensemble des indemnités fonctionnelles jusque-là applicables.

Fondé sur les fonctions exercées, le Rifseep se compose de deux indemnités :

- une indemnité principale assise sur les fonctions de l'agent : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui est versée mensuellement ;
- un complément indemnitaire qui reconnaît l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent : le complément indemnitaire annuel (CIA) qui est facultatif et versé au maximum en deux fractions.

Les orientations de la politique académique de mise en œuvre du Rifseep s'inscrivent dans le cadre défini au niveau ministériel :

- le déploiement du Rifseep s'effectue à moyens budgétaires constants ;
- les postes de travail doivent être rattachés aux fonctions types identifiées dans les groupes de la cartographie nationale et classés dans ces groupes ;
- une fonction peut être occupée par des agents d'un même corps titulaires de grades différents ;
- l'indemnité principale est calculée en consolidant l'intégralité de la part F et de la part R de la prime de fonction et de résultat (PFR) et l'intégralité de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) ;
- la garantie indemnitaire individuelle assure aux agents, au moment de la bascule vers le Rifseep, le montant indemnitaire qu'ils percevaient mensuellement avant celle-ci ;
- le déploiement du Rifseep s'effectue dans le respect des barèmes réglementaires interministériels de l'indemnité principale.

Dans ce cadre ministériel, les orientations de la politique académique affirment des principes importants de mise en œuvre du Rifseep :

- le nouveau régime indemnitaire s'inscrit dans la continuité du dispositif indemnitaire existant ;
- sa mise en œuvre préserve les équilibres académiques issus du dialogue social dans le classement des postes au sein de la cartographie nationale et dans la détermination des montants de référence ;
- ces deux orientations garantissent le maintien d'une lisibilité du nouveau régime indemnitaire pour tous les personnels, y compris dans les cas de réexamen de l'indemnité principale lors de changement de fonction ou de grade ;
- la mise en œuvre du Rifseep affirme une volonté d'équité entre tous les agents des corps de la filière administrative par son application aux personnels entrants dans l'académie, la consolidation dans l'indemnité principale d'une fraction représentant plus de la moitié du complément indemnitaire de fin d'année pour tous les agents ainsi que le maintien d'un complément indemnitaire sous la forme d'un CIA pour tous les agents tenant compte de la part consolidée dans l'IFSE et versé en une seule fois en fin d'année.

Ces orientations académiques se traduisent par les deux documents joints qui présentent le classement des postes de travail de l'académie dans la cartographie nationale ainsi que les montants de référence de l'indemnité principale applicables.

Elles sont le fruit :

- d'une réunion d'information académique en date du 8 juillet 2015 avec les représentants des personnels issus de la représentativité des commissions consultatives paritaires académiques des trois corps de la filière administrative et du comité technique académique ;
- d'un groupe de travail en date du 24 septembre 2015 avec les représentants des personnels issus de la représentativité des commissions consultatives paritaires académiques des trois corps de la filière administrative ;
- d'un groupe de travail en date du 30 septembre 2015 avec les représentants des personnels issus de la représentativité du comité technique académique ;
- de la réunion en date du 14 octobre 2015 du comité technique spécial académique.

Ce nouveau régime indemnitaire s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2016 sur le traitement du mois de janvier de l'ensemble des agents titulaires des trois corps de la filière administrative. Cette mise en œuvre s'accompagnera au mois de janvier d'une information des personnels sur le nouveau dispositif.

Ce déploiement du Rifseep accompli, l'académie poursuivra au cours de l'année 2016, dans le cadre du dialogue social avec les mêmes représentants des personnels, la réflexion sur les évolutions possibles du Rifseep et sur sa mise en œuvre dans le cadre des actes de gestion (mobilité, avancement de grade, liste d'aptitude) en privilégiant trois axes de réflexion :

- l'incidence du Rifseep sur les actes de gestion ;
- les ajustements du classement des postes de travail au sein des groupes de fonctions ;
- les convergences des montants de référence de l'indemnité principale.

Classement des postes

AAE

	Cartographie ministérielle	Projet académie de Grenoble
Groupe 1 Fonctions d'encadrement supérieur	En services académiques :	
	Chef de division en rectorat	<i>Chef de division rectorat</i>
	Chef de services mutualisés (rectorat et services départementaux)	<i>Chefs de services mutualisateurs interdépartementaux (DSDEN)</i>
	Secrétaire général de vice-rectorat	
	En établissement scolaire :	
	Adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent-comptable d'au moins 7 EPLE	<i>Adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent-comptable d'au moins 7 EPLE</i>
	<i>Adjoint gestionnaire d'EPLE à forte complexité (ex: EPLE avec service mutualisateur)</i>	

	Cartographie ministérielle	Projet académie de Grenoble
Groupe 2 Fonctions d'encadrement à responsabilités et/ou technicité importantes	En rectorat :	
	Adjoint à un chef de division	<i>Adjoint à un chef de division</i>
	Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières	<i>Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières</i>
		<i>Chef de bureau</i>
	En DSDEN et vice-rectorats :	
	Chef de division	<i>Chef de division</i>
	Secrétaire général adjoint de vice-rectorat	
	En rectorat et DSDEN :	
	Chef de services mutualisés non classé en groupe 1	
	En établissement scolaire :	
	Adjoints gestionnaires listés au point 3 de l'article 1 de l'arrêté du 16 mai 2014 fixant les fonctions du MENESR éligibles au GRAF	<i>Adjoint gestionnaire de 4eme ou 4eme ex Agent comptable de 2 ou 3 EPLE dont 1 en 4eme ou 4eme ex Agent comptable d'une agence dont le budget est supérieur à 2,5 millions</i>
Adjoints gestionnaires exerçant les fonctions d'agents comptables listés au point 4 du même arrêté et adjoints	<i>Agent comptable d'un GIP formation continue et insertion professionnelle dont le budget est supérieur à 2,5 millions</i>	
Gestionnaires exerçant les fonctions d'agents comptables de 6 EPLE au plus.	<i>Agent comptable de 6 EPLE au plus</i>	

	Cartographie ministérielle	Projet académie de Grenoble
Groupe 3 Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou à technicité particulières	En services académiques	
	Chef de bureau	<i>Chef de bureau DSDEN Adjoint chef de division DSDEN</i>
	En établissement scolaire :	
	Adjoint gestionnaire exerçant les fonctions d'agent-comptable de moins de 3 établissements, hormis le cas d'une gestion comptable de 2 établissements listée au point 3 a) de l'article 1 de l'arrêté du 16 mai 2014 précité.	<i>Agent comptable de moins de 3 EPLE</i>
	Fondé de pouvoir d'un agent-comptable	<i>Fondé de pouvoir d'un agent-comptable</i>
	Adjoint gestionnaire d'un établissement hors 4ème catégorie ou 4ème catégorie exceptionnelle	<i>Adjoint gestionnaire de 1ère à 3ème catégorie</i>
	Dans tous les services et établissements :	
Chargé d'études à fortes expertise et responsabilités	<i>Chargé d'études à fortes expertise et responsabilités</i>	

	Cartographie ministérielle	Projet académie de Grenoble
Groupe 4 Fonctions usuelles	En services académiques	
	Chargé d'études Chargé de gestion	<i>AAE sans encadrement</i>
	En établissement scolaire :	
	Chargé de gestion	<i>Non gestionnaire</i>

SAENES

	Cartographie ministérielle	projet académique
Groupe 1 Fonctions d'encadrement et/ou à responsabilités particulières	En services académiques :	
	Chef de bureau	<i>Chef de bureau DSDEN et chef de section Rectorat</i>
	En établissement scolaire :	
	Adjoint gestionnaire d'EPL	<i>Adjoint gestionnaire EPLE</i>
	Fonctionnaire de pouvoir d'un agent comptable	<i>Fonctionnaire de pouvoir d'un agent comptable</i>
	Dans tous les services et établissements :	
	Fonctions administratives complexes et/ou exposées	<i>Chef de cabinet DSDEN Secrétaires SG rectorat, DSDEN, cabinet du recteur et instances</i>

	Cartographie ministérielle	projet académique
Groupe 2 Fonctions d'encadrement ou à technicité particulière	En services académiques	
	Adjoint à l'une des fonctions classées en groupe 1	
	Dans tous les services et établissements :	
	Chef de pôle	<i>Chef de section DSDEN</i>
	Fonctions administratives complexes	<i>Chargé de plate-forme de services mutualisateurs</i>

	Cartographie ministérielle	projet académique
Groupe 3 Fonctions usuelles	chargé de gestion	<i>Non gestionnaire</i>
		<i>Chargé de gestion (services déconcentrés)</i>
	Assistant/secrétaire	<i>Assistant/secrétaire</i>

ADJAENES

	Cartographie ministérielle	projet académique
Groupe 1 Coordination - responsabilités particulières	Chef d'équipe/coordonnateur d'une équipe	
	Régisseur d'avances et de recettes	<i>Régisseur d'avances et de recettes</i>
	Assistant de direction auprès de l'encadrement supérieur	<i>Secrétariat SG rectorat, DSDEN et cabinet du Recteur</i>
	Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation spécifique non habituellement requise pour l'exercice des fonctions	<i>Fonctions nécessitant la maîtrise d'une compétence ou d'une formation spécifique non habituellement requise pour l'exercice des fonctions</i>

	Cartographie ministérielle	projet académique
Groupe 2 Fonctions usuelles	Secrétaire/assistant	<i>Secrétaire/assistant</i>
	Chargé de gestion	<i>Chargé de gestion</i>
	Fonctions d'accueil du public.	<i>Fonctions d'accueil du public.</i>

Montants de référence

ADJAENES

Groupe	Fonctions	Grade	Montant annuel IAT*	CIE consolidé**	Montant annuel IFSE	Montant mensuel IFSE
1	Secrétariat SG rectorat et DSDEN et cabinet du Recteur	ADJ PRINCIPAL 1ERE CL	2 663,30 €	150,00 €	2 813,30 €	234,44 €
		ADJ PRINCIPAL 2EME CL	2 558,30 €	150,00 €	2 708,30 €	225,69 €
		ADJ 1ERE CLASSE	2 531,50 €	150,00 €	2 681,50 €	223,46 €
		ADJ 2EME CLASSE	2 456,45 €	150,00 €	2 606,45 €	217,20 €
2	Secrétaire/assistant Chargé de gestion Fonctions d'accueil du public	ADJ PRINCIPAL 1ERE CL	2 663,30 €	150,00 €	2 813,30 €	234,44 €
		ADJ PRINCIPAL 2EME CL	2 558,30 €	150,00 €	2 708,30 €	225,69 €
		ADJ 1ERE CLASSE	2 531,50 €	150,00 €	2 681,50 €	223,46 €
		ADJ 2EME CLASSE	2 456,45 €	150,00 €	2 606,45 €	217,20 €

* Montant de référence

** Fraction du Complément Indemnitare de fin d'année dit Exceptionnel (CIE) consolidé dans le cadre de l'IFSE

PERSONNELS ADMINISTRATIFS - RIFSEEP 2016 - Programme 214

SAENES

Groupe	Fonctions	Grade	Cotation actuelle	Montant annuel PFR*	CIE consolidé**	Montant annuel IFSE	Montant mensuel IFSE
1	Chef de bureau DSDEN et chef de section rectorat Chef de cabinet DSDEN Secrétaires instances	SAENES CLASSE NORM	Poste à responsabilités particulières	5 425,00 €	200,00 €	5 625,00 €	468,75 €
		SAENES CLASSE SUP		5 819,84 €	200,00 €	6 019,84 €	501,65 €
		SAENES CLASSE EXCEPT		6 215,16 €	200,00 €	6 415,16 €	534,60 €
	Secrétaires SG rectorat, DSDEN, cabinet du recteur	SAENES CLASSE NORM		4 480,00 €	200,00 €	4 680,00 €	390,00 €
		SAENES CLASSE SUP		4 804,88 €	200,00 €	5 004,88 €	417,07 €
		SAENES CLASSE EXCEPT		5 130,12 €	200,00 €	5 330,12 €	444,18 €
2	Chef de section DSDEN	SAENES CLASSE NORM	Poste à responsabilités particulières	5 425,00 €	200,00 €	5 625,00 €	468,75 €
		SAENES CLASSE SUP		5 819,84 €	200,00 €	6 019,84 €	501,65 €
		SAENES CLASSE EXCEPT		6 215,16 €	200,00 €	6 415,16 €	534,60 €
		SAENES CLASSE NORM		4 480,00 €	200,00 €	4 680,00 €	390,00 €
		SAENES CLASSE SUP		4 804,88 €	200,00 €	5 004,88 €	417,07 €
		SAENES CLASSE EXCEPT		5 130,12 €	200,00 €	5 330,12 €	444,18 €
3	Chargé de gestion Assistant/secrétaire	SAENES CLASSE NORM		4 480,00 €	200,00 €	4 680,00 €	390,00 €
		SAENES CLASSE SUP		4 804,88 €	200,00 €	5 004,88 €	417,07 €
		SAENES CLASSE EXCEPT		5 130,12 €	200,00 €	5 330,12 €	444,18 €

* Montant de référence

* Fraction du Complément Indemnitare de fin d'année dit Exceptionnel (CIE) consolidé dans le cadre de l'IFSE

PERSONNELS ADMINISTRATIFS - RIFSEEP 2016 - Programme 214

AAE - APAE - DDS

Groupe	Fonctions	Service	Grade	Montant annuel PFR*	CIE consolidé**	Montant annuel IFSE	Montant mensuel IFSE
1	Chef de division rectorat		APAE	13 229,96 €	250,00 €	13 479,96 €	1 123,33 €
			DDS	15 186,04 €	250,00 €	15 436,04 €	1 286,34 €
	Chef de services mutualisateurs interdépartementaux	Bourses	AAE	7 849,96 €	250,00 €	8 099,96 €	675,00 €
		DNB 1er degré privé SICAC	APAE	10 619,96 €	250,00 €	10 869,96 €	905,83 €
		1er degré public	APAE	11 800,04 €	250,00 €	12 050,04 €	1 004,17 €
2	Adjoint à un chef de division	Adjoint DEC DIPERE DIPERA, serv juridique, DRH DSDEN 38	APAE	11 800,04 €	250,00 €	12 050,04 €	1 004,17 €
	Cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières		AAE	6 274,96 €	250,00 €	6 524,96 €	543,75 €
			APAE	8 369,96 €	250,00 €	8 619,96 €	718,33 €
	Chef bureau au rectorat ou chef division DSDEN		AAE	7 849,96 €	250,00 €	8 099,96 €	675,00 €
			APAE	10 619,96 €	250,00 €	10 869,96 €	905,83 €
3	Chef de bureau en DSDEN Adjoint chef de division DSDEN		AAE	6 975,04 €	250,00 €	7 225,04 €	602,09 €
			APAE	9 370,04 €	250,00 €	9 620,04 €	801,67 €
	Chargé d'études à fortes expertise et responsabilités		AAE	6 274,96 €	250,00 €	6 524,96 €	543,75 €
			APAE	8 369,96 €	250,00 €	8 619,96 €	718,33 €
4	Attaché sans encadrement de personnel		AAE	6 274,96 €	250,00 €	6 524,96 €	543,75 €
			APAE	8 369,96 €	250,00 €	8 619,96 €	718,33 €

* Montant de référence

** Fraction du Complément Indemnitare de fin d'année dit Exceptionnel (CIE) consolidé dans le cadre de l'IFSE

ADJAENES

Groupe	Fonctions	Grade	Montant annuel IAT*	CIE consolidé**	Montant annuel IFSE	Montant mensuel IFSE
1	Régisseur avances et recettes	ADJ PRINCIPAL 1ERE CL	2 663,30 €	150,00 €	2 813,30 €	234,44 €
		ADJ PRINCIPAL 2EME CL	2 558,30 €	150,00 €	2 708,30 €	225,69 €
		ADJ 1ERE CLASSE	2 531,50 €	150,00 €	2 681,50 €	223,46 €
		ADJ 2EME CLASSE	2 456,45 €	150,00 €	2 606,45 €	217,20 €
2	Secrétaire/assistant Chargé de gestion Fonctions d'accueil du public	ADJ PRINCIPAL 1ERE CL	2 663,30 €	150,00 €	2 813,30 €	234,44 €
		ADJ PRINCIPAL 2EME CL	2 558,30 €	150,00 €	2 708,30 €	225,69 €
		ADJ 1ERE CLASSE	2 531,50 €	150,00 €	2 681,50 €	223,46 €
		ADJ 2EME CLASSE	2 456,45 €	150,00 €	2 606,45 €	217,20 €

* Montant de référence

** Fraction du Complément Indemnitare de fin d'année dit Exceptionnel (CIE) consolidé dans le cadre de l'IFSE

SAENES

Groupe	Fonctions	Cotation actuelle	Grade	Personnel logé					Personnel non-logé		
				Montant annuel PFR*	Plancher réglementaire	CIE consolidé**	Montant annuel IFSE	Montant mensuel IFSE	Montant annuel PFR*	CIE consolidé**	Montant annuel IFSE
1	Adjoint gestionnaire	Gest cat 4	SAENES CLASSE NORM	3 670,00 €		200,00 €	3 870,00 €	322,50 €	7 044,00 €	200,00 €	7 244,00 €
			SAENES CLASSE SUP	3 934,88 €		200,00 €	4 134,88 €	344,57 €			
			SAENES CLASSE EXCEPT	4 200,12 €		200,00 €	4 400,12 €	366,68 €			
		Gest cat 3	SAENES CLASSE NORM	2 995,00 €		200,00 €	3 195,00 €	266,25 €	6 505,00 €	200,00 €	6 705,00 €
			SAENES CLASSE SUP	3 209,96 €		200,00 €	3 409,96 €	284,16 €	6 979,88 €	200,00 €	7 179,88 €
			SAENES CLASSE EXCEPT	3 425,04 €		200,00 €	3 625,04 €	302,09 €	7 455,12 €	200,00 €	7 655,12 €
		Gest cat 1 / 2	SAENES CLASSE NORM	2 590,00 €		200,00 €	2 790,00 €	232,50 €	6 100,00 €	200,00 €	6 300,00 €
			SAENES CLASSE SUP	2 774,96 €		200,00 €	2 974,96 €	247,91 €	6 544,88 €	200,00 €	6 744,88 €
			SAENES CLASSE EXCEPT	2 960,04 €		200,00 €	3 160,04 €	263,34 €	6 990,12 €	200,00 €	7 190,12 €
	Fondé de pouvoir	SAENES CLASSE NORM	970,00 €	1 350,00 €	200,00 €	1 550,00 €	129,17 €	4 480,00 €	200,00 €	4 680,00 €	
SAENES CLASSE SUP		1 034,96 €	1 450,00 €	200,00 €	1 650,00 €	137,50 €	4 804,88 €	200,00 €	5 004,88 €		
SAENES CLASSE EXCEPT		1 100,04 €	1 550,00 €	200,00 €	1 750,00 €	145,83 €	5 130,12 €	200,00 €	5 330,12 €		
2	Chargé de plateforme de service mutualisateur	SAENES CLASSE NORM	970,00 €	1 350,00 €	200,00 €	1 550,00 €	129,17 €	4 480,00 €	200,00 €	4 680,00 €	
		SAENES CLASSE SUP	1 034,96 €	1 450,00 €	200,00 €	1 650,00 €	137,50 €	4 804,88 €	200,00 €	5 004,88 €	
		SAENES CLASSE EXCEPT	1 100,04 €	1 550,00 €	200,00 €	1 750,00 €	145,83 €	5 130,12 €	200,00 €	5 330,12 €	
3	Non gestionnaire Assistant/secrétaire	SAENES CLASSE NORM	970,00 €	1 350,00 €	200,00 €	1 550,00 €	129,17 €	4 480,00 €	200,00 €	4 680,00 €	
		SAENES CLASSE SUP	1 034,96 €	1 450,00 €	200,00 €	1 650,00 €	137,50 €	4 804,88 €	200,00 €	5 004,88 €	
		SAENES CLASSE EXCEPT	1 100,04 €	1 550,00 €	200,00 €	1 750,00 €	145,83 €	5 130,12 €	200,00 €	5 330,12 €	

* Montant de référence

** Fraction du Complément Indemnitaire de fin d'année dit Exceptionnel (CIE) consolidé dans le cadre de l'IFSE

AAE - APAE - DDS Adjoint gestionnaire

Groupe	Fonctions	Cotation actuelle	Grade	Personnel logé				Personnel non-logé			
				Montant annuel PFR*	CIE consolidé**	Montant annuel IFSE	Montant mensuel IFSE	Montant annuel PFR*	CIE consolidé**	Montant annuel IFSE	Montant mensuel IFSE
1	Adjoint gestionnaire d'EPLÉ à forte complexité	Gest cat 6	ADAENES	7 295,04 €	250,00 €	7 545,04 €	628,75 €	9 744,96 €	250,00 €	9 994,96 €	832,91 €
			APAENES	9 730,04 €	250,00 €	9 980,04 €	831,67 €	13 229,96 €	250,00 €	13 479,96 €	1 123,33 €
			DDS	11 149,96 €	250,00 €	11 399,96 €	950,00 €	15 210,04 €	250,00 €	15 460,04 €	1 288,34 €
2	Adjoint gestionnaire d'EPLÉ de 4ème catégorie ou 4ème catégorie exceptionnelle	Gest cat 5	ADAENES	6 260,00 €	250,00 €	6 510,00 €	542,50 €	8 710,04 €	250,00 €	8 960,04 €	746,67 €
			APAENES	8 300,00 €	250,00 €	8 550,00 €	712,50 €	11 800,04 €	250,00 €	12 050,04 €	1 004,17 €
			DDS	9 500,00 €	250,00 €	9 750,00 €	812,50 €	13 559,96 €	250,00 €	13 809,96 €	1 150,83 €
		Gest cat 4	ADAENES	5 400,04 €	250,00 €	5 650,04 €	470,84 €	7 849,96 €	250,00 €	8 099,96 €	675,00 €
			APAENES	7 120,04 €	250,00 €	7 370,04 €	614,17 €	10 619,96 €	250,00 €	10 869,96 €	905,83 €
			DDS	8 139,96 €	250,00 €	8 389,96 €	699,16 €	12 200,04 €	250,00 €	12 450,04 €	1 037,50 €
3	Adjoint gestionnaire de 1ère à 3ème catégorie	Gest cat 3	ADAENES	4 525,00 €	250,00 €	4 775,00 €	397,92 €	6 975,04 €	250,00 €	7 225,04 €	602,09 €
			APAENES	5 870,00 €	250,00 €	6 120,00 €	510,00 €	9 370,04 €	250,00 €	9 620,04 €	801,67 €
			DDS	6 690,00 €	250,00 €	6 940,00 €	578,33 €	10 749,96 €	250,00 €	10 999,96 €	916,66 €
		Gest cat 1/2	ADAENES	3 825,04 €	250,00 €	4 075,04 €	339,59 €	6 274,96 €	250,00 €	6 524,96 €	543,75 €
			APAENES	4 870,04 €	250,00 €	5 120,04 €	426,67 €	8 369,96 €	250,00 €	8 619,96 €	718,33 €
			DDS	5 529,96 €	250,00 €	5 779,96 €	481,66 €	9 590,04 €	250,00 €	9 840,04 €	820,00 €
	Chargé d'études à fortes expertises et responsabilités		ADAENES	3 825,04 €	250,00 €	4 075,04 €	339,59 €	6 274,96 €	250,00 €	6 524,96 €	543,75 €
			APAENES	4 870,04 €	250,00 €	5 120,04 €	426,67 €	8 369,96 €	250,00 €	8 619,96 €	718,33 €
			Fondé de pouvoir	ADAENES	3 825,04 €	250,00 €	4 075,04 €	339,59 €	6 274,96 €	250,00 €	6 524,96 €
			APAENES	4 870,04 €	250,00 €	5 120,04 €	426,67 €	8 369,96 €	250,00 €	8 619,96 €	718,33 €
4	Non gestionnaire		ADAENES	3 825,04 €	250,00 €	4 075,04 €	339,59 €	6 274,96 €	250,00 €	6 524,96 €	543,75 €
			APAENES	4 870,04 €	250,00 €	5 120,04 €	426,67 €	8 369,96 €	250,00 €	8 619,96 €	718,33 €

* Montant de référence

** Fraction du Complément Indemnitaires de fin d'année dit Exceptionnel (CIE) consolidé dans le cadre de l'IFSE

AAE - APAE - DDS Agent comptable

Groupe	Fonctions	Cotation actuelle	Grade	Personnel logé				Personnel non-logé					
				Montant annuel PFR*	CIE consolidé**	Montant annuel IFSE	Montant mensuel IFSE	Montant annuel PFR*	CIE consolidé**	Montant annuel IFSE	Montant mensuel IFSE		
1	Adjoint gestionnaire agent comptable d'au moins 7 EPLE	Gest cat 6	ADAENES	7 295,04 €	250,00 €	7 545,04 €	628,75 €	9 744,96 €	250,00 €	9 994,96 €	832,91 €		
			APAENES	9 730,04 €	250,00 €	9 980,04 €	831,67 €	13 229,96 €	250,00 €	13 479,96 €	1 123,33 €		
			DDS	11 149,96 €	250,00 €	11 399,96 €	950,00 €	15 210,04 €	250,00 €	15 460,04 €	1 288,34 €		
		Gest cat 5	ADAENES	6 260,00 €	250,00 €	6 510,00 €	542,50 €	8 710,04 €	250,00 €	8 960,04 €	746,67 €		
			APAENES	8 300,00 €	250,00 €	8 550,00 €	712,50 €	11 800,04 €	250,00 €	12 050,04 €	1 004,17 €		
			DDS	9 500,00 €	250,00 €	9 750,00 €	812,50 €	13 559,96 €	250,00 €	13 809,96 €	1 150,83 €		
		Gest cat 4	ADAENES	5 400,04 €	250,00 €	5 650,04 €	470,84 €	7 849,96 €	250,00 €	8 099,96 €	675,00 €		
			APAENES	7 120,04 €	250,00 €	7 370,04 €	614,17 €	10 619,96 €	250,00 €	10 869,96 €	905,83 €		
			DDS	8 139,96 €	250,00 €	8 389,96 €	699,16 €	12 200,04 €	250,00 €	12 450,04 €	1 037,50 €		
		Gest cat 3	ADAENES	4 525,00 €	250,00 €	4 775,00 €	397,92 €	6 975,04 €	250,00 €	7 225,04 €	602,09 €		
			APAENES	5 870,00 €	250,00 €	6 120,00 €	510,00 €	9 370,04 €	250,00 €	9 620,04 €	801,67 €		
			DDS	6 690,00 €	250,00 €	6 940,00 €	578,33 €	10 749,96 €	250,00 €	10 999,96 €	916,66 €		
		Gest cat 1 / 2	ADAENES	3 825,04 €	250,00 €	4 075,04 €	339,59 €	6 274,96 €	250,00 €	6 524,96 €	543,75 €		
			APAENES	4 870,04 €	250,00 €	5 120,04 €	426,67 €	8 369,96 €	250,00 €	8 619,96 €	718,33 €		
			DDS	5 529,96 €	250,00 €	5 779,96 €	481,66 €	9 590,04 €	250,00 €	9 840,04 €	820,00 €		
		2	Agent comptable de 6 EPLE au plus	Gest cat 6	ADAENES	7 295,04 €	250,00 €	7 545,04 €	628,75 €	9 744,96 €	250,00 €	9 994,96 €	832,91 €
APAENES	9 730,04 €				250,00 €	9 980,04 €	831,67 €	13 229,96 €	250,00 €	13 479,96 €	1 123,33 €		
DDS	11 149,96 €				250,00 €	11 399,96 €	950,00 €	15 210,04 €	250,00 €	15 460,04 €	1 288,34 €		
Gest cat 5	ADAENES			6 260,00 €	250,00 €	6 510,00 €	542,50 €	8 710,04 €	250,00 €	8 960,04 €	746,67 €		
	APAENES			8 300,00 €	250,00 €	8 550,00 €	712,50 €	11 800,04 €	250,00 €	12 050,04 €	1 004,17 €		
	DDS			9 500,00 €	250,00 €	9 750,00 €	812,50 €	13 559,96 €	250,00 €	13 809,96 €	1 150,83 €		
Gest cat 4	ADAENES			5 400,04 €	250,00 €	5 650,04 €	470,84 €	7 849,96 €	250,00 €	8 099,96 €	675,00 €		
	APAENES			7 120,04 €	250,00 €	7 370,04 €	614,17 €	10 619,96 €	250,00 €	10 869,96 €	905,83 €		
	DDS			8 139,96 €	250,00 €	8 389,96 €	699,16 €	12 200,04 €	250,00 €	12 450,04 €	1 037,50 €		
Gest cat 3	ADAENES			4 525,00 €	250,00 €	4 775,00 €	397,92 €	6 975,04 €	250,00 €	7 225,04 €	602,09 €		
	APAENES			5 870,00 €	250,00 €	6 120,00 €	510,00 €	9 370,04 €	250,00 €	9 620,04 €	801,67 €		
	DDS			6 690,00 €	250,00 €	6 940,00 €	578,33 €	10 749,96 €	250,00 €	10 999,96 €	916,66 €		
Gest cat 1 / 2	ADAENES			3 825,04 €	250,00 €	4 075,04 €	339,59 €	6 274,96 €	250,00 €	6 524,96 €	543,75 €		
	APAENES			4 870,04 €	250,00 €	5 120,04 €	426,67 €	8 369,96 €	250,00 €	8 619,96 €	718,33 €		
	DDS			5 529,96 €	250,00 €	5 779,96 €	481,66 €	9 590,04 €	250,00 €	9 840,04 €	820,00 €		
2	Agent comptable de 2 ou 3 EPLE dont un cat. 4 minimum			Gest cat 6	ADAENES	7 295,04 €	250,00 €	7 545,04 €	628,75 €	9 744,96 €	250,00 €	9 994,96 €	832,91 €
					APAENES	9 730,04 €	250,00 €	9 980,04 €	831,67 €	13 229,96 €	250,00 €	13 479,96 €	1 123,33 €
					DDS	11 149,96 €	250,00 €	11 399,96 €	950,00 €	15 210,04 €	250,00 €	15 460,04 €	1 288,34 €
				Gest cat 5	ADAENES	6 260,00 €	250,00 €	6 510,00 €	542,50 €	8 710,04 €	250,00 €	8 960,04 €	746,67 €
					APAENES	8 300,00 €	250,00 €	8 550,00 €	712,50 €	11 800,04 €	250,00 €	12 050,04 €	1 004,17 €
					DDS	9 500,00 €	250,00 €	9 750,00 €	812,50 €	13 559,96 €	250,00 €	13 809,96 €	1 150,83 €
				Gest cat 4	ADAENES	5 400,04 €	250,00 €	5 650,04 €	470,84 €	7 849,96 €	250,00 €	8 099,96 €	675,00 €
					APAENES	7 120,04 €	250,00 €	7 370,04 €	614,17 €	10 619,96 €	250,00 €	10 869,96 €	905,83 €
					DDS	8 139,96 €	250,00 €	8 389,96 €	699,16 €	12 200,04 €	250,00 €	12 450,04 €	1 037,50 €
		Gest cat 3	ADAENES	4 525,00 €	250,00 €	4 775,00 €	397,92 €	6 975,04 €	250,00 €	7 225,04 €	602,09 €		
			APAENES	5 870,00 €	250,00 €	6 120,00 €	510,00 €	9 370,04 €	250,00 €	9 620,04 €	801,67 €		
			DDS	6 690,00 €	250,00 €	6 940,00 €	578,33 €	10 749,96 €	250,00 €	10 999,96 €	916,66 €		
		Gest cat 1 / 2	ADAENES	3 825,04 €	250,00 €	4 075,04 €	339,59 €	6 274,96 €	250,00 €	6 524,96 €	543,75 €		
			APAENES	4 870,04 €	250,00 €	5 120,04 €	426,67 €	8 369,96 €	250,00 €	8 619,96 €	718,33 €		
			DDS	5 529,96 €	250,00 €	5 779,96 €	481,66 €	9 590,04 €	250,00 €	9 840,04 €	820,00 €		

* Montant de référence

** Fraction du Complément Indemnitare de fin d'année dit Exceptionnel (CIE) consolidé dans le cadre de l'IFSE

Groupe	Fonctions	Cotation actuelle	Grade	Personnel logé				Personnel non-logé			
				Montant annuel PFR*	CIE consolidé**	Montant annuel IFSE	Montant mensuel IFSE	Montant annuel PFR*	CIE consolidé**	Montant annuel IFSE	Montant mensuel IFSE
3	Agent comptable de moins de 3 EPLE	Gest cat 6	ADAENES	7 295,04 €	250,00 €	7 545,04 €	628,75 €	9 744,96 €	250,00 €	9 994,96 €	832,91 €
			APAENES	9 730,04 €	250,00 €	9 980,04 €	831,67 €	13 229,96 €	250,00 €	13 479,96 €	1 123,33 €
			DDS	11 149,96 €	250,00 €	11 399,96 €	950,00 €	15 210,04 €	250,00 €	15 460,04 €	1 288,34 €
		Gest cat 5	ADAENES	6 260,00 €	250,00 €	6 510,00 €	542,50 €	8 710,04 €	250,00 €	8 960,04 €	746,67 €
			APAENES	8 300,00 €	250,00 €	8 550,00 €	712,50 €	11 800,04 €	250,00 €	12 050,04 €	1 004,17 €
			DDS	9 500,00 €	250,00 €	9 750,00 €	812,50 €	13 559,96 €	250,00 €	13 809,96 €	1 150,83 €
		Gest cat 4	ADAENES	5 400,04 €	250,00 €	5 650,04 €	470,84 €	7 849,96 €	250,00 €	8 099,96 €	675,00 €
			APAENES	7 120,04 €	250,00 €	7 370,04 €	614,17 €	10 619,96 €	250,00 €	10 869,96 €	905,83 €
			DDS	8 139,96 €	250,00 €	8 389,96 €	699,16 €	12 200,04 €	250,00 €	12 450,04 €	1 037,50 €
		Gest cat 3	ADAENES	4 525,00 €	250,00 €	4 775,00 €	397,92 €	6 975,04 €	250,00 €	7 225,04 €	602,09 €
			APAENES	5 870,00 €	250,00 €	6 120,00 €	510,00 €	9 370,04 €	250,00 €	9 620,04 €	801,67 €
			DDS	6 690,00 €	250,00 €	6 940,00 €	578,33 €	10 749,96 €	250,00 €	10 999,96 €	916,66 €
		Gest cat 1 / 2	ADAENES	3 825,04 €	250,00 €	4 075,04 €	339,59 €	6 274,96 €	250,00 €	6 524,96 €	543,75 €
			APAENES	4 870,04 €	250,00 €	5 120,04 €	426,67 €	8 369,96 €	250,00 €	8 619,96 €	718,33 €
			DDS	5 529,96 €	250,00 €	5 779,96 €	481,66 €	9 590,04 €	250,00 €	9 840,04 €	820,00 €

* Montant de référence

** Fraction du Complément Indemnitare de fin d'année dit Exceptionnel (CIE) consolidé dans le cadre de l'IFSE

V – Politique indemnitaire 2015

REGIME INDEMNITAIRE 2015

PERSONNELS SOCIAUX ET DE SANTE

INFIRMIERES

PROGRAMME 0230

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2015	MONTANT MENSUEL 2015
INF CLASSE NORMALE, SUPERIEURE, HORS CLASSE	1 078,73 €	3,41	3 678,48 €	306,54 €

PROGRAMME 0214

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2015	MONTANT MENSUEL 2015
INF CONSEILLERE TECHNIQUE RECTORAT ET DSDEN	A l'appréciation de Mme le recteur			

MEDECINS

PROGRAMME 0230

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2015	MONTANT MENSUEL 2015
MEDECIN DE 1ERE CLASSE	4 000,00 €	1,37	5 480,04 €	456,67 €
MEDECIN DE 2EME CLASSE	4 000,00 €	1,37	5 480,04 €	456,67 €

PROGRAMME 0214

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2013	MONTANT MENSUEL 2013
MEDECIN CONSEILLER TECHNIQUE DU RECTEUR ET DSDEN	A l'appréciation de Mme le recteur			

ASSISTANTES SOCIALES

PROGRAMME 0230

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2015	MONTANT MENSUEL 2015
CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	1 300,00 €	4,14	5 379,00 €	448,25 €
ASSISTANT SOCIAL PRINCIPAL	1 050,00 €	3,79	3 976,00 €	331,33 €
ASSISTANT SOCIAL	950,00 €	3,80	3 614,00 €	301,17 €

PROGRAMME 0214

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2015	MONTANT MENSUEL 2015
ASS SOC CONSEILLERE TECHNIQUE RECTORAT ET DSDEN	A l'appréciation de Mme le recteur			
ASSISTANT SOCIAL PRINCIPAL	1 050,00 €	3,79	3 976,00 €	331,33 €
ASSISTANT SOCIAL	950,00 €	3,80	3 614,00 €	301,17 €

PERSONNELS ITRF**INDEMNITE D' ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE**

PROGRAMME 0141

Sont concernés les personnels de labo.	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2015	MONTANT MENSUEL 2015
TECH RECH FORM CLASSE NORMALE <=ECH 5	588,69 €	5,27	3 103,45 €	258,62 €
ADJ TECH PRINCIPAL RECH 1ERE CLASSE	490,66 €	5,43	2 663,30 €	221,94 €
ADJ TECH PRINCIPAL RECH 2EME CLASSE	469,66 €	5,45	2 558,30 €	213,19 €
ADJ TECH FORM 1ERE CLASSE	464,30 €	5,45	2 531,50 €	210,96 €
ADJ TECH FORM 2EME CLASSE	449,29 €	5,47	2 456,45 €	204,70 €

INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

PROGRAMME 0141

Sont concernés les personnels de labo.	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2015	MONTANT MENSUEL 2015
TECH RECH FORMATION CLASSE EXCEPTIONNELLE	857,83 €	5,20	4 464,15 €	372,01 €
TECH RECH FORMATION CLASSE SUPERIEURE	857,83 €	5,20	4 464,15 €	372,01 €
TECH RECH FORMATION CLASSE NORMALE > ECH 5	857,83 €	5,20	4 464,15 €	372,01 €

PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME 0214

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2015	MONTANT MENSUEL 2015
ADJ TECH RECH FORM 2C	1 155,72 €	258%	2 983,68 €	248,64 €
ADJ TECH RECH FORM 1C	1 155,72 €	258%	2 983,68 €	248,64 €
ADJ TECH PRINCIPAL RECH FORM 2C	1 155,72 €	258%	2 983,68 €	248,64 €
ADJ TECH PRINCIPAL RECH FORM 1C	1 155,72 €	258%	2 983,68 €	248,64 €
TECH RECH FORM CLASSE NORMALE	1 360,19 €	253%	3 439,48 €	286,62 €
TECH RECH FORM CLASSE SUPERIEUR	1 360,19 €	253%	3 439,48 €	286,62 €
TECH RECH FORM CLASSE EXCEPTIONNELLE	1 524,66 €	251%	3 834,16 €	319,51 €
ASSISTANT INGENIEUR	1 666,91 €	248%	4 140,56 €	345,05 €
INGENIEUR ETUDES 2C	2 500,36 €	195%	4 865,72 €	405,48 €
INGENIEUR ETUDES 1C	2 500,36 €	195%	4 865,72 €	405,48 €
INGENIEUR ETUDES HC	3 033,77 €	195%	5 915,85 €	492,99 €
INGENIEUR DE RECHERCHE 2C	4 458,97 €	152%	6 783,92 €	565,33 €
INGENIEUR DE RECHERCHE 1C	5 875,84 €	151%	8 894,96 €	741,25 €
INGENIEUR DE RECHERCHE HC	6 400,92 €	151%	9 677,36 €	806,45 €

Pour mémoire, les personnels de la DSI bénéficient d'une autre indemnité mensuelle, la PFI, qui s'élève à environ 330€ mensuels d'ATRF à IGE, et 516€ pour les IGR.

CONDUCTEUR AUTO (Statut ITRF = Prime de participation à la recherche scientifique)

PROGRAMME 0214

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2015	MONTANT MENSUEL 2015
ADJ TECH FORM 2EME CLASSE	1 155,72 €	193%	2 232,51 €	186,04 €

CONDUCTEURS AUTO**INDEMNITE DE SUJETION SPECIALE**

PROGRAMME 0214

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2015	MONTANT MENSUEL 2015
ADJ TECH PRINCIPAL 1ERE CLASSE	900,00 €	2,58	2 325,00 €	193,75 €
ADJ TECH PRINCIPAL 2EME CLASSE	850,00 €	2,60	2 207,50 €	183,96 €
ADJ TECH 1ERE CLASSE	800,00 €	2,61	2 090,00 €	174,17 €
ADJ TECH 2EME CLASSE	750,00 €	2,63	1 972,50 €	164,38 €

PERSONNELS TECHNIQUES**INDEMNITE D' ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE**

PROGRAMME 0214

Pour les personnels TOS

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2015	MONTANT MENSUEL 2015
ADJ TECH PRINCIPAL 1ERE CLASSE	490,66 €	5,43	2 663,30 €	221,94 €
ADJ TECH PRINCIPAL 2EME CLASSE	469,66 €	5,45	2 558,30 €	213,19 €
ADJ TECH 1ERE CLASSE	464,30 €	5,45	2 531,50 €	210,96 €
ADJ TECH 2EME CLASSE	449,29 €	5,47	2 456,45 €	204,70 €

PERSONNELS ADMINISTRATIFS**INDEMNITE D' ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE**

PROGRAMME 0214

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2015	MONTANT MENSUEL 2015
ADJ PRINCIPAL 1ERE CLASSE	490,66 €	5,43	2 663,30 €	221,94 €
ADJ PRINCIPAL 2EME CLASSE	469,66 €	5,45	2 558,30 €	213,19 €
ADJ 1ERE CLASSE	464,30 €	5,45	2 531,50 €	210,96 €
ADJ 2EME CLASSE	449,29 €	5,47	2 456,45 €	204,70 €

PROGRAMME 0141

	MONTANT DE REFERENCE	COEF	MONTANT ANNUEL 2015	MONTANT MENSUEL 2015
ADJ PRINCIPAL 1ERE CLASSE	490,66 €	5,43	2 663,30 €	221,94 €
ADJ PRINCIPAL 2EME CLASSE	469,66 €	5,45	2 558,30 €	213,19 €
ADJ 1ERE CLASSE	464,30 €	5,45	2 531,50 €	210,96 €
ADJ 2EME CLASSE	449,29 €	5,47	2 456,45 €	204,70 €

REGIME INDEMNITAIRE 2015

PERSONNELS ADMINISTRATIFS

PRIME DE FONCTION ET DE RESULTATS

BOP '0214

			2015			
grade	fonctions	grade	montant annuel F+R	montant mensuel F+R	montant part R	coef part R
ADM	Administrateur chef de division	ADM	17 839,96 €	1 486,66 €	278,33 €	1,67
	SG DSDEN et SG adjoint rectorat	ADM	Décision individuelle			

VI – Mouvement 2016 : postes spécifiques enseignants à l'inter académique

PREPARATION DE LA RENTREE 2016 - LISTE DES DEMANDES DE POSTES SPECIFIQUES INTER ACADEMIQUES

Nature du poste	Etablissement	Discipline	Profil	Poste	Etiquetage	Proposition
Arts appliqués en B.T et B.T.S	0381603L - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANDRE ARGOUGES - GRENOBLE	L6500 ARTS APPLI	Posséder de sérieuses compétences pédagogiques en BTS DG, de solides connaissances technologiques en médias imprimés et en logiciels infographiques. Une expérience professionnelle significative en Design Graphique médias imprimés serait appréciée.	Création	Création	Favorable
		L6500 ARTS APPLI	Posséder de sérieuses compétences pédagogiques en BTS DG, de solides connaissances technologiques en médias imprimés et en logiciels infographiques. Une expérience professionnelle significative en Design Graphique médias imprimés serait appréciée.	Création	Création	Favorable
	0382440W - LPO LYCEE DES METIERS LEONARD DE VINCI - VILLEFONTAINE	L6500 ARTS APPLI	Enseignement en MC Maquettes et Prototypes, BTS DP, DSAA. Compétences et expérience professionnelle en prototypage, outils CAO, maquettisme, technologie des matériaux et process, et création design produits.	Vacant	Création	Favorable
	0740006E - LPO LYCEE DES METIERS LOUIS LACHENAL - ARGONAY	L6500 ARTS APPLI	Le service est le suivant : 6 heures d'Arts Appliqués en SEP (Bac PRO TMA et TCB), 4h d'Etudes Architecturales en BTS SCBH et prise en charge éventuelle des BTS SCBH en alternance, 9h Arts Plastiques (option de la 2nde à la terminale).	Vacant	Création	Défavorable
	0740009H - LYCEE POLYVALENT DES GLIERES - ANNEMASSE	L1800 ARTS PLAST	Poste spécifique Arts plastiques / Arts appliqués pour l'enseignement de l'option facultative arts plastiques en BAC général et technologique et pour l'enseignement des arts appliqués en BAC PRO.	Création	Création	Défavorable

B.T.S C.S.T.S	0070021K - LYCEE POLYVALENT VINCENT D'INDY - PRIVAS	L8033 TOURISME	Professeur titulaire du CAPET économie gestion option activités touristiques, cursus et expérience liés au secteur du tourisme. Service principalement en BTS (minimum 80 %) avec complément possible dans la filière STMG.	Vacant	Maintien	Favorable
	0380035G - LPO LYCEE DES METIERS LESDIGUIERES - GRENOBLE	L8511 CUISINE	Spécificité "pâtisserie de restaurant" et pratique de l'italien en enseignement technologique	Vacant	Création	Défavorable
	0380081G - LYCEE POLYVALENT ELLA FITZGERALD - VIENNE	L8031 ECO.GE.SI	Enseignement en classe de BTS SIO, sur la spécialité "Solutions d'Infrastructures Systèmes et Réseaux" (SISR). En complément, le service de l'enseignant peut au besoin inclure des cours en classe de terminale STMG.	Vacant	Maintien	Favorable
	0382780R - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDES BERGES - SEYSSINET-PARISSET	L8014 COMMUNICAT	Enseignement spécifique de l'atelier production en BTS Communication; le candidat doit posséder une bonne maîtrise des logiciels d'infographie de type Photoshop, suite Adobe... Il pourra être amené à compléter son service dans d'autres matières.	Vacant	Maintien	Favorable
		L8031 ECO.GE.SI	Enseignement des disciplines spécifiques au BTS SIO avec profil développeur (SLAM). Le titulaire pourra aussi être appelé à enseigner la spécialité en terminale STMG SIG.	Vacant	Création	Favorable
	0730003G - LYCEE POLYVALENT MARLIOZ - AIX-LES-BAINS	L8011 ECO.GE.COM	BTS Notariat, animation de l'équipe enseignante, relation avec la branche professionnelle nécessitant des échanges avec la chambre des notaires des deux Savoie. Solides connaissances en Droit et connaissance de la technique notariale.	Vacant	Création	Favorable

PREPARATION DE LA RENTREE 2016 - LISTE DES DEMANDES DE POSTES SPECIFIQUES INTER ACADEMIQUES

Nature du poste	Etablissement	Discipline	Profil	Poste	Etiquetage	Proposition
Chefs de travaux CTLY - CTL.P	0070001N - LPO LYCEE DES METIERS BOISSY D'ANGLAS - ANNONAY	L2020 TECH.INDUS	Chef de travaux en séries technologiques industrielles et tertiaires ainsi qu'en série professionnelle et gestion de l'UFA	Vacant	Maintien	Favorable
	0380034F - LPO LYCEE DES METIERS LOUISE MICHEL - GRENOBLE	L2073 TEC.BIO.ME	Organisateur des enseignements technologiques et professionnels.Coordonnateur et animateur des équipes d'enseignants. Pilote et accompagne les évolutions pédagogiques et les épreuves d'examen. Développe les relations avec le milieu professionnel.	Vacant	Maintien	Favorable
	0382863F - LYCEE POLYVALENT DU GRESIVAUDAN - MEYLAN	L2020 TECH.INDUS	Polyvalence tertiaire, industrielle et aéronautique. Formations supérieures, y compris par apprentissage. Connaissance aéronautique vivement souhaitée.	Vacant	Maintien	Favorable
	0382981J - SECTION ENSEIGNT PROFESSIONNEL LPO LA SAULAIE - SAINT-MARCELLIN	P2040 CT STI	Responsable des enseignements professionnels Responsable pédagogique des UFA - Récolte et suivi de la taxe d'apprentissage - Elaboration et organisation des plateaux professionnels et des emplois du temps, répartition horaire.	Vacant	Maintien	Favorable
	0740009H - LYCEE POLYVALENT DES GLIERES - ANNEMASSE	L2080 GEST INFOR	Animation des équipes et formations tertiaires de l'établissement en lycée général et technologique et lycée professionnel. Gestion des relations avec les partenaires professionnels et des stages. Développement et accompagnement de formations.	Vacant	Maintien	Favorable
	0740014N - LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER FRANCOIS BISE - BONNEVILLE	P2085 CT TOURISM	Poste de DDETP des métiers de l'hôtellerie pour un DDETP dans un LP disposant de formations du seul registre de l'hôtellerie (cuisine, CSR, hébergement);	Vacant	Maintien	Favorable
Classes préparatoires aux grandes écoles CPGE	0260035X - LYCEE GENERAL CAMILLE VERNET - VALENCE	L0422 ANGLAIS	Anglais en MPSI, ECE1 et ECE2.	Vacant	Maintien	Favorable
		L1000 HIST. GEO.	Histoire-Géographie en ECS1 et ECS2 : géopolitique.	Vacant	Maintien	Favorable
	0380027Y - LYCEE GENERAL CHAMPOLLION - GRENOBLE	L0422 ANGLAIS	Poste d'anglais en classes préparatoires littéraires, économiques et/ou scientifiques.	Vacant	Maintien	Favorable
		L0422 ANGLAIS	Poste d'anglais en classes préparatoires littéraires, économiques et/ou scientifiques.	Vacant	Maintien	Favorable
		L0422 ANGLAIS	Poste d'anglais en classes préparatoires littéraires, économiques et/ou scientifiques.	Vacant	Maintien	Favorable
		L4010 SC.TEC.IND	Poste de CPGE de sciences industrielles.	Vacant	Maintien	Favorable

PREPARATION DE LA RENTREE 2016 - LISTE DES DEMANDES DE POSTES SPECIFIQUES INTER ACADEMIQUES

Nature du poste	Etablissement	Discipline	Profil	Poste	Etiquetage	Proposition
Classes préparatoires aux grandes écoles CPGE	0380029A - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LES EAUX CLAIRES - GRENOBLE	L8010 ECO.&.GEST	Enseignements : économie et introduction à la comptabilité en DCG.	Vacant	Maintien	Favorable
	0380033E - LYCEE POLYVALENT VAUCANSON - GRENOBLE	L4010 SC.TEC.IND	CPGE PTSI, PT et PT.	Vacant	Maintien	Favorable
	0730013T - LYCEE GENERAL VAUGELAS - CHAMBERY	L1300 MATHEMATIQ	Mathématiques en CPGE2 MP.	Vacant	Maintien	Favorable
	0740003B - LYCEE GENERAL CLAUDE LOUIS BERTHOLLET - ANNECY	L0202 LET MODERN	Enseignement de Lettres en classe de 1ère année MPSI et en option cinéma en classe de Lettres (4h) ainsi qu'en option cinéma en classe de PSUP (4h).	Vacant	Maintien	Favorable
		L0426 ESPAGNOL	LV2 en classe de 1ère année scientifique et en classe de 2ème année scientifique; en LVB : 2h de tronc commun et 2h de spécialité en classe LSUP et 2h de LVB en classe de PSUP.	Vacant	Maintien	Favorable
		L0429 ITALIEN	Enseignement en voie commerciale (3h) et scientifique (1h) 1ère et 2ème année, ainsi que en série littéraire (4h); possible complément de service sur le 2nd cycle (2h).	Vacant	Maintien	Favorable
		L1500 PHY.CHIMIE	Enseignement en PCSI.	Vacant	Maintien	Favorable
	0740005D - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GABRIEL FAURE - ANNECY	L8010 ECO.&.GEST	Enseignement en classes de DCG1, DCG2 et DCG3.	Vacant	Maintien	Favorable
	0740006E - LPO LYCEE DES METIERS LOUIS LACHENAL - ARGONAY	L1500 PHY.CHIMIE	Assure la totalité de l'enseignement de Physique-Chimie en PT ainsi que les T.I.P.E. en collaboration avec le professeur de SI.	Vacant	Maintien	Favorable
		L4010 SC.TEC.IND	Assure des enseignements en TP-TD-Cours de Sciences de l'Ingénieur en PTSI et PT avec 2 collègues.	Vacant	Maintien	Favorable
Directeur CIO	0382216C - CIO D'ETAT SAINT MARTIN D'HERES - SAINT-MARTIN-D'HERES	O0040 ORIENTAT.	Directeur CIO.	Vacant	Maintien	Favorable
	0740067W - CIO D'ETAT ANNEMASSE - ANNEMASSE	O0040 ORIENTAT.	Directeur CIO.	Vacant	Maintien	Favorable
	0740080K - CIO D'ETAT CLUSES - CLUSES	O0040 ORIENTAT.	Directeur CIO.	Vacant	Maintien	Favorable

PREPARATION DE LA RENTREE 2016 - LISTE DES DEMANDES DE POSTES SPECIFIQUES INTER ACADEMIQUES

Nature du poste	Etablissement	Discipline	Profil	Poste	Etiquetage	Proposition
P.L.P. dessin d'art appliqué aux métiers d'art	0261100E - LP LYCEE DES METIERS AMBLARD - VALENCE	P6501 DESSIN ART	Arts appliqués aux métiers de la bijouterie-joaillerie de luxe. Histoire de l'art et bonne maîtrise du gouaché sont attendues.	Création	Création	Favorable
		P6501 DESSIN ART	Arts appliqués aux métiers de la bijouterie-joaillerie de luxe. Histoire de l'art et bonne maîtrise du gouaché sont attendues.	Vacant	Maintien	Favorable
	0381605N - LYCEE PROFESSIONNEL ANDRE ARGOUGES - GRENOBLE	P6501 DESSIN ART	Poste d'enseignant webdesigner, infographiste spécialiste du Web. Enseignements professionnels au sein de classes de baccalauréats professionnels "communication visuelle plurimedia, photographie et industries graphiques".	Vacant	Maintien	Favorable

P.L.P. requérant des compétences particulières	0070016E - LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER - LARGENTIERE	P8510 H.TECH.CUL	Le LP propose une option Design Culinaire aux élèves de BAC qui requiert un enseignant de cuisine formé en histoire de l'art et en design, et familiarisé avec l'innovation dans le domaine de la cuisine.	Création	Création	Favorable
	0070031W - LP LYCEE DES METIERS MARIUS BOUVIER - TOURNON-SUR-RHONE	P5100 G.ELECTRON	Enseignant en CAP Agent de sécurité et Bac Pro Métiers de la sécurité; des compétences et une expérience spécifiques dans la filière "sécurité privée et hospitalière" sont requises. SSIAP2 ou équivalent. Gradé SPV.	Vacant	Maintien	Favorable
	0260114H - LPO LYCEE DES METIERS LES CATALINS - MONTELIMAR	P4550 G.MEC.AUTO	Compétences spécifiques en Environnement Nucléaire et habilitation pour accès en zone chaude.	Vacant	Maintien	Favorable
	0382984M - SECTION ENSEIGNT PROFESSIONNEL LPO ROGER DESCHAUX - SASSENAGE	P3100 GENIE THER	Poste de PLP en génie énergétique et climatique sur un support vacant avec des compétences spécifiques en froid et conditionnement de l'air; maîtrise d'un logiciel DAO Génie civil (Autocad). Expérience en enseignement en STS et formation PRAXIBAT.	Vacant	Création	Favorable
		P8038 ECO.GE.LOG		Vacant	Suppression	Favorable
	0382987R - SECTION ENSEIGNT PROFESSIONNEL LPO PHILIBERT DELORME - L'ISLE-D'ABEAU	P8038 ECO.GE.LOG		Vacant	Suppression	Favorable
		P8038 ECO.GE.LOG	Poste de PLP requérant des compétences particulières.	Vacant	Suppression	Favorable
0730006K - LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC - ALBERTVILLE	P2100 G.IND.BOIS	Orientation construction bois et charpente (BAC TCB) et formation continue. Compétences en développement du numérique; logiciels DAO CFAO; eurocodes; fabrication numérique, tracé de charpente; conception et conduite d'ouvrages. Expérience chantiers.	Vacant	Création	Favorable	

PREPARATION DE LA RENTREE 2016 - LISTE DES DEMANDES DE POSTES SPECIFIQUES INTER ACADEMIQUES

Nature du poste	Etablissement	Discipline	Profil	Poste	Etiquetage	Proposition
P.L.P requérant des compétences particulières	0730030L - LP LYCEE DES METIERS AMBROISE CROIZAT - MOUTIERS	P4550 G.MEC.AUTO		Vacant	Suppression	Défavorable
	0740031G - LP LYCEE DES METIERS PORTE DES ALPES - RUMILLY	P2100 G.IND.BOIS	Orientation construction bois et charpente (BAC TCB) et formation continue. Compétences en développement du numérique; logiciels DAO CFAO; eurocodes; fabrication numérique, tracé de charpente; conception et conduite d'ouvrages. Expérience chantiers.	Vacant	Création	Favorable
		P3100 GENIE THER	Compétences en installations frigorifiques (BAC TISEC) et formation continue, ainsi qu'en solaire thermique, biomasse et transfert thermique, étanchéité à l'air et ventilation des bâtiments, réseaux enterrés sous pression propre au Travaux Publics.	Vacant	Création	Favorable
	0740056J - LPO LYCEE DES METIERS LA VALLEE DE L'ARVE P.BECHET - CLUSES	P4200 G.MEC.PROD	PLP Productique Mécanique : poste requérant des compétences en maintenance de micro-systèmes. Peut convenir à un professeur de MEI avec des compétences en Usinage ou à un professeur de Productique Mécanique avec des compétences en Maintenance.	Vacant	Maintien	Favorable

Sections International es CINT	0383243U - COLLEGE INTERNATIONAL EUROPOLE - GRENOBLE	L0421 ALLEMAND		Vacant	Suppression	Favorable
		L0429 ITALIEN	Poste en section internationale littérature italienne à des élèves bilingues pour la plupart. Le candidat devra être bilingue et biculturel et très bien connaître le système éducatif italien. Complément de service en LV3 en lycée prévu.	Vacant	Maintien	Favorable
		L1300 MATHEMATIQ		Vacant	Suppression	Favorable
		L1600 S. V. T.		Vacant	Suppression	Favorable
		L1800 ARTS PLAST		Vacant	Suppression	Favorable

Sections théâtre expression dramatique ou cinéma audiovisuel	0260034W - LYCEE GENERAL EMILE LOUBET - VALENCE	L0202 LET MODERN	Enseignement du théâtre sur les 3 niveaux (2ndes, 1ères, terminales) pour 4h ainsi que 2 groupes d'arts du spectacle en enseignement d'exploration pour 2h et 9h en Lettres Modernes.	Vacant	Maintien	Favorable
	0260035X - LYCEE GENERAL CAMILLE VERNET - VALENCE	L1000 HIST. GEO.	Enseignement en cinéma audiovisuel (6h); prise en charge de l'enseignement d'exploration de 2nde, de la spécialité et de l'enseignement en 1ère et terminale et 12h d'enseignement en Histoire-Géographie.	Vacant	Création	Favorable

VII – Evolution de la carte comptable

Carte des Agences comptables - Rentrée 2015

Modifications de la carte des agences comptables
du LPO Ch. Poncet de Cluses et du LPO G. Fichet de Bonneville
à compter du 1er octobre 2015
(transfert du collège de Marignier au LPO Ch. Poncet)

Etablissements sièges	Etablissements rattachés	Commune	Dépt	Nombre de points pondérés R 2014
LPO Ch. Poncet		Cluses	74	3 298
	CLG Anthonioz de Gaulle	Cluses	74	1 247
	CLG G. Monge	St Jeoire en Faucigny	74	1 265
	CLG J.Brel	Taninges	74	790
	CLG A. Corbet	Samoëns	74	328
	CLG J.J. Gallay	Scionzier	74	1 057
	CLG C. Claudel	Marignier	74	1 263
Sous total	7 EPLE			9 248

LPO G. Fichet		Bonneville	74	2 135
	LP F. Bise	Bonneville	74	1 166
	CLG Samivel	Bonneville	74	1 053
	CLG les Allobroges	La Roche sur Foron	74	1 382
	CLG K. Ruby	Saint Pierre en Faucigny	74	1 074
Sous total	5 EPLE			6 810

VIII – Informations sur le CARMI

Un point sera fait en séance

IX – Questions diverses